

Faculté de médecine

Séance du samedi 18 octobre 1890.

Ordre du jour : 1/ Thèses, 2/ admissions, 3/ affaires courantes.

Membres présents : M. M. Julliard, Vaucher, Revilliod, Gofse, Prevost, J. L. Reverdin, Laskowski, Zahn et Eternod - Monsieur Vincent s'est excusé.

Présidence de M. Laskowski, Doyen.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Prof. Revilliod demande si en cas d'absence, vote par écrit pour cause majeure, un membre de la Faculté ne peut pas émettre son vote par écrit. La Faculté n'admet pas cette manière de voir.

Thèse Buzzi : „ De l'hydrocèle en général et de son traitement en particulier par la méthode de Julliard „ - Rapporteurs : M. M. Laskowski, J. L. Reverdin ^{ce travail est accepté} et Vaucher ^{après}. Ce travail ^{laissant à} désirer, il s'engage une discussion générale sur l'acceptation de thèses insuffisantes ou défectueuses dans la forme. La Faculté statue que, dans ce cas, une fois les corrections effectuées, un second rapport de la commission tout entière est nécessaire.

Thèses défectueuses en général.

Il est décidé également que les thèses ne devront pas être remises par les candidats, au dernier moment à la fin des semestres, ce mode de procéder pouvant donner lieu à des irrégularités.

Thèses à la fin du semestre.

Thèse Mattila : „ De la tuberculose de la vésie et spécialement de son traitement chirurgical „

Rapporteurs : Julliard, Reverdin et Laskowski.

La thèse de M. Mathile est acceptée.

Thèse Liengme „ Contribution à l'étude de l'hypnotisme et de la suggestion „ Rapporteurs: M. M. Olivet, Piérot et Revilliod. Ce travail est admis sous certaines réserves. Le candidat devra modifier le ton général de son opuscule.

Thèse Bonino „ Contribution à l'étude du vaccin animal „ Rapporteurs: M. M. Vincent, Lasbowski et Ekmud. Acceptée.

Thèse M^{me} Dobrowolski „ Contribution à l'étude de l'anesthésie obstétricale „ Les Rapporteurs seront M. M. Vanches, Valliet et d'Espine.

Thèse de M^r Crausaz „ Contribution à l'étude des courants constants en gynécologie „ Sont désignés les mêmes rapporteurs que pour la thèse ci-dessus.

Fonds de la Faculté
Lettre de M^r le Recteur
à ce sujet

M^r le Doyen donne lecture d'une lettre de M^r le Recteur de l'Université demandant à la Faculté de médecine si elle voudrait participer à un placement de fonds au 1^{er} hypothèque par la somme de 5000 fr. au 4 1/4 %. A ce sujet, M^r le Prof. Goffe communique que la Faculté possède comme fonds non encore placés, un dépôt chez M. Pictet, banquier, s'élevant à la somme de 5640 fr. 20, produit d'un remboursement fait par l'Etat de Genève, et qui ne rapporte actuellement que 1 1/4 %. - M^r le Prof. Goffe tient à rectifier la lettre de M^r le Recteur qui ferait supposer que ce serait lui qui aurait suggéré à M^r le Recteur d'adresser sa proposition à la Faculté de médecine. M^r le Recteur a d'ailleurs reconnu qu'il s'était mal exprimé.

La Faculté n'accepte pas les propositions de M^r Chan- ne, Recteur, et décide de placer son argent d'une

manière indépendante sur des fonds publics, genevois de préférence, et qui ne soient pas de va- leurs à lots. En prenant cette décision la Faculté tient à affirmer son droit de gérer d'une manière autonome son propre fonds.

Conformément à une décision précédente, du 18 juin 1890, fixant des époques déterminées pour se présenter aux Examens de doctorat en médecine, la Faculté de médecine statue qu'il y aura trois sessions d'Examens: en novembre, en mars et en juin. Toutefois l'opinion du Bureau du Sénat universitaire est réservée sur ce sujet: M^r le Doyen demandera au Bureau si cette manière de faire est bien conforme au Règlement de l'Université.

Ces examens seront posés sur le même type que les examens fédéraux de médecine.

M^{lle} Anna Rosenfeld, de Riez, immatriculée à l'Administration de Zurich demande son inscription en qualité d'élève. Elle demande en outre à être dispensée de la 1^{re} partie des examens du baccalauréat en médecine, se basant sur un certificat, sans caractère officiel, d'examens „privatifs“ posés au- près des professeurs chez lesquels elle a suivi des cours. Elle sera acceptée comme élève, mais ne pourra être nullement dispensée des examens.

M^r Valerio Galli présente un diplôme de l'Institut d'Administration de technique de Sondrio, en qualité de vétérinaire. M^r le Doyen demandera au Bureau de l'Université si ce diplôme est conforme avec la loi actuelle sur l'Instruction publique.

Fixation des
sessions d'Examens
de Doctorat en
médecine, sur le
type des examens
fédéraux.

admission de M^{lle} Sophie Lesevson, porteuse d'un certificat des
M^{lle} Sophie Lesevson, gymnase d'études de Pétersbourg, M^{lle} Stine, de
Stine, Solokolovskii, Char Koff, M^{lle} Sabelowski, d'Odesa, ^{et M^{lle} Gizevskaya} toutes
et Gizevskaya.
trois porteurs de certificats d'études analogues, sont
admis comme Elèves à la Faculté.

Admission de M^r Kosakiewicz, de Varsovie, possédant le di-
plôme d'ingénieur des chemins de fer, délivré
par l'école technique supérieure de Varsovie, de-
mande à être admis comme Elève régulier.
Il sera admis, si le Programme des études est con-
forme à ce qui est exigé par l'Université.

Admission de M^r Alexandre Kontieff, possesseur du diplôme
Alexandre Kontieff du gymnase d'Ekaterinbourg, est également
admis.

Admission de M^m. D'autres Elèves, comme M. St. Leontoff, Pierre
Leontoff, Pierre Stoiannoff, Kroukous, Schweizer, etc, sous en-
Stoiannoff, Kroukous, règles au point de vue des certificats, sont
Schweizer, etc admis sans discussion. La Faculté, du reste,
ne désire statuer que sur les cas douteux.

Admission de M^r Benvenuto Plastschik, a un certificat
du gymnase de Kamerino et un diplôme de
dentiste Italien. Il est également admis.
La séance qui avait été ouverte à 8 h. du soir
est levée à 10 heures du soir.

Le Secrétaire de la Faculté

St. Etienne

Faculté de médecine

Séance du samedi 1 novembre 1890.

Présidence de M^r le Prof. Laskowski, Doyen

Ordre du jour : 1) Prix de la Société auxiliaire
2) Thèses, 3) Exemptions, 4) affaires courantes.

Sont présents à la séance M^{ll}. les Prof. ad. Gofe, Pro-
vost, Laskowski, Revillon, Y. L. Revuech, Van der, et
Jahn et Etienne; et M^r le Prof. extraordinaire Auguste Revu-
din.

La séance est ouverte à 8 h. 20 m. du soir. Fonds de la Faculté

Monsieur le Prof. Galliard a communiqué à M^r le Doyen de médecine.

Doyen qu'il a acheté 6 obligations de l'emprunt de
la ville de Genève à 3 1/2 % pour la valeur de 992.50

Le total actuel du fonds de la Faculté s'élève
à 5909.75

Le Bureau du Sénat s'est déclaré d'accord sur Examen de
la décision de la Faculté de médecine d'instituer Doctorat
trois sessions d'examen pour le Doctorat en mé-
decine (voir séances 16 juin 1890 et du 18 octobre

1890). M^r Gofe fait de diverses personnes sur ce mode de
faire passer les examens, qu'il croit antiréglementaire.

M^r Valerio Galli, de Sondrio, est admis en qua-
lité d'Elève régulier dans la Faculté de médecine, de M^r Galli
son diplôme ayant été accepté par le Bureau
du Sénat (v. séance précédente).

Il est donné lecture d'une lettre de Monsieur le Demandeur de
Recevoir qui demande un préavis de la Faculté de M^r Achille
sur une demande de M^r Achille Michailovitch Michailovitch.
qui désirerait obtenir un délai, jusqu'à la fin
de l'année, pour acquitter la financer de ses cours.
La Faculté estime que cette décision est en rapport

de M. le Rector - Il sera répondu à M. Chantre dans ce sens.

Dispense Aubin Monsieur Aubin, élève régulier demande que l'on continue à lui accorder la dispense pour la finance des cours théoriques. Accordé.

Délai p. Kronhaus Monsieur Kronhaus, demande un délai jusqu'au 15 janvier 91. Il sera procédé comme pour M. Michailovitch.

Dispense Dougradi Une demande de dispense est également adressée à la Faculté par Monsieur Dougradi, auditeur. Après une discussion à laquelle prennent part la plupart des membres présents à la séance, il est décidé de statuer défavorablement. La Faculté estime qu'elle ne doit pas encourager cet élève dans la fausse voie dans laquelle il s'est engagé.

Diplôme pharmacien Le Conseil d'Etat français, avec demande de préavis, le diplôme de pharmacien de M. Dupertuis qui a passé l'examen de concordat à Rome en mars 1876. Monsieur le Doyen est chargé de vérifier son examen et antérieur à la loi fédérale sur l'art de guérir, auquel cas le diplôme serait valable a priori pour le canton de Genève.

Thèse Crausaz M. M. le Prof. Nelli, Vancler et d'Espine, rapportent, estimant que la thèse de M. Crausaz peut être admise. Cette manière de voir est ratifiée par la Faculté. L'imprimatur est accordé; en conséquence, à M. Crausaz.

Thèse M. Dobrowolki Sur le rapport favorable de M. M. le Prof. Nelli, Vancler et d'Espine il est également accordé le bon à insérer à M. Dobrowolki (v. p. ces dans thèse le précédent procès-verbal).

Prix de la Société auxiliaire Les travaux présentés pour le concours sont nombreux.

cette année. Pour la première fois le nombre des concurrents est ainsi grand.

Ont été déposés, sous la forme requise, les 5 travaux suivants qui se distinguent tous par leur volume:

1/ De la tuberculose mammaire - devise: „Aut in magnis voluipae sat est“.

2/ Etude clinique sur la grippe pandémique, devise: „Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés“.

3/ Le siphon avec la pleurotomie dans le traitement du pyothorax - devise: „O quantum difficile est curare morbos pulmonum! O quantum difficilius eosdem cognoscere et de his certum dare praesagium! Fallunt vel peritipimus et ipsae medicinae principes“.

4/ Contribution à l'étude anatomopathologique du carcinome de l'estomac - Devise: Dans les opinions généralement admises, le contraire est souvent vrai.

5/ Contribution à l'étude des nerfs toxiques - Devise: „Nil subis est, quia tanti, quantum habes, sis“ (Hor. Sat. I).

M. le Prof. Zahn, croit se souvenir nettement qu'une commission composée de M. M. Reselli, d'Espine et Zahn a déjà rapporté sur le travail n. 5 portant pour devise: „Nil subis est, quia tanti, quantum habes, sis“ (Hor. Sat. I).

Vérification ^{faite} / ce fait est exact. Le travail étant connu officiellement, ainsi que son auteur, il sera écrit à M. Droz pour lui signaler l'impossibilité d'accepter son mémoire pour le concours de la Société auxiliaire, en le rendant attentif qu'il lui serait autrement si le travail était remis pour concourir au prix de la Faculté. M. le Doyen s'en va dans ce sens.

M. Zahn se refuse comme jure; il a été excusé.

8
dans son laboratoire un des travaux du concours; il lui serait donc délicat de statuer sur les concurrents. Après discussion, on décide de nommer une commission composée de 3 membres effectifs qui sont M. M. Prevost, Julliard et Eternod et d'y adjoindre 2 membres avec voix consultative qui sont M. M. Zolner et Revilliod qui ont aidé de leurs conseils une partie des concurrents.

Prix de la Faculté. Eventuellement, au cas d'une réponse affirmative de médecine de M. Droz, en ce qui concerne le Prix de la Faculté, on désigne M. M. le Prof. Revilliod, d'Espine et Zolner qui ont déjà rapporté sur le travail. En cas d'acceptation de M. Droz, il serait le seul concurrent pour le Prix de la Faculté de médecine, jusqu'à présent.

Bibliothèque

M. le Prof. Prevost rappelle à M. M. les membres de la Faculté que nous avons un crédit à employer en achat de livres pour la Bibliothèque. Ceux de ces M. M. qui auraient des titres d'ouvrages à proposer voudront bien les indiquer à M. le Prof. Prevost.

La séance est levée à 10 h et 1/4 du S.

Le Secrétaire de la Faculté de médecine

St. Eternod

9 Faculté de médecine

Séance du 15 novembre 1890 Ph. du soir

Présidence de M. le Prof. Laskowski, Doyen.

Ordre du jour: 1/ Préavis sur l'équivalence des examens de sage-femme; 2/ exemptions; 3/ répartition des frais du Tribunal fédéral; 4/ affaires courantes.

Membres présents: M. M. les Prof. ord: Laskowski, Zolner, Olivet, Brun, Vulliet, Vancher, Prevost, Julliard, d'Espine, J. Reverdin et Gofe.

Le Secrétaire de la Faculté étant absent, Monsieur le Prof. Gofe veut bien prendre des notes pour la rédaction du procès-verbal.

Monsieur Nicollet, père, demande une exemption pour les prix des cours, en faveur de son fils; accordé. Exemption Nicollet

Le Département de l'Instruction publique demande, par lettre, le préavis de la Faculté de médecine sur la valeur du règlement de sages-femmes du Canton de Vaud; il voudrait savoir s'il est équivalent à celui du Canton de Genève. Préavis sur les examens de sages-femmes

M. le Prof. Gofe propose de renvoyer cette question à l'examen de M. le Prof. Vancher. - Ce dernier propose l'acceptation de l'équivalence.

La thèse de M. Liengme a été modifiée dans le sens demandé par la Faculté. Thèse Liengme

Sur la demande de M. le Prof. Vancher, M. le Doyen annonce que M. Droz a retiré sa thèse du Concours de la Société auxiliaire, pour la présenter au prix de la Faculté de médecine.

Thèse Dobrowski M^r Vanher propose d'accepter également pour le Prix de la Faculté la Thèse de M^{re} Dobrowska. Cette proposition, après discussion, est refusée.

Proposition Valliet M^r le Prof Valliet annonce qu'il proposera de modifier le règlement des prix.

Proposition Zalm M^r Prof. Zalm annonce également une proposition concernant l'étendue des thèses, en son p^r M^r Valliet ^{supprime la proposition}. La séance est levée.

Le secrétaire de la Faculté.

Sto Sternod

Noté - Ce procès-verbal a été rédigé avec les notes prises par M^r le Prof. Goffe.

Faculté de médecine

Séance du 22 décembre 1890 à 8 h. du soir.

Présidence de M^r le Prof. Laszkowski, Doyen

Ordre du jour : 1) Rapport des Juges des concours ; 2) Thèses ; 3) Proposition de M^r Sternod pour l'agrandissement des locaux ; 4) Thèse de M^r le D^r Cristiani (Privat-docent) ; 5) Affaires courantes.

Membres présents : M. M. les Prof : ord : Brum, Sternod, Goffe, Laszkowski, J. L. Bernardin, d'Espine, Previlli's et Zalm et Vanher.

La séance est ouverte à 8 h. 20 m. du soir. M^r le Secrétaire explique qu'il n'était pas présent à la dernière séance, c'est grâce à un malentendu involontaire, la carte de convocation ne lui est parvenue que trop tard.

Il est donné lecture des deux procès-verbaux des deux dernières séances ; qui sont adoptés après une légère modification.

M^r le Doyen explique que depuis la séance du 1^{er} novembre, Thèse Roussieff M^r Roussieff a envoyé sa thèse pour concourir au prix de la Faculté.

M^r le Prof. Prevost donne lecture d'un rapport détaillé sur les travaux, au nombre de quatre, présentés pour le concours de la Société auxiliaire. - Ce travail est adopté sans modification par la Faculté, avec remerciements unanimes à l'adresse de M. M. les Juges et, notamment, au rapporteur M^r le Prof. Prevost. - Sur les quatre concurrents deux sont admis à partager, ex aequo, conformément au règlement, le prix de la Société auxiliaire ; Ce sont : M. M. Sachanski (Siphon) et Roussieff.

12
pleural/ch Dupraz (carcinome), ainsi que l'écaille
de l'ouverture des plis cachetés. Les plis cachetés des autres
concurrents restent maintenus intacts.

Rapport sur le prix
de la Faculté

Droz

Rasppeff.

M. D'Espine, rapporteur, lit le rapport concernant
les travaux présentés pour le concours de la Faculté.

Il y a deux candidats: M. Drz (contribution à
l'étude des nerfs toxiques) et Rasppeff. (des rapports qui
existent entre la tuberculose pulmonaire intestinale et les
altérations stomacales). La commission trouvant un
égal mérite à ces deux travaux propose le partage, ex
aquo, du prix de la Faculté entre les deux candidats.
Adopté par la Faculté, avec remerciement à M.
et les rapporteurs. Nevellet, D'Espine et Zalus.

Thèse Brongartner

Il est donné également lecture des rapports de M. et
les Prof. Schiff, Gofe et Laskowski sur la thèse de
Doctorat présentée par M. Brongartner (Quelques
contributions à l'étude de l'hémoglobine, au point de
vue physiologique et pathologique). La Faculté adop-
te les conclusions des rapporteurs, c'est-à-dire que
le travail de M. Brongartner sera accepté avec certaines
modifications, notamment la correction de l'ortho-
graphe des noms propres cités dans ce travail.

Thèse Mérieux

Monsieur Mérieux a déposé une thèse de Doctorat
intitulée: "de l'Hygiène par voie sous-cutanée"
Sont désignés comme rapporteurs M. et les Prof. Van-
der, Laskowski et Reverdin.

Thèse de Privat-docent

Monsieur le Dr Cristiani, désirant donner une cours
de "Bactériologie et d'examen microscopique clinique",
demande à être habilité en qualité de privat-docent.
Il a déposé un travail sur: "l'infection des feuilles
blastodermiques chez le rat albinos". Sont désignés com-

me rapporteurs M. et M. Sternod, Zalus et Laskowski.

La demande de M. Cristiani est le point de de- Discussion au
part d'une discussion très courtoise, à la quelle sujet de l'habilitation
prenant part la plupart des membres, présents, des privat-docents

La Faculté, estimant que les thèses de privat-docent
doivent être remises sous forme d'exemplaires impré-
més avant la discussion publique, comme cela a
été pour les thèses de Doctorat, M. le Doyen est chargé
de faire préciser, par le bureau du Sénat, le règle-
ment dans ce sens. En outre, le candidat devra
fournir gratuitement à la Faculté, une 500 au
moins d'exemplaires imprimés de son travail, pour
pouvoir aux échanges avec les institutions du dehors.

Comme il y a déjà un précédent en faveur de M. Méri-
mer, la Faculté accorde à M. Cristiani la faveur
de présenter son travail en manuscrit, toutefois
avec l'engagement de fournir les exemplaires voulus,
desquels livrera ses recherches à l'impression.

Monsieur le Prof. Gofe demande des explica- demande de M. Gofe
tions au sujet de M. le Prof. Nevellet qui ne cours de M. Nevellet
donne pas son cours. - M. le Doyen en parlera au
Rectorat.

M. le Prof. Sternod développe une proposition Prop. Sternod
tendant à faire reprendre par le Conseil d'Etat agrandissement
la étude interrompue, se rapportant à l'agrandisse-
ment des locaux de la Faculté. Il formule sa
proposition par écrit de la manière suivante:

"La Faculté de médecine estime que, vu l'accroissement
constant du nombre des Elèves, les locaux mis
actuellement à la disposition de M. et les Profes-
seurs sont devenus insuffisants. - Comme il est

14
" matériellement impossible de procéder à un agrandissement
" réel aux dépens des locaux actuels, la Faculté pense que,
" pour la bonne marche des études et pour le progrès normal
" de l'Université, il y a urgence à créer de nouvelles
" constructions. - En présence des concurrences voisines,
" la Faculté de médecine de Genève prie le Haut Con-
" seil d'Etat de bien vouloir lui procurer les moyens
" nécessaires pour lutter avec avantage, et de bien vou-
" loir, en conséquence, reprendre en mains les études
" entreprises à ce sujet il y a tantôt trois ans.

Après une discussion nouvelle (sur la proposition de
Monsieur Goffe) il est décidé de donner une corps
plus précis aux propositions de M. Sternod, en ce sens
qu'on charge une commission d'élaborer un
travail d'ensemble sur la question, de manière à
pouvoir adresser des demandes précises à l'Etat.
La Commission, présidée par M. Goffe, sera composée
de M. M. le Prof. Elvovik, Laskowski, J. L. Reverdin, Ster-
nod, ainsi que des autres Prof. qui désirent s'adjoin-
dre à ces études. Chaque membre élaborera par écrit
un projet de ses desiderata.

La séance est levée à 9 h. 45 m.

Le Secrétaire de la Faculté

St Sternod

154
Faculté de médecine.

Séance du lundi 9 février 1891 à 8 h. dus.

Présidence de M. le Prof. Laskowski, Doyen.

Ordre du jour = 1/ Thèses; 2/ Bourse d'été;

3/ Affaires courantes. Membres présents: M. et L. Dufour; Laskowski;
Vander, Gulliard, J. L. Reverdin, Goffe et Sternod.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4 de soir. La pro-
ces-verbal de la précédente ^{séance} est lu et adopté sans
modifications.

M. le Doyen communique, qu'après corrections, la Thèse Brengartner
thèse de M. Brengartner a reçu l'imprimatur.

M. le Prof. d'Espine a reçu, par suite de maladie, Cours d'Espine.
un cours régulier de la part de l'Etat. Il sera
remplacé, sur sa demande, pour le cours de "Patho-
logie interne" par M. le Dr Ladame, pour le cours
d'Auscultation et de Percussion" par M. le Dr
Gilbert, interne.

M. le Doyen communique qu'en ce qui concerne l'impression des
l'obligation d'imprimer, avant de les présenter, les Thèses d'habilitation
Thèses d'habilitation de Privat-docent, le Bureau
de l'Université et d'avis que la Faculté de
médecine est souveraine pour prendre une dé-
cision semblable. L'assemblée vote à l'unani-
mité la décision d'exiger désormais l'impression
préalable des travaux présentés en vue de l'habilita-
tion des Privat-docents. Cette décision sera affichée
officiellement.

Huit candidats ont demandé à passer à la fin Examen de
du semestre d'hiver l'examen de Baccalauréat baccalauréat en
en médecine. Après discussion, M. le Doyen médecine
propose d'inscrire, comme cela a lieu déjà

pour le Doctorat en médecine, 3 séries d'examen de baccalauréat, savoir: une au commencement, une seconde au milieu et une troisième à la fin de l'année universitaire. La prochaine session aura lieu à la fin du présent semestre.

Fonds de la Faculté.

M. le Doyen annonce qu'il a touché et versé chez M. Pictet, banquier, par che ajouté au fonds de la Faculté la somme de quatre cent soixante et un francs (461.f)

M. Dupraz

L'imprimature a été accordée, en suite de rapports favorables aux thèses de M. Dupraz (Contribution à l'étude anatomopathologique du carcinome de l'estomac), Maillart (Etude clinique sur la grippe pandémique, etc.) et Roux (De la tuberculose mammaire)

Habilitation de

Chiffonni, connu par M. Chiffonni, Dr. Sur le préavis favorable des rapporteurs, M. de Eternod, Zahu, Laskowski, la Faculté accepte ce travail (De l'invasion des follicles blutodermiques chez le rat albinos). M. le Doyen fixera ultérieurement la date de la convocation pour la cérémonie publique d'habilitation.

M. de Eternod

M. le Doyen donne lecture d'un rapport provisoire de M. de Laskowski, J. G. Peruchin et Vanchez. M. Mercier devra revoir son travail intitulé: "De l'hyperostose par voie sous-séreuse", avant qu'il soit accepté définitivement comme thèse de doctorat.

M. Meyer

M. Meyer présente un travail intitulé: "Contributions à l'étude des lésions du plexus brachial". La description est basée en grande partie sur une observation faite sur lui-même. Sont désignés comme rapporteurs M. de L. le Prof. Laskowski, J. G. Peruchin, et

Guillivand.

Le travail de M. Silvestri (Contribution à l'étude de l'amblyopie alcool-miotique) sera examiné par M. de L. les Prof. J. G. Peruchin, Prevost et Gofe et Laskowski.

On passe ensuite à l'élaboration de l'horaire. Horaire d'été d'été.

M. le Prof. Gofe donne lecture d'une lettre d'agrandissement de M. Zahu concernant le projet de construction d'une nouvelle anatomie pathologique.

Et la suite de discussion il est décidé qu'il y aura une réunion des intéressés jeudi 12 courant, à l'Université, à 4 h. de l'après-midi.

La séance est levée à 9 1/2 h.

La Secrétaire de la Faculté
de médecine

Dr Eternod

Faculté de médecine

Séance du samedi 11 avril 1891 8 h. du soir.

Présidence de M. le Prof. Laskowski, Doyen.

Ordre du jour: 1) Thèses, 2) Rapport de M. le Prof. Gossz, 3) Interpellation pour la clinique obstétricale, 4) Professeurs extraordinaires, 5) Délégués à Lausanne, 6) Exemptions.

7) Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ordinaires D'Espine, J. L.

Reverdin, Laskowski, Schiff, Perrot, Olivet, Julliard, Revilliod, Zahn, Vulliet, Vaucher, Eternod.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 du soir. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Doyen félicite M. le Prof. D'Espine qui est remis de son indisposition et qui a repris ses cours.

Thèse Silvestri Sur un rapport favorable de M. Laskowski, Gossz et Favon, la thèse de M. Silvestri est acceptée.

Loi sur l'art de guérir M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Couchet qui demande au nom de la Commission sur l'art de guérir, dont il est membre, si la Faculté s'active qu'il y a lieu de maintenir, dans le nouveau projet de loi, l'examen cantonal genevois de médecine, soit la docteurat de Genève avec droit de pratique. Après une discussion nourrie, à laquelle prennent part M. M. Zahn, Vulliet, Schiff, Vaucher, Olivet et Julliard, il décide de faire l'objet d'une discussion spéciale sur cette question à une prochaine séance qui aura lieu dans une dizaine de jours, en se basant sur ce que cet objet ne figure pas sur l'ordre du jour. M. le Prof. D'Espine est prié de rassembler sur cette question quelques docu-

ments statistiques sur nos Elèves diplômés et sur ce qu'ils sont devenus.

M. M. Zahn, Eternod et Laskowski sont chargés Thèse Bormand de rapporter à la prochaine séance sur le travail de M. Bormand intitulé: Observations histologiques

sur un cas d'hypertrophie musculaire unilatérale, ou maladie de ~~Thomson~~.

M. Kussner, Privat-Docent, a averti M. le Doyen que il se fera un plaisir, pour se conformer au nouveau mode de faire, d'envoyer son travail d'habilitation à chaque Membre de la Faculté personnellement. Thèse Hammer (Etude comparative de la résection du tarse supérieur et de l'opération de Wladimir-Mikulicz)

M. M. Ferron, Aubin et Nicolle demandent Exemptions l'exemption des cours. prix des cours. Cette demande est accordée à M. M. Ferron et Aubin. En ce qui concerne M. Nicolle un supplément d'enquête est demandé. - M. le Prof. Vaucher en est chargé, en compagnie de M. le Prof. Olivet.

M. le Recteur demande que le Programme des Programmes cours soit élaboré au plus tôt, de manière à pouvoir des cours. en faire distribuer à l'étranger un grand nombre d'exemplaires.

M. le Recteur demande, en outre, qu'un plan Plan des études des études médicales soit élaboré pour pouvoir être joint au programme. M. M. Laskowski et Eternod sont chargés d'élaborer un projet.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Recteur Prof. extraordinaires demandant s'il y a lieu de maintenir M. M. naires. les 2^{es} Aug. Reverdin et Olphandre dans leurs fonctions de Prof. extraordinaires. Après discussion, la Faculté décide de se tenir au texte même des déclarations qu'elle a fait précédemment à ce

sujet, c'est-à-dire de répondre par une réponse défavorable, attendu qu'elle estime que l'enseignement de ces différents cours dans l'enseignement des Professeurs ordinaires, ceci sans préoccupation des questions de personnes.

délégués à Lan-
saune.

Sur la demande de M. le Recteur, les membres du Bureau de la Faculté de médecine (M. Laskowski Doyen et Eternod, Secrétaire) ont désigné pour faire partie de la délégation officielle pour les fêtes d'inauguration de l'Université de Lausanne qui auront lieu dans la courant du mois de mai.

Chaire du Prof.
Brun.

Une discussion est ouverte sur la chaire de M. le Prof. Brun. La Faculté estime, d'accord avec M. le Prof. Brun, que sa chaire appartient à la Faculté des sciences et non à la Faculté de médecine.

Interpellation
sur les cours de
M. le Prof. Vulliet

M. le Prof. Vauder demande des explications: 1/ sur la mention du cours intitulé: L'exploration et le diagnostic dans les affections gynécologiques, par un des cours des prof. ordinaires. 2/ sur les ~~cours~~ ^{pourquoi} par lesquels M. le Prof. Vulliet ne fait pas figurer au programme et ne donne pas la Polychimie obstétricale. Après une discussion animée et des explications de M. le Prof. Vulliet, la Faculté décide que sur le premier point d'ajouter au programme l'indication cours libre; sur le second point elle charge M. le Doyen de faire le nécessaire pour que la Polychimie ait lieu régulièrement.

La séance est levée à 10 h. du soir

Le Secrétaire de la Faculté de med.

St Eternod.

Faculté de médecine.

Séance du Samedi 1 Avril 1891, à 8 h. du s.

Présidence de M. le Prof. Laskowski, Doyen.

Ordre du jour: 1/ Programme, 2/ Exemptions; 3/ Examens de Doctorat, 4/ Rapport de M. Gosse.

5/ Affaires courantes -

Membres présents: M. M. le Prof. ord. Laskowski, Julliard, J. L. Reverdin, Schiff, Olivet, Vauder, Revilliod, Zahner, Vulliet et Gosse.

Le Secrétaire n'étant pas présent à la séance M. le Prof. Gosse a l'obligeance de prendre des notes pour la rédaction du procès-verbal.

Sur un rapport favorable de M. M. le Prof. Zahner, Thèse Bornand Laskowski et Eternod la thèse de M. Bornand est acceptée (voir séance précédente).

La Faculté décide de donner une réponse défavorable motivée, sur la demande de M. Nicolle concernant l'exemption du prix des cours (v. séance précédente).

Elle donne une réponse favorable à M. Rotschy Exemption Rotschy pour le même objet.

M. le Doyen demande s'il y a des observations Programme à faire au sujet du programme des cours pour l'année universitaire 1892.

A ce sujet, M. le Prof. Vulliet demande qu'on inscrive après l'annonce de son cours, ces mots: "des qu'il sera organisé" - Après discussion cette proposition est repoussée.

M. le Prof. Gosse lit un rapport fort bien Rapport Gosse fait sur la question de l'agrandissement des locaux scolaires.

de la Faculté de médecine et sur la création de nouveaux locaux. Ce rapport est adopté et sera transmis au Conseil d'Etat. (v. séance du 22 déc. 1890/).

Maintien de l'Examen de Doctorat. M. le Doyen introduit la question qui nous ^{une commission de} a été posée par le Grand Conseil par l'intermédiaire de M. Cuchet (v. séance précéd.) concernant l'opportunité de maintenir ou de supprimer l'Examen cantonal de médecine actuel.

Cette question soulève une discussion nourrie à laquelle prennent part M. le Prof. Vaucher, Tulliet, Olivet, Julliard, J. L. Reverdin, Revilliod, Jahn et Schiff.

Proposition Vaucher. M. le Prof. Vaucher fait la proposition suivante:

- " La Faculté de médecine désire conserver son
- " Doctorat genevois pour les raisons suivantes:
- " 1°) Un Doctorat sans droit de pratique n'en
- " est pas un et équivaudrait à celui de certaines
- " Universités étrangères
- " 2°) Avec le Doctorat donnant le droit de pra-
- " tique, on peut espérer d'obtenir, par la suite,
- " la réciprocité avec des pays étrangers.
- " 3°) Notre Doctorat actuel ~~permet déjà~~ permet
- " déjà à ceux qui l'ont obtenu de subir dans
- " certaines Universités étrangères des examens res-
- " treints.
- " 4°) Nous tenons à conserver notre Doctorat gene-
- " vois pour affirmer notre souveraineté cant-
- "onale contre les tendances centralisatrices.

M. le Prof. Gosse propose un amendement à l'amendement ajoutez sans forme d'un 5^e paragraphe à la 3^e proposition de M. le Prof. Vaucher. Cet amendement est ainsi conçu:

- " 5°) Nous estimons que la suppression du Doct-
- " rat avec droit de pratique ne pourra que nuir
- " au gravement au développement de l'Université
- " et de la Faculté de médecine.

M. le Prof. Olivet formule la proposition Proposition Olivet suivante:

- " Le Diplôme de Doctorat en médecine de
- " l'Université de Genève donne le droit de
- " pratique dans le Canton de Genève:

- " 1° Aux Genevois
- " 2° Aux ressortissants des pays qui nous ac-
- " cordent la réciprocité

A la votation le maintien du statu quo est adopté.

Les propositions Vaucher et Gosse sont admises.

La proposition Olivet est repoussée.

La séance est levée à 10 h. du s.

Le Secrétaire de la Faculté de médecine

St. Eternod

Nota. Ce procès-verbal a été rédigé au moyen de notes prises légèrement par M. le Prof. Gosse.

Faculté de médecine

Séance du 28 avril 1891, à 8 h. du s.

Présidence de M. le Prof. Laszkowski, Doyen
Ordre du jour: 1) Programme, 2) Chaire d'oph-
thalmologie, 3) Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ad. Laszkowski,
Zahn, Vaucher, Olivet, D'Espine, Revilliod,
J. L. Reverdin et Ekanod.

La séance est ouverte à 8 1/4 h. du soir.

Il est donné lecture des procès-verbaux des deux
précédentes séances, qui sont adoptés avec deux
légères modifications.

Délégués à Lausanne M. le Prof. D'Espine, à propos du procès verbal,
communiqua que, venant de Lausanne, on lui
a dit que tous les professeurs qui voudront se
joindre à la délégation officielle seront les
bien-venus, et considérés comme délégués et reçus
comme tels.

M. le Doyen ajoute qu'il a reçu une lettre de
M. le Prof. Schiff expliquant par écrit ce qu'il
a voulu dire dans la séance du 18 avril, au
sujet des examens de doctorat.

Voici copie de la lettre de M. Schiff:

Déclaration de M. Schiff. "La discussion sur la réforme des examens nous
"a occupé plusieurs fois et elle nous reviendra en-
"core à toutes les occasions où nous représenterons les
"effets de notre isolement parmi les Universités de
"l'Europe centrale.

"Dans ces discussions, je me suis toujours prononcé

en faveur d'une forme d'examen qui nous permet-
te de juger de l'état total de l'instruction scien-
tifique et médicale de nos Elèves, au moment
où ils quittent les études universitaires."

"Aujourd'hui je me prononce encore pour
ce sens, et d'autant plus que les avantages que
notre examen actuel paraît offrir à beaucoup de
nos Elèves ne se sont plus maintenus devant
les progrès de la législation des différents Etats
européens. Je sais bien que la grande majori-
té de la Faculté et que tous les membres ici pré-
sents sont opposés à mon opinion; mais la
discussion est loin d'être terminée et si je
ne sais pas quand elle finira, je sais bien qu'elle
aboutira. Elle nous conduit inévitablement
au principe de l'Examen de Doctorat des Uni-
versités allemandes."

De cette manière nous aurons à juger de
l'instruction scientifique, pendant que l'Etat
seul jugera des aptitudes techniques et pra-
tiques."

Notre examen sera plus simple, et surtout
des rapports, plus sévère qu'il ne l'est actuelle-
ment, et nous aurons fait un grand pas vers
le nivellement des différences qui, à notre dom-
mage, nous séparent des autres Universités
de la Suisse, de l'Allemagne et des pays du Nord
de l'Europe."

Signé Schiff.

M. le Prof. Gode s'excuse par lettre de ne pouvoir

apporter à la séance. Il est retenu par une
séance du Conseil ~~administratif~~ municipal.

Plan des études
médicales

M. le Doyen donne lecture du projet élaboré
par le Bureau de la Faculté et concernant
le Plan des études. Après une discussion et
quelques rectifications au projet, il est décidé
qu'on enverra un exemplaire des épreuves d'im-
primerie à chaque membre de la Faculté, puis
que la Faculté se réunira ensuite pour l'adop-
tion définitive du projet.

Chaire d'ophthal-
mologie

M. le Doyen communique une lettre de
M. le Recteur, datée du 25 avril, qui demande
au nom du Département de l'Instruction pu-
blique que la Faculté veuille bien lui indiquer
son opinion sur l'organisation de l'enseigne-
ment de l'ophtalmologie.

Prenent part à la discussion M. le Prof.
Olivet, J. L. Reverdin, Jahn, Gossé, Revilliod
et Vaucher et Laskowski.

Il est décidé de répondre de la manière sui-
vante :

" La Faculté estime qu'en exécution de
" la loi sur l'instruction publique, art. 130, § 2
" il doit être créé :

" 1° Un service ophtalmologique dans lequel
" se fera l'enseignement pratique et théorique.

" 2° Nommant un Professeur chargé de
" l'enseignement et du service clinique, au
" début, le titulaire pourra être Professeur extraordi-
" naire..

La séance est levée à 8 h 1/4 du S.

Le Secrétaire

St. Eternod

Faculté de médecine

Séance du lundi 11 mai, à 8 h. du soir.

Présidence de M. le Prof. Laskowski, Doyen.

Ordre du jour : 1/ Plan des études, 2/ Nouvelle deman-
de d'agrandissement de M. le Prof. Schiff, 3/ Affaires
courantes.

Membres présents : M. le Prof. ord. Julliard, Gossé,
Schiff, Prevost, J. L. Reverdin, Laskowski et Eternod,
M. le Prof. extraord. Aug. Reverdin.

La séance est ouverte à 8 1/4 h. du soir.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et
adopté.

M. le Prof. Brun et Vaucher s'excusent par lettre
de ne pouvoir assister à la séance.

Le nouveau plan des études est adopté en tenant Plan des études
compte des modifications demandées par M. le
Prof. Brun, Olivet, Vaucher et J. L. Reverdin.

Les études sont réparties sur un minimum de
cinq années.

Sur la proposition de Prof. Eternod il sera ajouté Prof. Eternod.
à ce plan un § explicatif indiquant qu'il serait
préférable de répartir les études médicales sur
6 années. En ce cas, les élèves feront bien de ne
pas suivre toutes les cliniques à la fois, comme
cela se pratique actuellement?

Sur la demande de M. le Recteur, la Faculté déci-
de de nommer M. J. L. Reverdin délégué de la Faculté
dans la commission chargée de s'occuper de la

nomination d'un Professeur ordinaire d'ophtalmologie. M. le Prof. Gulhard, en qualité de Vice-Recteur fera de droit partie de cette commission.

Demande de M. Schiff. M. le Doyen donne lecture ^{d'une lettre} de M. le Recteur, en date du 5 mai. exposant qu'après la déposition du rapport de la Faculté sur la question de l'agrandissement, M. le Prof. Schiff a demandé à l'Etat une salle de cours, avec local attenant.

Après des explications de M. le Prof. Schiff déclarant qu'il n'a rien demandé depuis la déposition du rapport; après des explications de M. le Prof. Gossel déclarant qu'il a questionné personnellement et à plusieurs reprises, M. le Prof. Schiff sur ses desiderata à formuler au rapport de la Faculté; après une longue discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, la Faculté accepte la Proposition suivante, formulée par écrit par M. le Prof. Gossel:

Proposit. Gossel " La Faculté, en réponse à la demande qui lui est faite, déclare:
1) que, lorsqu'il a été fait une étude touchant les locaux nouveaux qui sont réclamés par différents Professeurs, M. Schiff nous a dit qu'il ne demande rien;
2) que M. le Prof. Schiff a à sa disposition des locaux plus considérables qu'aucun des autres Professeurs;
3) que nous regrettons de ne pas partager sa manière de voir, estimant que les locaux dont il dispose sont amplement suffisants;
4) que, si la place manque pour le cours de physiolo-

gie dans le local où se donne actuellement cet enseignement, il pourra le donner dans le grand amphithéâtre;

5) qu'enfin M. le Prof. Schiff nous déclare qu'il n'a pas demandé de nouveaux locaux pour son laboratoire, mais qu'il demande depuis longtemps un amphithéâtre spécial pour son cours.

Après une déclaration de M. le Prof. Schiff qui accepte la 5^e § et qui proteste contre les quatre premiers de cette résolution, la séance est levée à 10 h. du soir.

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine
St. Stern

Faculté de médecine

Séance du 4 juillet à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Laskowski, Doyen

Ordre du jour = 1) Thèses, 2) Examens, 3) Affaires courantes

Membres présents: M. M. les Prof. D'Espine, J.-L. Reverdin, Revilliod, Laskowski, Zolm et Eternod.

La séance est ouverte à 8 1/4 h. du soir.

Le Procès-verbal est lu et adopté sans modification.

Communication. Il est donné lecture d'une lettre du Département de l'Instruction à M. le Recteur, indiquant qu'en vertu de la loi du 5. V. 86, art. 130, M. le Prof. Brun est classé par le Conseil d'Etat dans la Faculté de médecine. C'est ainsi qu'il a été inscrit et sera inscrit dorénavant au Programme des cours.

Lettre du Doyen. M. le Doyen, Prof. Künzle, de la Faculté de médecine de Zurich, écrit une lettre dans laquelle il expose que ses collègues trouvent que conformément au Programme d'examen fédéraux, il faut actuellement 9 semestres; pour la bonne marche des études il faudrait 10 semestres. L'examen d'anatomie et de physiologie (2^e examen) sur ~~les~~ sciences devrait avoir lieu seulement à la fin du 5^e semestre; les cours et les études cliniques se poursuivraient ainsi mieux d'une prolongation dans le temps qui leur est consacré. - On décide qu'il sera répondu que la Faculté abonde dans cette ma-

nière de voir, attendu qu'elle a déjà élaboré, dans ce sens, son plan des études médicales. Dans le cas d'une demande collective de Facultés suisses au sujet des autorités fédérales compétentes, la Faculté de Genève se joindra aux autres Facultés.

M. le Doyen donne communication de la proposition de M. Georg pour achats de livres au moyen du crédit spécial affecté à cela; la facture est de 350 francs, elle a été approuvée par M. Prevost bibliothécaire de la Faculté.

Les thèses de M. Moutchiloff (Contribution à l'étude de la névrite thyroïdienne) rapportées par M. le Prof. Laskowski, Vincent, Revilliod; de M. Camargo (Recherches anatomiques sur l'empyème thoracique spontané des pous-virgules) rapportées par M. le Prof. Zolm, Prevost, Eternod; ainsi que de M. Morhoff (Contribution à l'étude de l'endocardite et de la cécité des valvules de l'artère pulmonaire) rapportées par M. M. les Prof. Zolm, Prevost, Eternod sont, sur prière favorable, admises à l'impression.

M. Fröhlich a déposé un thèse d'habilitation Habilitation de "Privat-Dozent" intitulée "De la science. Fröhlich lation de la capite, etc." Les rapporteurs M. M. le Prof. J.-L. Reverdin, Revilliod et d'Espine trouvent que quoique le ouvrage de vues originales ce travail a du mérite par sa richesse en documents de toute sorte. Ils préconisent favorablement. Ce travail devra donc être imprimé avant la séance d'habilitation.

M. r. Prosch (Roderich) - rapporteur du diplôme Demandé v. Prosch de l'Université de Munich, demande l'équiva-

lance avec le Baccalaureat cantonal genevois
après une discussion à laquelle prennent part
M. de la Prof. Zehn, D'Espine, Reverdin et Laskowski,
il est décidé d'accorder au demandeur une
équivalence restreinte, il aura donc à refaire les
examens pratiques d'anatomie et d'histologie nor-
male.

Examens M. le Doyen rapporte sur les examens: Il vient de
représenter 5 Elèves à l'examen professionnel;
tous ont été admis.

Pour le Baccalaureat il y a 8 candidats cis-
sins; les examens commenceront le mardi
7 courant.

La séance est levée à 8 3/4 h.

Le Président de la Faculté de
médecine

Ste Eternod

Faculté de Médecine

Séance du 24 Octobre 1891: 8 h. du soir.
Présidence de M. le prof. Laskowski Doyen.
Sont présents M. le prof. Laskowski, Julliard,
Zehn, Vacher, D'Espine, Hattenhoff, Brun,
Revilliod et Vincent. M. Eternod s'est fait excuser.

M. le Doyen prof. Laskowski souhaite la bienvenue
à M. le prof. Hattenhoff nouvellement nommé.

Le procès verbal de la séance du 4 Juillet est
lu et adopté. M. le prof. Brun demande la
copie de la lettre du Département de l'Instruction
Publique qui le classe parmi les professeurs
de la Faculté de Médecine.

M. le Doyen rapporte la mort prématurée de Mort Monnier
M. Laurent Monnier, élève de notre Faculté et interne
à l'Asile des Aliénés, victime de ses devoirs professionnels.
M. le Doyen a écrit une lettre de condoléances à
M^{me} V^{me} Marc Monnier et a envoyé une
couronne de fleurs au nom de la Faculté. Il
donne lecture de la lettre par laquelle M^{me} Monnier
remercie le Doyen et les professeurs de la Faculté
de ces marques de sympathie.

Affaires courantes.

M. le Doyen fait part d'une lettre de M. le prof. L. Krönlein
Krönlein, au nom de la Fac^{te} de Médecine de Zurich, délégué
qui propose une réunion de délégués de toutes
les Facultés Suisses de Médecine à Berne, afin
de discuter et d'adopter un plan uniforme
des études médicales. Cette proposition est adoptée
et l'on désigne comme délégués à cette réunion
M. le prof. Laskowski et Zehn.

Lecture d'une lettre de M. le Dr Froelich, qui L. Froelich
demande à être dispensé provisoirement de l'im-
pression de sa thèse d'habilitation comme Privat-
Docent. Après une discussion, à laquelle prennent
part M. le prof. Zehn, Vacher, Julliard, Revilliod et
Brun, la Faculté décide, sur les précédents, d'accor-
der cette demande de M. le Dr Froelich, à condition
qu'il imprime plus tard cette thèse et en ~~en~~ ^{remette}
à la Faculté un nombre suffisant d'exemplaires.

Communication d'une lettre de M. Achille Michail, Achille Michail
Lowitch, bulgare, demandant qu'on lui accorde un
délai de trois ans pour payer ses études à la Faculté.
On décide de refuser cette requête.

Dispense elle Communication d'une lettre de M. L. Maystre
Maystre demandant que sa fille Antoinette soit
dispensée des frais d'études dans notre Faculté.
Cette demoiselle étant Genevoise et la demande
paraissant justifiée, il est décidé de l'accorder.

Docteur Horkik M. le Doyen a reçu le manuscrit de la
Thèse de Doctorat de M. Hertig Wenceslas: Contribution
à l'étude de l'Hématomyiologie. Sont désignés pour
examiner cette thèse M. Prévost, Revilliod et D'Espine.

Julius Vernay Candidatures au poste de médecin interne de
l'Hôpital des Venerables, vacant par suite du décès
de M. L. Monnier. Le Départ^t de l'Intérieur a
annoncé que deux candidats, M. J. Braun et
Dutrembley se présentent pour ce poste et demandent
un préavis à M. le Doyen. M. Zehn, Laskowski,
Vaucher opinent sur le droit de préavis suivant
non à la Faculté, mais à M. le prof. Olivier.
On décide de répondre au Départ^t de l'Intérieur
que la Faculté n'est pas compétente et qu'il
ait à demander le préavis au titulaire de la
chaise de psychiatrie.

Dispense, examen Mesdemoiselles Michailowska Julie et
Lewitsky Olga ayant fait quatre ans d'études à
l'Ecole féminine de Médecine à S.^t Pétersbourg et
obtenant le diplôme de cette école demandent à être
dispensées de la 1^{re} partie de l'examen du
baccalauréat en Sciences Médicales. Leur demande
est accordée.

Admission M. Jordanoff Ivan, bulgare, demande à être
admis comme étudiant régulier, quand même il n'a
pas terminé, par cause d'exclusion, ses études

Gymnasiales. Discussion: M. Zehn, D'Espine,
Laskowski, Vaucher. Cette demande est refusée.

M. Charles Tirone) Docteur en Médecine Vétérinaire
du royaume d'Italie est admis comme étudiant régulier
sur la vu de ses diplômes et ^{en outre}, de l'examen de la première
M^{lle} Kasimir Anna institutrice diplômée de ^{partie de l'examen}
Russie, est admise également. <sup>des sciences méd.
calés.</sup>

M. Andreiwitch Dimitrieff, bulgare, demande à
être exempté de la 1^{re} partie des examens du
baccalauréat Médical, qu'il a passé à Moscou.
Cette demande est admise.

M^{lle} Sapochnikoff Vera adresse la même demande
ou qu'elle a passé les examens propédeutiques à l'Ecole
de Médecine pour femmes à S.^t Pétersbourg. Accordé.

M. Radikowsky est admis comme élève régulier
sur la vu de son certificat de maturité classique.

M. Pernoff Pierre ancien régent d'une école
communale en Bulgarie, demande à être admis,
en cette qualité, comme étudiant régulier. Décidé de
demander au postulant l'exhibition de ses diplômes.

M. Tirneff Pierre, bulgare, qui a quitté le gymnase
avant l'achèvement de ses études, adresse la
même requête, qui est refusée.

M. Staikoff Christophe étant dans le même cas, est
également refusé.

Il en est de même de M. Popoff Dimitri et
Scherbanoff Veliko, bulgares, qui ont été exclus du
gymnase avant la fin de leurs études.

M. Geleseroff Christo, ~~XXXXXX XXXXXX~~ Kolianoff Georges
Toschko Petroff et Dentrecho Michailoff ayant
leurs diplômes de maturité, sont admis comme élèves réguliers.

M. Doutcho Gheorgieff n'ayant présenté
qu'un certificat de VI^{ème} classe de gymnase
bulgare, on décide qu'il devra fournir, pour être
admis, des explications satisfaisantes à ce sujet.

M. Sybbeff Novain muni d'un certificat
final d'étude gymnastiques, est admis.

M^{lle} Langleben Hélène, qui présente son diplôme
d'officier de santé de Varsovie, est admise
également comme élève régulière.

M. le prof. Vaucher annonce pour une
prochaine séance de la Faculté une proposi-
tion destinée à régler définitivement la question
des thèses d'habilitation.

M. le prof. Brun demande un préavis
au sujet de la création d'une place d'assis-
tant au laboratoire de pharmacologie. Il
lui est conseillé de s'adresser au Conseil d'Etat.
La séance est levée à 9 h. 50.

pour le Secrétaire absent
D^r Holtzboff

Faculté de médecine.

Séance du samedi 7 novembre 1881, à 8 h. du soir.

Présidence de M. le Prof. Lastkowski, Doyen

Ordre du jour: 1) Questions de Privat-docents, 2) Prix,
3) Exemptations, 4) Demande de crédit pour M. le Prof. Brun.

Membres présents: M. le Prof. ad: Lastkowski, Stenod,
Julliard, Brun, Zahn, Y. L. Reverdin et Gosse; M. le Prof.
extr: Aug. Reverdin.

M. M. Prevost et Vincent se sont fait excuser.

La séance est ouverte à 8 h. 15.

Le procès-verbal, rédigé en l'absence du Secrétaire, Procès-verbal
par le M^r Holtzboff, est lu et adopté avec une légère
modification concernant le cas de M. Ch. Girone.

Monsieur le D^r Fölich, à la suite d'un entretien avec M^{lle} Frölich
M. le Doyen s'est déclaré ^{disposé} à obéir et à imprimer sa
thèse d'habilitation de Privat-Docent, de manière à
ce que chaque membre de la Faculté puisse en rece-
voir un exemplaire avant la séance publique.

M. le Doyen annonce qu'un certain nombre de Bulgares élèves bulgares
qui n'ont pas fait leur 7^{ème} classe du gymnase, doivent
bien dans leur pays droit à la maturité, mais qui possèdent
le certificat de sortie de la 6^{ème} classe, ont été reçus à la
Faculté de sciences et vont à la Faculté. ^{demandant} Cette manière
de faire suscite la protestation de plusieurs membres,
qui estiment que les conditions d'admission doivent être
à la Faculté des sciences, les mêmes, qu'à la Faculté de mé-
decine. Après discussion, on renvoie que cette question
est du ressort du Sénat, plutôt que de la Faculté de mé-
decine.

Conformément à la décision de la dernière séance, Nominal. méd.
apportant aux Penneyes

M. le Doyen a eu un entretien avec M. Olivet - Ils sont tout à fait d'accord pour déclarer que les deux candidats, M. Braun et Dubouley, ont un égal mérite pour devenir ajutants-médecins aux armées. M. Dubouley a été, d'ailleurs, nommé, de l'avis, à la suite du désistement de M. Braun.

Comité de direction M. le Doyen déclare qu'il s'est formé, d'accord avec M. Giffhoff, ministre bulgare, un comité composé de M. Laskowski et de Martin, Alfred, ^{et Bellen} destiné à enseigner, diriger et gouverner les étudiants d'origine bulgare, ainsi qu'à s'occuper des bourses gouvernementales destinées à ces étudiants.

Exemptions M. le Doyen, Perron et Rotschy, Ernest, trois étudiants réguliers en médecine et généraux ~~sont~~ ^{exemptés}, sur la demande de l'Etat, un précis favorable d'exemption du prix des cours théoriques. Dougradi M. Dougradi, étranger, ayant régularisé sa position [voir séance du 1^{er} novembre 1890] sollicite la même faveur. Refusé, à cause de la subtilité d'étranger, prévue par la loi sur l'instruction publique.

Demandes de délais M. M. Michailowitch, Rokhowsky, Kryger, Mlle Lipnowska qui sollicitent des délais pour l'acquiescement de leur finance universitaire reçoivent de la part de la Faculté un précis favorable, en réponse à la demande du Recteur.

M. M. Meyer et Camargo ^{et Prémier} présentent leurs thèses de doctorat pour le prix de la Faculté. Sont nommés rapporteurs M. M. J. Reverdin, Olivet et Revilliod. Une seule thèse est présentée pour le prix de la Société auxiliaire. Ce travail est intitulé : Recherches phy-

siologiques sur les réactions des déviations, et est accompagné d'un pli portant la devise : "Lux quid difficilior est eo (?) major ad id adhibenda est cura". Rapporteurs : M. M. Schiff. Pruvost et d'Espine.

M. le Prof. Brun demande un crédit de 1000 - Crédit Brun 1200 francs pour compléter et mettre à jour la collection de pharmacologie. La Faculté répondra quand le département de l'instruction lui adressera directement une demande de précis.

5 élèves demandent à passer les examens de Examen de doctorat Doctorat, au mois de mars. Il sera ^{conformément} ~~facilement~~ la décision de la Faculté du 16 juin 1890, du 18 octobre 1890 et du 1^{er} novembre 1890; il y aura donc une session à cette époque.

Monsieur Krönlein, Doyen de la Faculté de Lettre Krönlein médecine de Zurich, écrit que la réunion des délégués ^{pour discuter les examens} aura eu lieu à Berne le samedi 14 novembre; un avis ultérieur indiquera la lieu et l'heure de la réunion. M. M. Laskowski et Zolner, délégués pour Genève, se déclarant prêts à partir. (voir procès-verbal de la séance précédente).

M. le Prof. Vaucher demande l'élaboration d'un Projet de Vaucher règlement spécial concernant les privat-docents privat-docents et l'habilitation. Après une discussion fort nourrie, à laquelle prennent part la plupart des membres présents, la Faculté, en ce qui concerne le travail d'habilitation, décide de s'en tenir à sa résolution du 22 décembre 1890 (v. procès-verbal de séance). Le travail devra donc être précédemment imprimé.

Une discussion générale s'engage au sujet de l'article de la loi sur l'instruction publique

relatif aux Frais d'écrit. Il est décidé de
porter cet objet à l'ordre du jour ^{d'une} pro-
chaine séance, afin de prendre une résolution
sur cette matière et de porter au budget la di-
but pour solliciter de l'Etat une révision de
cet article de loi dont la rédaction est vicieuse
et ambiguë.

La séance est levée à 10 1/4 h. de soir

Le secrétaire de la Faculté de

médecine

Alte Etemot

Faculté de médecine

Séance du 12 décembre à 8 h. du soir (samedi).

Présidence de M^r le Prof. Laskowski, Doyen.

Ordre du jour = 1/ Rapport sur le prix, 2/ Thèses,
3/ Exemptions, 4/ Rapport des Délégués, 5/ Affaires cou-
rantes.

Membres présents: M. M. le Prof. ord. Prevost, Zalus, d'Espine,
J. L. Reverdin, Schiff, Revilliod, Vincent, Laskowski et
Etemot.

Les procès verbal de la dernière séance est lu et adop. Procès-verbal
te.

La thèse de M^r Dobreff, intitulée: „Sur le volume Thèse Dobreff
d'urine et la quantité d'urée dans les affections de l'ab-
domen dépendant du système porte et du système cave,
^{extrahepatis.}
Donne un rapport favorable lu par M. le Prof. Revilliod.

La thèse de M^r Hertysch (Contribution à l'étude de Thèse Hertysch
l'hémato-myélie) rapporteur M. M. Prevost, Revilliod Wencasus
et d'Espine est également admise.

M^r Groumuer, ayant demandé formellement Dispense Groumuer
la dispense des cours au Département, le Recteur
propose, vu l'état d'indigence du candidat, d'accepter
la demande, mais d'infirmer, en tous cas, l'amende ré-
glementaire de 5 francs pour retard. La Faculté
décide d'accorder la dispense, mais ^{et} propose de ne pas
infirmer l'amende.

M^r le Doyen vient de verser chez le Banquier de la Fa- Rapport financier
culté la somme de fr 40,10 - L'avoir de la Faculté,
sans compter cette somme s'élève à fr 4196 francs, placés
sous la rubrique Fonds de la Faculté de médecine.

M^r le Doyen fera rapport sur la conférence qui a eu Rapport des délégués
lieu à Berne le 14 novembre quand il aura reçu
le Procès-verbal qu'il attend incessamment.

Demande de Michaelis M. Michaelis, licencié du gymnase cantonal de Lugano, a étudié la médecine et les sciences naturelles dans les deux ans à Favis. Il demande que cette scolarité lui soit comptée. Accordé.

Sous gratuit M. le Rector demande par lettre à M. le Prof. de la Faculté de médecine de s'engager à donner gratuitement, et la consultation et à domicile des sous gratuits à tous les Etudiants de l'Université. Il demande aux Pharmaciens de la ville d'accorder les remèdes à prix réduits. La Faculté refuse de s'engager officiellement; elle estime que chaque Professeur donne déjà gratuitement ses soins aux Etudiants et qu'il n'y a pas lieu de statuer là-dessus, non plus que de mettre des affiches officielles indiquant cette gratuité. Cette décision est prise après une discussion à laquelle prennent part un grand nombre de membres. Quant aux remèdes à prix réduits chaque Pharmacien fera ce qu'il verra et la Faculté n'a rien à y voir.

Rapports sur le Prix de la Faculté de médecine Il a été présenté 3 mémoires pour le Prix de la Faculté de médecine: ce sont les thèses déjà publiées de M. Promier (Camargo et Meyer) (Recherches sur l'empyème spontané de sous-muqueuses) et Meyer (Contribution à l'étude des lésions du plexus brachial), ainsi que le travail inédit de M. Promier (Etude sur la contagion de la folie). Les rapporteurs sont M. J. L. Reverdin, Olivet et Revilliod. Monsieur Reverdin donne lecture d'un rapport conduisant à donner le prix à M. Promier. Ce rapport est adopté, après une légère observation de M. le Prof. Falm à propos de la critique du travail de M. Camargo.

Un seul travail a été déposé pour le Prix de la Société auxiliaire des sciences et des arts. Ce travail a pour titre: "Rech. physiol. sur la réaction des déférences". Il est accompagné d'un pli portant l'adresse: Theodor Krajer. La devise: "quod quidem difficile est et copiosius ad rem Krajer. Nam id adhibenda est cura." M. d'Espine en son nom et en celui des deux autres rapporteurs, M. M. Schiff et Prevost, donne lecture d'un rapport conduisant à accorder un acceptif de 500 francs (au lieu de la totalité 1000 francs) au candidat. Ces conclusions sont adoptées; à l'ouverture du pli cacheté on constate que le candidat est ^{nom} Theodor Krajer, assistant de Physiologie. Le candidat remplit les conditions réglementaires pour recevoir le prix.

C'est par erreur que ce Prix avait été annoncé pour cette année. La Société auxiliaire consent gratuitement à allouer le prix pour cette année, afin de éviter la Faculté d'embarras; ^{soit 500 francs} mais pour contre elle n'accordea point de prix pour les années 92 et 93. La Faculté accepte avec reconnaissance ce don en regrettant l'erreur commise involontairement.

M. le Doyen annonce qu'il a reçu à répondre 42 Etudiants qui ne s'étaient pas inscrits et qui ne figuraient pas sur la liste officielle. M. Gore demande la parole pour faire remarquer à M. Schiff qu'il a eu tort donc pas de donner le Secrétaire-caissier de l'Université dont le contrôle des Etudiants qui suivent les cours de Physiologie; les autres Professeurs se sont soumis à cette nouvelle règle sans querelle.

44
mures. - Mr Schiff explique qu'il est d'accord
sur la nécessité de ce contrôle, mais qu'il y a
eu malentendu.

La séance est levée à 10 ³/₄ h. du soir

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

Ste Eternod

45
Faculté de médecine

Séance du Samedi 16 janvier 1892 à

8 h. du soir

Président: M. le Prof. Laskowski, Doyen

Membres présents = M. le Prof. d. d'Espine, Gosse, J. L. Ber-
nardin, Zaher, Laskowski, Eternod. M. Brun s'est fait
excuser par lettre.

Ordre du jour = 1) Thèse de Privat-docent, 2) Crédit pour
M. Brun, 3) Rapport de la Délégation de Bienne.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté Procès-verbal
sans modifications.

M. le Prof. Vaucher écrit une lettre au Doyen dans laquelle Lettre Vaucher
il demande de changer le jour et les heures habituelles des M. Brun
séances de la Faculté. Les membres de la Faculté sont
consultés à ce sujet par lettre.

M. Brun écrit que son mari étant malade il a fait ex-
cuser et prie la Faculté de donner un préavis favorable
à sa demande de crédit (voir plus loin).

M. Butignot annonce une Thèse intitulée: „De l'amar- Thèse Butignot
neon intestinale ou syphilis syphilitique „ Sont connus les
posteurs. M. le Dr. Julliard. J. L. Bernardin et Vaucher Laskowski.

M. le Dr. Frölich a publié récemment dans la Revue de Thèse Frölich
la Suisse concernant son travail qu'il présente comme une thèse Thèse Frölich
inaugurale de Privat-docent. Il a déposé conformément
au règlement 50 exemplaires imprimés de ce travail.

La Faculté statue que la séance inaugurale aura pour
M. le Dr. Frölich, jeudi prochain 21 courant à 4 h. du soir

La Faculté donne un préavis favorable sur la demande Demande Brun
adressée au Département de l'Instruction par M. le

46
Bonne pour obtenir un crédit destiné à renouveler et
recompléter la collection de Pharmacologie.

Thèse Doctorat M^{lle} Frouin dépose son travail récemment couronné intitulé:

Thèse Doctorat "Etude sur la contagion de la folie", comme thèse de Doctorat.

Les rapporteurs déposant un procès-verbal spécial statuant
sur l'acceptation de ce travail d'une manière favorable
comme cela a été pratiqué constamment en pareil
cas.

M^{lle} Krajewska - dépose encore enfin son travail
couronné intitulé: "Recherches physiologiques sur les réactions
de la jeunesse". Elle a passé une épreuve d'examen
à subir; dès que cette étape sera franchie la Faculté
statuera favorablement, comme M. Dr. Trouner.

Rapport Délégation à Berne M^{le} Dr. Luthnowski et M^{le} Dr. Jahn rapportent
au la séance des délégués de 5 Facultés de médecine
suisses, tenue à Berne, au Berneshof, le 15 novembre
1891 de 2 1/2 h. à 7 h. du soir. Il est donné lecture
d'une traduction ^{française de M. Stern} du procès-verbal (écrit en allemand) de
cette séance. Les 5 Facultés ont tombé d'accord pour
accepter un programme uniforme basé sur 10 semestres
effectifs d'études. La séance de Berne a été présidée
par M. le Dr. Jahn; M. Courvoisier de Bâle était secrétaire.
La délégation a été accueillie très hospitalièrement à Berne:
un banquet était offert par M. le Dr. de Berne.

Outre la rédaction d'un Programme d'études, les délégués
décident de proposer la constitution d'une Commis-
sion permanente composée de 5 Doyens des Facultés
de médecine suisses avec vote présidentiel alternant,
convenant par Bâle et se réunissant par ordre
alphabétique pour les autres Facultés, savoir: Berne,
Genève, Lausanne, Zürich. M. Hollmann, Doyen de
Bâle, serait ainsi le premier Président de cette commission.

47
La Faculté ^{de Genève} ~~accepte~~ favorablement cette heureuse idée
qui favorisera, comme dit le Procès-verbal de la séance
de Berne, "la discussion ^{en commun} des intérêts
communs de 5 Facultés de médecine suisses".
M^{le} Dr. Jahn, Doyen de Lausanne, a déjà écrit à M. Jahn
que la Faculté qu'il préside a ratifié intégralement
la décision de la Commission de délégués.

A la votation, la Faculté ^{de Genève} vote une décision analogue
avec remerciement à ses deux délégués M^{le} Jahn et
Luthnowski pour la manière distinguée avec laquelle
ils ont rempli leur mission.

La Séance est levée à 9 1/4 h. du soir.

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

A. Stern

Faculté de médecine

Seance du vendredi 5 ^{novembre 1892} octobre à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Laskowski, Doyen

Ordre du jour : 1/ Question de la Polyclinique, 2/ Privat-docent d'ophtalmologie, 3/ Thèses, 4/ Affaires courantes.

Membres présents : M. le Prof. ord. Goffe, Vaucher, Revilliod, Julliard, d'Espine, Laskowski, Ekmud ; M. le Prof. extraord. Haltenhoff.

Procès verbal

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Thèses doctorales

Bubigust

Wapiliéff

Gaudard

M. Bubigust avait déposé une thèse intitulée : « De l'anastomose intestinale ou Sphincterostomie ». Les rapporteurs M. Julliard, Reverdin et Laskowski donnent un rapport favorable. Accepté par la Faculté.

M. Wapiliéff avait également déposé un travail intitulé : « Contribution à l'étude de la tuberculose ganglionnaire du cou ». Sur un rapport favorable de M. le Prof. Julliard ce travail est également accepté.

M. Gaudard envoie un travail de thèse sur le sujet : « Les chevilles d'ivoire ». Sont nommés rapporteurs M. Julliard, Reverdin et Revilliod. Le candidat demande l'autorisation de faire figurer son nom dans le Rapport annuel de l'hôpital d'Arson - Accepté.

Thèses privat-docent

M. Sulzer demande à être fait habilité en qualité de Privat-docent à la Faculté de médecine. Sa thèse est intitulée : « La forme de la cornée humaine et son influence sur la vision ». Sont nommés rapporteurs M. Laskowski, Haltenhoff, Vincent Schiff.

M. le Dr. Trösch, Privat-docent, annonce qu'il donnera Cours Trösch le semestre prochain deux cours : 1/ Des méthodes d'examen de l'œil ; 2/ Hygiène oculaire, offert à tous les étudiants.

Le Bureau de l'Université sera consulté au sujet du second cours, si M. Trösch entend par son offre faire un cours gratuit.

M. Roffi déposera prochainement sa thèse sur un Thèse Roffi sujet de Gactériologie. Pour éviter une nouvelle convocation, la Faculté désigne immédiatement

les rapporteurs qui seront : M. d'Espine, Vincent et Puvion.

Le Département de Justice et Police donne son Henri Borel naissance à la Faculté des diplômés de M. Borel ^{vétérinaire} Henri, vétérinaire diplômé de Lyon, ayant le droit de pratique dans le Canton de Vaud. Il demande un préavis au sujet de sa requête d'autorisation de pratique pour Genève - Préavis favorable.

Le Recteur demande l'élaboration de l'Horaire d'été pour le semestre d'été prochain. Les ^{absents} Professeurs notamment M. Vallée, dont l'annonce de cours n'ont pas eu lieu seront consultés par écrit par M. le Doyen. Les Professeurs présents donnent conseil. Sance de cours héris.

M. Revilliod donne connaissance d'une lettre Quathon polichin de M. le Dr. Thomas, Privat-docent, et assistant rugue médicale de Polyclinique médicale, lequel demande à M. Revilliod de lui vouloir faire des démarches pour arriver à perfectionner la Polyclinique. Il demande :

- 1/ Une nouvelle Escal,
- 2/ Les gratuits des médicaments,
- 3/ La gratuité pour les étudiants,
- 4/ Une augmentation de la somme des malades. Sur une demande de

conseils à ce sujet, de la part de M. Revilliod, la Faculté pense que toutes ces questions sont à débattre entre M. Thomas et M. Revilliod, attendu que ce dernier est le directeur responsable de l'Institut Polyclinique.

La séance est levée à 9 1/2 heures du soir.

Le Secrétaire de la Faculté

St. Sternod

Faculté de médecine

Séances du samedi 20 février, 1892

à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Laskowski, Doyen

Ordre du jour : 1/ Thèses de Privat-docent, 2/ Thèses de doctorat, 3/ Examen, 4/ Lettre du Recteur, 5/ Affaires courantes.

Membres présents : M. le Prof. ord. Gosse, Zalm, Brun, J. L. Reverdin, Frey, Laskowski, Revilliod et Sternod.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et compte rendu adopté sans modifications. A propos du procès-verbal, M. le Doyen déclare que M. le Dr Frölich n'avait pas l'intention de donner un cours gratuit; mais qu'il a l'intention de faire un cours d'adultes à tous les étudiants; le Recteur mettra, à cet effet, à la disposition de M. Frölich une salle des bâtiments universitaires.

La thèse d'habilitation de Privat-docent de M. le Habilitation Dr Sulzer, sur un rapport de M. le Prof. Haltenhof, Dr Sulzer Laskowski et Schiff est acceptée. La soutenance publique aura lieu Jeudi prochain 25 courant, à l'Ecole de médecine.

Le travail de M. Gandard intitulé : „Sur la des- Thèse doctorat“ villes d'ivresse comme moyen d'ion mobilisation de Gandard recte des fragments osseux et comme soutien de périoste“ est accepté comme thèse de doctorat.

Le travail de M. Prof. qui a pour titre : „Contribution Prof“ à l'étude bactériologique des eaux, est également accepté comme thèse.

54

Faculté de médecine

Séance du mercredi 9 mars à 8 heures du soir.

Présidence de M. le Prof. Laskowski; Doyen.

Ordre du jour: 1/ Adresse à M. Kölliker, 2/ Plan des études.

Membres présents: M. le Prof. ord: J. L. Reverdin, Sopa, Zabin, Jelliard, Prevost, Revillard, Laskowski et Sternod; M. le Prof. extraord. Aug. Reverdin.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec une légère addition.

M. le Prof. ord. Gaudard. M. le Doyen annonce qu'il a donné l'autorisation d'impression pour la thèse de Doctorat de M. le Prof. Gaudard.

Loi sur l'art de guérir. A propos de la loi sur l'art de guérir il indique qu'il a été vu M. Richard, Conseiller d'Etat qui fera la majorité pour défendre le projet de loi.

Réunion des Doyens. Le Doyen rend également compte de la séance des Doyens des 5 Facultés qui a eu lieu à Berne Samedi dernier. Le plan d'études sera imprimé d'une manière uniforme par la fin de M. le Prof. Mupini, Doyen de Bâle, il y aura un texte français et un texte allemand. En outre, la Faculté ^{pourrait} faire imprimer ce plan dans leurs programmes particuliers. Quelques petits cours, comme ceux d'anatomie et de physiologie, de bandages, de bactériologie, de dermatologie et de pédiatrie pouront être ajoutés facultativement par la Faculté qui le voudra.

Antiquaire. La rédaction de l'adresse à M. le Prof. Kölliker

55

est lue et adoptée. Monsieur Gasse la fera copier d'une manière artistique avant de l'envoyer.

Le Rector fait donner communication Mahariti d'une lettre officielle d'Andri, Pacha d'Egypte laquelle le gouvernement libéral demande l'acceptation de la mahariti égyptienne par notre Université - Présent favorable.

La séance est levée à 9 h du soir.

Le Secrétaire de la Faculté de médecine

St. Sternod

58
Dix Bizot

A la fin de l'année le fonds Bizot aura rapporté plus de 1200 francs. Il y a lieu de mettre en question de médecine interne au concours. M. M. Dumont et Revillod sont chargés de trouver une question à proposer - les manuscrits devront être déposés avant le 15 mai le novembre. Le prix sera décerné en 1893 au mois de janvier.

Plan anatomique M. Zolm dépose son rapport sur le nouveau ^{projet pour le} bâtiment d'anatomie ^{et rapport est} pathologique. accompagné des plans de M. Janner architecte. Le coût de la construction ~~est~~ évalué à 180,000 francs. La Faculté donne une ~~réponse~~ favorable sur le rapport et sur les plans par l'accompagnement. La séance est levée à 10 h. du s.

Le Secrétaire de la Faculté de médecine

St Eternod

59
Faculté de médecine

Séance du vendredi 3 mai, à 8 h. du soir.

Présidence de M. Laskowski, Doyen.

Ordre du jour: 1) Election du Doyen et du Secrétaire, 2) Thèse, 3) affaires courantes.

Membres présents: M. Zolm, Julliard, Vaucher, d'Espine, Prevost, Gosse, Vincent, Brun, Revillod, Laskowski, ^{Schiff} Olivet, J. L. Reverdin, et Eternod, Professeurs ordinaires et Aug. Reverdin Professeur extraordinaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Monsieur le Prof. Zolm a été mandé auprès du Département plan Institut pathologique projeté. L'Etat désire agrandir les dimensions du bâtiment projeté mais en modifie la distribution, ni le coût.

Monsieur A. v. Kölliker a répondu par une adresse lithographiée et rédigée en allemand à Kölliker. C'est l'adresse que la Faculté lui a adressée à l'occasion de son cinquantième de Doctorat. M. Zolm en donne une traduction orale.

La thèse de Doctorat de M. Burkhardt intitulée thèse Burkhardt "Contribution à l'étude de l'emploi des fers et de la version dans les cas de tumeurs rétro-cervicales" fait l'objet du rapport favorable de M. M. le Prof. Vulliamy, J. L. Reverdin et Vaucher. La Faculté accorde l'imprimatur.

Une discussion nourrie s'engage au sujet de

de la manière de procéder dans la critique et l'acceptation des thèses de la Faculté en général. Cette question sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Mme Krajevskaja présente comme thèse la même thèse qui a été prise par la Faculté, avec quelques modifications de détails. Accepté.

Prix Bizot La question proposée par la commission composée de M. M. Prevost et Revilliod pour le prix Bizot sera: "des altérations pathologiques et des troubles fonctionnels du myocarde."

Election du Doyen et du Secrétaire Les professeurs ordinaires de la Faculté passent ensuite à la nomination du Doyen et du Secrétaire pour les années universitaires 1892-93 et 1893-94.

• Au premier tour de scrutin :

M. M.	Zalmon	6 voix
	Prevost	4 "
	Ol'sch	1 "
	Vancher	1 "
	Lapkowski	2 "

Second tour de scrutin :

M. M.	Zalmon	6 voix
	Prevost	4 "
	Ol'sch	1 "
	Vancher	1 "

Scrutin de Ballottage

M. M.	Zalmon	6 voix
	Prevost	6 "

Un second tour de scrutin ayant donné le même résultat, l'élection du Doyen est renvoyée à une prochaine séance.

Election des Secrétaires :

M. M. Sternod 12 voix

Vincent 1 voix

M. Sternod est nommé secrétaire.

La séance est levée à 9. 1/4 h.

M. Sternod
Secrétaire de la Faculté de
Médecine.

62

Faculté de médecine

Séance du vendredi 10 juin, à 8 h. du soir

Présidence de M. Laskowski, Doyen.

Ordre du jour: 1/ Election du Doyen 2/ affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. Julliard, D'Espine, Vander, Brun, Zalm, Gobe, Vincent, Revilliod, Laskowski, J. L. Reverdin et Stegod.

Invitation Con- Le procès-verbal de la précédente séance est lu et
frès de sc. méd. c. adopté sans modifications.

Il est donné connaissance d'une circulaire invitant les membres de la Faculté de médecine à participer au Congrès international des sciences médicales qui aura lieu à Rome (11^e session).

Examens de Le délai d'inscription expirant le 15 juin courant,
Doctorat le Doyen prendra aussitôt les mesures nécessaires pour que les Examens de Doctorat (1^{er} et 2^e) aient lieu avant la fin du semestre.

Examens et thèse Mlle. Djuritsch Lioubitza, ayant perdu son
Djuritsch père, demande à faire examiner sa thèse pendant qu'elle passera son second examen de Doctorat.
La commission chargée de rapporter sur cette thèse intitulée: "Contribution à l'étude du traitement par le siphon des pleurésies purulentes réputées incurables" est composée de M. le Prof. Revilliod, Prevost et D'Espine.

Mme. cas Fabre M. Fabre qui est dans le même cas demande la même chose. Son travail intitulé: "Contribution à l'étude de la parascotomie supérieure"

sera examiné par M. le Prof. Revilliod, Julliard et Laskowski.

On passe à l'élection du Doyen.

M. Zalm déclare se retirer et prie de reporter l'élection du Doyen
les voix qui lui ont été données sur M. Prevost.
Il y a 12 votants - M. Prevost obtient 11 voix et M. Laskowski 1.

En conséquence, M. Prevost est nommé Doyen.

Il remercie l'assemblée de cette marque de confiance et adresse, au nom de la Faculté, des remerciements à M. Laskowski pour l'activité qu'il a déployée en qualité de Doyen.

M. Laskowski répond par quelques paroles à M. Prevost et la séance est levée à 8 1/2 h. du soir.

Stc Stegod
Secrétaire de la Faculté de
médecine.

Faculté de médecine

Séance du 18 juin 1892 à 8 h. du soir.

Ordre du jour = 1/ Thèses, 2/ Règlement pour le diplôme de pharmacien, 3/ Affaires courantes.

Présidence de M. Laskowski, Doyen.

Membres présents: M. le Prof. Revilliod, Brum, Revilliod, Laskowski, Olivet, Sternod et J. L. Ravandin.

Les procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans modification.

Thèses:

Djuritch

La thèse de M. Djuritch fait l'objet d'un rapport favorable de la part de M. le Prof. Revilliod, Prevost et D'Espine. Elle sera acceptée pour M. Djuritch aura fait sous 2^e examen de Doctorat.

Bojadjeff

Les 2 thèses suivantes sont présentées à la Faculté:

a) Bojadjeff - "Les signes de l'orbiculaire de la paupière dans la paralysie du facial supérieur". Rapporteurs M. le Prof. Revilliod, D'Espine et Prevost.

Bancoff.

b) Nicolas Bancoff "La valeur sémiologique et diagnostique des fr. réflexes du genou dans quelques maladies générales". Rapporteurs M. Revilliod, D'Espine et Prevost.

Les rapports seront déposés à la prochaine séance.

Demande

Ch. Dubouloz

M. Ch. Dubouloz demande l'autorisation de pratiquer l'art de guérir par le magnétisme et le magnétisme. En réponse à une demande de permis de la part du Département de justice et police, la Faculté décide de répondre par toute autorisation semblable et contraire à la loi sur l'art de guérir adoptée dernièrement.

Le nouveau projet de loi concernant la délivrance Diplôme de
par l'Université d'un diplôme de pharmacien pharmacien
nécessite la sanction d'un règlement spécial par
la Faculté de médecine. Il est donné lecture
de deux projets de règlement: l'un de M. Chodat,
D. Mounier et Brum; l'autre de M. Brum seul.
Après discussion il est décidé de renvoyer l'étude
de ces projets à une commission composée de
M. M. Brum, Vincent et Olivet qui pourront, si
le règlement n'est pas, consulter les membres com-
pétents de la Faculté de sciences à ce sujet.
Il ressort ^{dans} ^{qui a lieu} la discussion que M. D.
Mounier et Chodat auraient déjà commencé, à
l'insu de la Faculté de médecine, à examiner
^{un} ~~des~~ candidats. Il est décidé de signaler dans
le présent procès-verbal, cette irrégularité.
La séance est levée à 8 1/2 h. du soir.

St Sternod
Secrétaire de la Faculté
de médecine.

Faculté de médecine

Séance du 27 juin, 1892 à 8 h. du soir.

Résidence de M. Laskowski, Doyen

Ordre du jour: 1/ Règlement des examens de Pharmacie, 2/ Thèses, 3/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. Prevost, Zolm, Revilliod, Olivet, J. L. Reverdin, Brun, d'Espine, Laskowski et Stern.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans modification.

A propos du Procès-verbal, M. le Doyen déclare que M. le Recteur a interrompu immédiatement l'examen de Pharmacie commencé avec la votation de la loi soumise par le Grand Conseil.

Les épreuves seront revues.

La nouvelle loi est maintenant adoptée d'urgence, c'est-à-dire sans référendum, par le Grand Conseil. Elle entrera en vigueur en octobre prochain.

Les thèses de doctorat de M. de Paku et Bancoff font l'objet d'un rapport favorable de la part des commissions désignées pour les examiner. Elles sont acceptées par la Faculté.

Il est donné lecture d'une lettre du Département de Justice et Police demandant le préavis de la Faculté au sujet d'une demande d'autorisation de pratiquer la Pharmacie dans le canton. Monsieur Ernest Elkster, qui réside en Allemagne, est diplômé régulièrement en Allemagne. Rapport favorable.

M. le Prof. Brun, au nom de la commission

nommée dans la dernière séance, fait lecture d'un projet de règlement pour l'Examen ~~et~~ universitaire de Pharmacie. Ce projet est celui d'ici ^{le règlement} possible sur l'examen correspondant fédéral. M. Olivet, n'ayant pas pu siéger avec la commission fait quelques remarques, notamment en ce qui concerne le certificat de commis-pharmacie. Après une discussion soumise à laquelle prennent part tous les membres de la Faculté, il est décidé de surseoir jusqu'en automne à une décision définitive sur ce règlement.

La séance est levée à 9 1/4 h. du soir.

St. Stern
Secrétaire de la Faculté
de médecine.

Loi sur la
pharmacie.

Thèses:

Paku
Bancoff.

Demande
Elkster

Rapport de la
Commission de
Pharmacie

68

Faculté de médecine

Séance du 24 septembre 1892

Ordre du jour : Horaire du semestre d'hiver.

La plupart des Professeurs étant absents, les heures de cours du nouvel horaire d'après leurs indications par écrit d'ailleurs l'horaire sera déposé chez le Secrétaire-caissier où l'on pourra en prendre connaissance et, cas échéant, indiquer les modifications nécessaires.

Le Secrétaire de la Fac. de médecine.
St. Etienne

69

Faculté de médecine

Séance du samedi 22 octobre 1892, à 8 h. du soir.

Présidence de M. le Prof. Favrot, Doyen.

Ordre du jour : 1/ Demandes d'admission, 2/ Affaires courantes.

Membres présents : M. le Prof. ord. Jalou, Favrot, Luskowski, Julliard, Revilliod, Vincent, d'Espine et Etienne.

Il est donné lecture du procès-verbal de la fin du semestre passé. Adopté sans modifications.

M. le Prof. Jalou relève qu'il s'est glissé une erreur au sujet de l'indication de son cours dans le Programme des cours qui mentionne 5 heures au lieu de 6 que ce Professeur a toujours données. Cette erreur sera corrigée dans la prochaine édition et M. devesant Secrétaire-caissier, averti pour qu'il n'y ait pas d'erreur dans les inscriptions.

M. M. Modinos, Cheretini Cheretinos, Lanza, de Trinitat, Sylostri porteurs de diverses attestations d'études et diplômes seront admis comme élèves réguliers quand ils auront produit les pièces originales. M. Lanza et de Sylostri seront dispensés du baccalauréat es sciences médicales.

M. Collomb, de Douvaine, porteur d'un diplôme de 1^{re} partie du baccalauréat es lettres français, est admis comme étudiant régulier.

M. Ch. Prosefeld, admis comme Etud. régul. à la Fac. des lettres demande son admission au même titre à la Fac. de médecine. Sera admis après vérification de ses titres déposés chez le Secrétaire-caissier.

10
M. Staedler, a déjà demandé son admission à la Faculté. Refusé alors, il ne peut être admis, vu son manque de titres suffisants.

M. M. Yaneff et Svetoslav, Roumains, n'ayant que des Examens incomplets pour leurs pays ne seront pas admis en qualité d'élèves réguliers; une semblable décision a déjà été prise l'année passée pour d'autres candidats qui sont maintenant à l'étranger.

M. M. Boudareff et Humatscha porteurs d'un certificat d'examen de sorte de la 7^e classe d'un gymnase russe sont admis en qualité d'élèves réguliers.

M. David Schapiro, devra produire également des titres réguliers. Il en est de même pour M. Ratner.

Examen de pharmacien
M. Sullam a manqué son Examen fédéral de pharmacien, il demande à passer l'Examen cantonal.

Une discussion s'engage au sujet de ce cas particulier et de l'Examen cantonal en général. Il est décidé de ne pas admettre le candidat à cet examen avant d'avoir consulté M. Olivet D., président local pour les Examens fédéraux. En tous cas, sur la proposition de M. Zuber, le candidat ne pourra pas se présenter que dans les mêmes délais que ceux qui lui ont été assignés par la Commission fédérale. Il est recommandé à M. le Doyen de veiller sa sollicitude et une surveillance spéciale aux Examens continuels de pharmacien dont la Faculté de médecine, compte son gre, se trouve chargée.

44
M. Kolbel porteur d'un Diplôme allemand Esquisseur de docteur en médecine et d'un diplôme d'examinateur d'Etat de pharmacien une pharmacie est en règle au point de vue des équivalences qu'exige l'art. 1^{er} de la loi sur l'art de guérir genevoise.

La Faculté de médecine reçoit une invitation pour le Congrès international des sciences médicales qui se tiendra à Rome. Le Doyen est spécialement invité; la Faculté de médecine de Genève enverra au temps et lieu des délégués.

M. Virchow, ^{annonce l'envoi} ~~envoie~~ à la Faculté de médecine Envoi Virchow un exemplaire des "Verhandlungen" du congrès médical de Berlin. - Accepté avec remerciements.

M. Klefner s'étant vu refuser l'admission à la Faculté de médecine de Kiel annonce officiellement à la Faculté de Genève qu'elle a refusé l'accès du doctorat à M. Klefner.

M. Haralanoff présente une thèse de doctorat Thèse Haralanoff intitulée: "Etude clinique de la paracoccidie de Willis". Sur un rapport favorable des M. M. Laskowski, Reverdin et Ravelli, la Faculté accepte cette thèse.

Sont parvenues pour concourir aux prix de la Faculté trois thèses: les thèses de M. M. Haralanoff, ^{may} Tobrowski et Ratner. La commission sera composée de M. M. Reverdin et Vacher et de M. Ravelli, rapporteur.

M. Brochet ^{Bergliet} demande par lettre l'admission de sa fille en qualité d'élève régulière à la Faculté sur le vu de son diplôme de sorte de l'Ecole suédoise de jeunes filles de Morges. Accepté.

Le séance est levée à 9 h. 1/2

Le secrétaire de la Faculté de médecine
St. Eternat

Faculté de médecine

Séance du Samedi 5 novembre à 8h. du soir

Présidence de M. Pressat, Doyen

Ordre du jour: 1/ Immatriculations, 2/ Discussion sur le grade universitaire de pharmacien, 3/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ad. Brun, Gosse, Guliard, Laskowski, Prevost, Stern, J. L. Reverdin.

M. Vaucher et Vincent se sont excusés par lettre.

Le Procès-verbal des deux précédentes séances sont lus et adoptés.

Il est donné lecture d'une lettre de Prof. Vaucher qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et proteste contre le choix du Samedi comme jour de séance.

M. Vincent s'excuse également.

Congrès internat. M. le Doyen a reçu une lettre de Rome au sujet du "Congrès international de médecine" et en réponse à l'acceptation qu'il a envoyée de la part de la Faculté. M. le Doyen et les membres de la Faculté sont arrivés à leurs conclusions à cette réunion.

Admissions

Mlle Roscafeld porteuse d'un diplôme de sortie de 8^e classe est acceptée comme élève régulière.

M. Watscheff n'a pas adhéré régulièrement au 7^e classe de gymnase. Il ne pourra être accepté comme élève régulier en médecine.

M. Cherubini-Cherubini a fait 3 années de médecine à Rome. Admis comme élève régulier et dispensé du Baccalauréat.

Mlle Domanevski est diplômée par le Comité gouvernemental de Khagan "Instituteur". Elle devra

produire son diplôme de sortie d'une Ecole supérieure de jeunes filles avant d'être admise comme élève régulière.

M. Garavelli porteur du diplôme de médecin vétérinaire de Turin. Devra présenter un diplôme de sortie d'un lycée gouvernemental italien ou autre. Le Secrétaire lui cédra dans ce sens.

M. Jounauer, Barkan, ^{subre,} Jouvion et ^{du prix} Willi- Exemptions mann, de Lucerne, recevront la dispense de cours Jounauer quand ils auront spécifié quels cours le Secrétaire Barkan prendra.

~~M. Jounauer le Doyen Jouvion le Secrétaire Barkan~~ favorable au ~~dépense~~ ^{Willmann} ^{Dalai}

M. Krygier demande un délai pour acquiescer aux finances des cours. Accordé.

Après une discussion très vivante à laquelle prennent part tous les membres présents, la Faculté en médecine et pharmacie l'a voté unanime que le Diplôme universitaire de Pharmacien doit comporter l'autorisation de pratiquer dans l'étendue du Canton de Genève. Une commission, composée de M. le Doyen, Vincent et Joun, devra rapporter à la prochaine séance à ce sujet, de manière à permettre à la Faculté de faire au Sénat universitaire et au Gouvernement les propositions nécessaires.

M. Rouffef ayant obtenu ce diplôme à la fin du semestre passé s'est vu refuser par le Gouvernement Bulgare, l'autorisation de pratiquer la pharmacie.

Tous les membres présents sont d'accord pour de-

74
plore la manière habituelle dont le Sénat a élaboré
le règlement universitaire de pharmacien, malgré
la décision du sursis prise par la Faculté de
médecine en date du 27 juin 92, ^{malgré} la protesta-
tion faite par M. Leskowski, Doyen lors de la
réunion au Sénat ^{malgré} la lettre qu'il a écrite
à M. le Recteur à ce sujet.

La séance est levée à 9 ³/₄ h.

Le Secrétaire de la Fac. de méd.

St. Sternoff

Faculté de médecine.

45
Séance du 25 novembre. 1892 à 8 h. du soir.

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen.

Membres présents : M. M. le Prof. ord. Gope, Zolna, Van-
cher, Leskowski, Vincent, Prevost, Revilliod, Ster-
nid, Julliard, J. L. Reverdin et M. le Prof. extraord.
Aug. Reverdin.

Ordre du jour : 1/ Examen de pharmacien (Rapport
de M. le Prof. Gope, 2/ Matériel insuffisant de dis-
section (Communication de M. le Prof. Leskowski). 3/
Jour de convocation de la Faculté / demande de M. le
Prof. Vaucher / 4/ Affaires courantes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et
adopté avec une légère modification.

M. Prof. Vaucher demande de diviser un autre Jour de séance
jour que le samedi pour les convocations de la Faculté.

Après une courte discussion, il est décidé d'ajourner le
lundi comme jour de séance.

M. Bindschedler, porteur d'un diplôme de Docteur Bindschedler
de Zurich, d'un diplôme de médecin de Zurich, schedler
daté de 1865, d'une lettre de M. le Conseiller d'Etat
Hérissey, datée de 1883 avec préavis favorable, demande
l'autorisation de pratiquer la médecine dans l'étendue
du Canton de Genève. La Faculté, vu ces titres, parfait-
tement en règle, prévient favorablement.

M. Sternoff ayant présenté comme thèse un Thèse Sternoff
travail intitulé "Recherches cliniques sur le vertige électri-
que dans les maladies de l'oreille" obtient l'inspiration.

Exameurs

Donneff.
Batschwaroff.
Afrikian
Matterda

Exam. pharmac.

Ce travail est accepté sur le préavis favorable de M. M. le Prof. D'Espine, Schiff et Stenod, rapporteurs.

Se sont présentés : aff pour le 1^{er} examen de doctorat: M. Donneff, 5) pour le second examen M. M. Batschwaroff, Matterda et Afrikian. Vu les difficultés de convocation pour les épreuves pratiques, il est décidé que M. M. les Examinateurs s'arrangeront au mieux avec eux. Ces examens commenceront à partir de la semaine prochaine.

M. le Prof. Goss, au nom de la Commission venue sous la précédente séance, rapporte sur la question des Examens universitaires de pharmacie.

La Commission propose de remplacer dans le Règlement universitaire actuel, les articles 12, 13 et 14 par l'article 1 de la loi du 23 mars 1892 sur l'autorisation de pratique de la Pharmacie à Genève.

Ceci d'accord avec le désir de mettre l'Examen de pharmacie sur le même pied que le Doctorat délivré par la Faculté de médecine, c'est-à-dire d'arriver à la création d'un diplôme donnant le droit de pratique dans l'étendue du Canton de Genève.

Une fois la modification nécessaire au Règlement actuel de Justice et Police, introduite par le Conseil d'Etat, la Faculté de médecine et le Sénat universitaire se mettront d'accord pour supprimer le Diplôme actuel de pharmacien délivré par l'Université et qui n'a pas de valeur réelle, attendu qu'il ne donne pas le droit de pratique. Il n'y aura ainsi pour Genève qu'un diplôme de pharmacien, c'est-à-dire le Diplôme fédéral.

Pour ces modifications, il devra être tenu compte des conditions de stage, et mal précisées ou omises dans le Règlement universitaire actuel élaboré avec Prof de Käte sous l'approbation de la Faculté.

Monsieur le Prof. Laskowski développe, dans un rapport circonstancié avec chiffres à l'appui, les conditions favorables dans lesquelles se trouvent les services d'Anatomie, à cause du manque de matériel de dissection.

Il est donné également lecture d'une lettre adressée au Département de l'Instruction par un élève anonyme. Il est à noter que cette lettre était anonyme. On lit également une lettre du Département de l'Instruction, et une lettre adressée à ce Département par M. le Prof. Laskowski, et une lettre adressée au "Général" de la Commission universitaire du 19 nov. 1892 par des étudiants.

Après une discussion circonstanciée et les interventions à laquelle prennent part tous les membres présents, il est décidé que M. le Doyen écrira, au nom de la Faculté, au Département de l'Instruction publique pour signaler les démarches délicates qu'il y aurait à faire pour éviter de passer à cet état de choses fâcheux.

M. le Prof. Revilliod devra demander une augmentation de son allocation pour "Frais d'urgence" à l'Université médicale.

Il sera fait des démarches ^{officielles} au ^{nom} des Rédacteurs de journaux pour les engager à accepter moins facilement de lettres d'étudiants incontentes.

Chacun fera également ses efforts pour empêcher que le Syndicat ne s'habitue à murmurer, car rien ne s'adresse au Doyen ou au Recteur quand ils ont des réclamations à faire.

La séance est levée à 10 1/2 h du S.

Le Secrétaire de la Fac. de med.

St. Stenod

Matériel de
dissection

Faculté de médecine

Séance du lundi 14 décembre 1892, à 8 h. du s.

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen.

Ordre du jour: 1/ Prix de la Faculté, 2/ Examen de psychiatrie, proposition de M. le Prof. Olivet, 3/ Laboratoire de médecine légale, communication de M. le Prof. Goffe, 4/ Thèse de Privat-docent, proposition de M. le Prof. Reverdin, 5/ Clinique ophtalmologique, proposition de M. le Prof. Haltenhoff, 6/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. Goffe, Zahn, D'Espine, Olivet, Laskowski, Prevost, J. L. Reverdin, Revilliod et Sternod; M. le Prof. extraord. Haltenhoff.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans modifications.

Rapport annuel A propos du procès-verbal M. le Doyen communique qu'il a remis à l'Etat son rapport sur le matériel de dissection.

Examen pharmaciaire Il attend une réponse. - Il a également, écrit au Département de justice et police au sujet de l'examen universitaire de pharmacien; ce Département se déclare pleinement d'accord avec la Faculté.

Demande Bulgare. Plusieurs étudiants Bulgares s'adressent au Doyen pour avoir des renseignements sur la valeur comparative du diplôme fédéral de médecins et de docteurs diplômés de docteurs de Genève. Le gouvernement, mis en éveil par ce qui s'est passé au sujet du diplôme de pharmacien, met en suspicion la valeur de notre doctorat en médecine.

Demande Bengueli M. Bengueli, muni de diplômes (en règle recit),

sur la demande du Département de justice et Police, un avis favorable de la Faculté de médecine.

D'après les comptes de M. Pictet, banquier, la Faculté Comptes de médecine possède un solde de 1031 f. 15 (dix mille trois cent et un fr. 15 c) qui s'augmentera encore d'un reliquat encore entre les mains de M. Demont. Prix Bijot Société - caissier de l'Université; le prix Bijot possède actuellement 1330 f. 30 (mille trois cent. cent trente fr. 30 c); ce prix, conformément à ce qui a été décidé, sera décerné cette année. La question proposée est: "des altérations pathologiques et les troubles fonctionnels du myocarde".

Sur le rapport de M. le Prof. J. Reverdin (rapporteur), M. le Prof. Zahn et Revilliod, la Faculté décide que M. le Dr Dobrowolski ne remplissant pas les conditions voulues, est déclaré d'avoir quitté l'Université depuis moins d'une année, sera écarté; restent M. le Dr Fabre et Hasalauroff qui partageront "ex aequo", à raison de 150 f. chacun, le Prix de la Faculté.

La thèse d'habilitation de Privat-docent, intitulée: "Thèse Privat-docent Buscardet Contribution à l'étude des fistules branchiales", sur un rapport favorable de M. le Prof. Zahn, Sternod et J. L. Reverdin est acceptée. Après son impression et le dépôt du nombre voulu d'exemplaires, la Faculté sera convoquée pour la séance publique.

Une pétition d'un certain nombre d'étudiants de la Faculté Polimande à ce que la Polichinone soit organisée conformément aux Règlements exigés par le Règlement fédéral d'examen

Un édicte. Cette pétition sera prise en considération. M. le Prof. J. L. Reverdin développe une motion. M. le Prof. J. L. Reverdin développe une motion. M. le Prof. J. L. Reverdin développe une motion.

80
tendant à abolir l'inégalité qui existe actuellement entre le Quirist-Docteur muni de doctorat grecois ou de diplômes étrangers; de manière à retourner ou à exiger pour tous la soutenance publique d'une thèse spéciale.

L'article 137. de la loi actuelle sur l'Instruction publique devra être modifié de manière dans le sens d'une obligation uniforme, si possible même pour toutes les Facultés, à la soutenance publique d'une thèse, "ad hoc" de la part de tous les candidats indistinctement.

Jubilé Pasteur A l'occasion du jubilé de 70 années de M. Pasteur, le Recteur, M. le Prof. Julliard, ira à Paris. La Faculté de médecine de Genève, ^{à l'unanimité de voix}, en fera à l'illustre savant le Doctorat en médecine "honoris causa" - M. le Prof. D'Espine, à moins d'empêchement spécial, sera comme délégué de la Faculté de médecine de Genève et accompagnera le Recteur qui représentera l'Université.

Examen de psychiatrie M. le Prof. Olivet se plaint que les élèves fréquentent la clinique psychiatrique sans préparation suffisante. Cela tient à ce que cette branche fait partie du cycle des premiers examens de médecine. M. Olivet ne fait pas de proposition formelle.

M. le Prof. Zehn, appuyé par M. Gysin, demande à faire dans une prochaine séance, une proposition concernant les examens de psychiatrie, de médecine légale et d'hygiène par rapport au système actuel d'examen.

Solution de med. légale M. le Prof. Gysin développe, dans un grand rapport avec des chiffres à l'appui, les raisons dont sont

81
répartis les cadavres qui viennent à la Morgue judiciaire. Après une discussion qui a été à ce sujet, la séance est levée.

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, M. le Prof. Haldenlof aura la bonté de développer sa proposition dans une prochaine séance.

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

St. Stenroos

82

Faculté de médecine

Séance du lundi 23 janvier 1893 à 8 h du soir

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen

Ordre du jour: 1/ Rapport de la Commission sur la Polychimie (Rapporteur Prof. Reverdin), 2/ Réimpression du règlement universitaire, 3/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. Gosse, Zalm, Vancher, Brun, Y. L. Reverdin, Revilliod, Vincart, Prevost, Julliard et Stern; M. le Prof. extraord. Oltmanns.

Le Procès-verbal est lu et adopté sans modifications.

Thèse Privat. La thèse de Monsieur le Dr Buscarlet intitulée: « Contribution à l'étude des fistules bronchiales » est imprimée et distribuée aux Professeurs. La séance inaugurale d'habilitation de Privat-docent est fixée à mardi 8 février.

Lettre Strofer M. le Prof. Strofer, de Berne, Président de la Commission des Doyens des Facultés de médecine, demande par lettre s'il y a lieu de désigner ^{au sujet de Rome} une déléguée au nom des 5 Facultés suisses de médecine, sans préjudice des délégations que pourront envoyer les Facultés en particulier. Renvoie à M. le Doyen pour qu'il s'entende, à ce sujet, avec ses collègues. ~~à ce sujet.~~

Demandes Colombini et M. Guaguella M. Colombini, Clemente, et M. Guaguella, Helvète demandent des renseignements pour leur admission à la Faculté. M. le Doyen leur écrira pour demander la production de leurs titres.

Anniversaire Schiff M. le Prof. Schiff annonce le mois prochain (28 février) 700 années - Les étudiants avaient voulu faire un

83

«Commers» et un cortège aux flambeaux à cette occasion. Renseignements pris, ils se sont désistés de cette intention. La Faculté de médecine se réserve de fêter, par contre, le 50^e anniversaire de Doctorat de notre éminent collègue, l'automne prochain.

M. le Prof. Reverdin rapporte au nom de ses collègues Rapport sur M. le Prof. Revilliod, Julliard, d'Espey et Vulliamy Polychimie au sujet de la Polychimie. Il ressort de nettement du rapport qu'en comparant notre Polychimie avec les Polychimies de la Suisse, notamment avec ^{de} Fribourg, Bâle et Zurich, ^{que} notre établissement ne correspond pas aux exigences de l'enseignement universitaire et du Règlement fédéral des examens médicaux. La Faculté, après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, ratifie cette manière de voir par un vote et décide de charger la Commission, en y adjoignant M. le Prof. Vancher, d'étudier les voies et moyens pour arriver à un résultat pratique satisfaisant. ^{satisfaisant} Cette Commission aura à s'entendre avec le Département de l'Instruction et avec la Commission administrative de l'Hôpital pour arriver à une entente commune qui lève toutes les difficultés qui pourraient se présenter.

A l'occasion de la réimpression du Règlement Révision universitaire, la Faculté décide de modifier Règlement la teneur des propositions de la Commission nommée précédemment, de modifier la partie concernant le Règlement universitaire de pharmaciens, qu'elle a fait approuver les modifications par le Département de Justice et police, directement intéressé. Sur le rapport de M. Gosse (rapporteur) et de M. Vincart et Brun,

ou vote et on accepte les modifications nécessaires au
Règlement universitaire actuel.

Ex. D. et al
Prof. Goss

Sur vote - sur la demande de M. le Prof. Goss -
l'examen de doctorat sera de nouveau scindé en
3 parties, de manière à distribuer les branches
d'examen d'une manière plus logique que
dans le Règlement actuel. La médecine légale
et l'anatomie pathologique ^{seraient} placées dans le
2^e examen et la psychiatrie à la fin des études.

Flammann
Prof. Stern

Sur la proposition du Prof. Stern, il est décidé
de considérer les élèves pharmaciens comme
étudiants de la Faculté de médecine : ils figurent
^{au catalogue des étudiants}
sous une rubrique spéciale, comme figurant
déjà actuellement les élèves dentistes.
La séance est levée à 10 1/4 h. de s.

Le Secrétaire de la Faculté de med.

M. Stern

Faculté de médecine.

Séance du mardi 20 février 1893 à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen.

Ordre du jour : 1/ Horaire d'été 2/ Communication de Prof. extr. Holke-
hoff 3/ Rapport sur la Polyclinique (Prof. J. Z. Reverdin), 4/
Date des examens, 5/ Affaires courantes.

Membres présents : M. le Prof. ord. Zehn, Goss, Brun,
Vincent, Leskowski, Prevost, Revillard, Vaucher, Flammann
et Stern; M. le Prof. Extraord. Holkehoff et Olha-
mare.

Le Procès-verbal est lu et adopté sans modification Jubilé Schiff
A propos du Procès-verbal, M. le Doyen relate que la fête
^{des étudiants}
en l'honneur de M. Schiff a eu lieu et M. Zehn fait
remarquer que le jubilé soire de doctorat de M.
Schiff n'aura lieu que l'année prochaine.

On passe à la discussion de l'horaire d'été Horaire d'été
Il est donné lecture d'une lettre de M. Richard Lettre Richard
qui se plaint d'attaques faites par le Journal "Le Gene-
vois" et dans les quels on l'accuserait de ne pas s'être
occupé de la construction et de l'aménagement de nou-
veaux locaux d'anatomie normale. M. Leskowski,
le seul Professeur intéressé directement à cette question,
a déjà écrit spontanément à M. le Conseiller d'Etat
Richard pour lui déclarer qu'il n'est pas l'auteur
des au-pis de la Rédaction du "Genevois", de cet
article. Les autres Professeurs présents déclarent
également n'avoir pris aucune part à cette rédac-
tion. Le Doyen fera une déclaration dans ce sens.

à Monsieur le Conseiller d'Etat Richard -

Demande Examens

Un certain nombre d'étudiants demandent à passer ce printemps la 1^{re} partie du baccalauréat en médecine. La Faculté des sciences consultée à ce sujet par M^r Doyen Prevot, n'a pas accédé à cette demande.

D'autres étudiants demandent également à pouvoir passer les Examens de la seconde partie du baccalauréat en médecine dans le courant d'après-Éques. Accédé, vu le grand nombre d'étudiants à faire passer.

Il est décidé de faire deux sessions pour l'Examen de Doctorat, l'une avant, l'autre après les vacances de Pâques.

Demande Bischoffs.

wordes

M^r Bischoffswecker a étudié il y a 4 ans à Genève. Il avait passé un examen partiel de botanique; il demande qu'il lui soit compté. Refusé.

Préc. docent

Burkhardt

M^r le D^r Maurice Burkhardt, porteur du diplôme de Docteur de Genève, demande à pouvoir donner, en qualité de Précepteur, un cours de Gynécologie. Accordé après discussion.

Prof. Halkhoff.

Rapport sur l'ophtalmologie

M^r le Prof. extraord. Halkhoff chargé de donner 1 heure de cours théorique et 2 heures de clinique ophtalmologiques se plaint de ne pouvoir remplir ses engagements, vu la situation fâcheuse dans laquelle l'Etat l'a laissé depuis sa nomination. Il a essayé de pallier au manque d'une clinique, de locaux et de crédits officiels en travaillant avec beaucoup de dévouement à sa clinique privée.

La Faculté prie M^r Halkhoff de déposer

un rapport écrit sur cet état fâcheux de choses fin chers. La Faculté l'appuyera au près de l'Etat pour obtenir la création absolument urgente d'une clinique ophtalmologique universitaire.

M^r le Prof. H. L. Reverdin rapporte sur la discussion Rapport Polyclinique

qui a eu lieu au sein de la Commission chargée d'étudier la question de la Polyclinique. Ces Messieurs ne sont pas arrivés à trouver d'accord sur la meilleure manière de procéder pour arriver réorganiser sur des bases saines la Polyclinique. Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, la Faculté estime qu'il faut instituer la Polyclinique dans un local central; 2) les Professeurs titulaires actuels soient chargés de l'organisation et de la direction de ce service pour la partie qui les concerne; 3) ils aient sous leurs ordres un assistant médecin-patente nommé sur leur présentation qui pourvoira, en leur absence, aux besoins du service dans l'établissement et en ville. Le Doyen adressera une lettre rédigée dans ce sens aux autorités compétentes.

La séance est levée à 10 h. du soir.

Le Secrétaire de la Faculté de médecine.

St Eternod

88

Faculté de médecine

Séance du lundi 13 mars à 8 h. du soir

Présidence de M. le Dr Prevot, Doyen

Ordre du jour: 1/ Thèse, 2/ Examen, 3/ Budget de 1894, 3/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Dr Prof. D'Espine, Zahn, Goss, Vincent, Gulliard, Prevot et Eternod. — M. J. L. Reverdin est excusé par lettre.

Le Procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modifications.

Lettr. du Doyen

A propos du Procès verbal M. le Dr Prevot donne lecture de deux lettres adressées au Département de l'Instruction, l'une concernant le solichien, l'autre concernant le polémique au sujet des locaux d'anatomie normale, toutes deux rédigées conformément aux décisions prises dans la dernière séance.

Statue Sammelweis.

M. le Doyen donne communication d'une lettre circulaire concernant une monument à eriger à Sammelweis. Tous les membres présents ont d'ailleurs reçu personnellement la même circulaire.

Rapport Hultsch

Le rapport de M. le Prof. Hultsch n'est pas encore prêt.

Thèse Audéoud

La commission (rapport M. le Dr D'Espine, Reverdin, Prevot) par l'organe de M. D'Espine donne un avis favorable sur la thèse de Doctorat de M. Audéoud intitulée „Creosote et Tuberculose“, Adopté.

Examen.

Il y a 5 candidats pour le 1^{er} examen de Doctorat

29

L'examen aura lieu à partir du 15. Les jours et heures de convocation sont fixés d'un commun accord.

Il est donné lecture du projet de budget pour Budget l'année 1894. M. le Dr Prof. D'Espine et ~~son~~ ^{Stenod} demandent des allocations extraordinaires pour compléter les collections; savoir 2000 fr. pour la collection d'Embryologie, 1000 fr. pour celle de dermatologie. Ces deux sommes pourraient sans inconvénient être réparties sur deux années.

Il est décidé de porter à l'ordre du jour d'une Loi prochaine séance la question de la distribution des locaux qui deviendront vacants par le déménagement de l'anatomie pathologique.

La Faculté adopte le vote que le local actuel de la Morgue hospitalière soit affecté à la chaire de Médecine légale qui a un besoin urgent de locaux. Le Recteur est chargé de porter ce vote au Département de l'Instruction.

M. Zahn fait remarquer qu'il y a parfois des Cadavres difficiles à envoyer ces cadavres non envoyés à l'anatomie normale. Il arrive parfois que l'autopsie a lieu sur des indications ~~bon~~ de la Direction de l'Hôpital sans que celle-ci puisse faire autrement. M. Zahn tient à faire constater qu'il n'y a pas de mauvaise volonté ni de sa part, ni de la part de la Direction de l'Hôpital cantonal.

La séance est levée à 9 1/2 h. du soir.

Le Secrétaire de la Faculté
M. Stenod

90

Faculté de médecine

Séance du 17 avril à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen

Ordre du jour: 1/ Rapport de M. le Prof. Haltenhoff, 2/ Immatriculations, 3/ Exemptions, 4/ Diplôme de pharmacien, 5/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. Zahn, Gossé, Laszkowski, Prevost, Brun, et Ekmund et J. L. Reverdin; M. le Prof. extraord. Haltenhoff.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Lettre du Doyen

M. le Prof. Prevost, donne lecture de la lettre qu'il a été chargée par la Faculté d'adresser au Département de l'Instruction, concernant la création d'un Laboratoire de Thérapeutique et l'affectation de la Morgue actuelle à cet effet.

Demande H. Scheele

Monsieur Heinrich von Scheele, vernois d'origine, citoyen de Zurich, demande l'autorisation de pratiquer ^{la médecine} dans l'étendue du canton de Genève. Ses titres sont suffisants; la Faculté accorde un avis favorable.

Exemptions, Aubin et Bartsch

Monsieur Aubin, précédemment dispensé du prix des cours continuera à jouir de cette faveur.

Monsieur Bartsch demande aussi à être exempté. Renvoyé au Doyen pour supplément d'enquête.

Equivalences d'examen

Monsieur Baranowski, porteur d'un diplôme de baccalauréat es-sciences de Paris, demande l'équivalence avec la première partie de notre baccalauréat

91

lauréat en médecine. Renvoyé au Doyen de la Faculté des sciences qui aura à statuer.

Monsieur Gerardi Giusto, étudiant vétérinaire In matriculation porteur d'un certificat d'études incomplet n'a pas sa licence lycéale italienne. Il est immatriculé à l'Ecole dentaire de Genève et demande à devenir étudiant en médecine. Refusé.

Mlle Hélène Sykowska, porteuse d'un diplôme russe de sortie de l'Ecole secondaire est acceptée comme Etudiante. Il se produit à propos de cette admission une discussion entre les différents membres présents; plusieurs membres de la Faculté estiment que le mode de faire en vigueur jusqu'à maintenant est fautif et qu'il crée une inégalité vis-à-vis des Etudiants du sexe mâle.

Monsieur Alfredo Monti, vétérinaire devra avant son admission, produire ses titres.

Monsieur Regalado, porteur de diplômes et de certificats d'études de l'Université de San Salvador demande son admission en qualité d'Etudiant et des dispenses d'examen. Le Doyen et le Secrétaire étudieront de près les titres de M. Regalado.

Tdres. Zanotti

M. Zanotti a déposé comme thèse de Doctorat un travail sur « Un cas de kélécanon primitif de la conjonctive bulbaire. Ce travail sera examiné par M. M. Haltenhoff président et Zahn et J. L. Reverdin co-rapporteurs.

M. le Prof. extraord. Haltenhoff donne lecture Rapport d'un volumineux rapport sur l'organisa- Haltenhoff tion par l'Etat de l'Ophtalmologie à l'Uni-

92
visité. Les conclusions de ce rapport sont
approuvées par tous les membres présents, après
quelques conseils donnés amicalement ~~de~~
l'auteur.

Diplôme de
pharmacien La Faculté vote deux modifications au
Règlement d'examen de pharmacie, l'une
concernant la nécessité d'une maîtrise classique,
l'autre concernant la spécification précise des
branches requises à l'examen.

La séance est levée à 10 h. du soir

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

M. Sternod

Faculté de médecine

Séance du lundi 15 mai à 8 h. du soir

Présidence de M. Prevost, Doyen

Ordre du jour: 1/ Suppression du chirurgien-adjoint
à l'Hôpital cantonal (Proposition Prof. Julliard; 2/
Programme 1893-94; 3/ Horaire hiver 1893-94;
4/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. D'Espina, Jahn,
Vacher, Julliard, Luchowski, Vallat, Revillard, Prevost,
J.-L. Reverdin et Sternod; M. le Prof. extraord. Auguste
Reverdin.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et
adopté sans modifications.

A propos du procès-verbal M. le Doyen annonce que
Monsieur Burtian peut recevoir l'exemption du prix de
cours.

Mlle Maupke obtient un avis favorable de la Faculté Exemption Maupke
concernant sa demande d'exemption du prix de cours.

Monsieur Ringelmann porteur d'un certificat Avis Ringel-
d'examen d'Etat allemand de médecine et d'un mann, Magnin
diplôme de doctorat est reconnu par la Faculté de
médecine habile à pratiquer la médecine dans
le Canton de Genève.

La Faculté donne également un avis favo-
rable en faveur de Mlle Léocadie Magnin
porteur d'un diplôme français de 1^{re} classe de
sage-femme.

Sur un rapport favorable de M. H. Haltenhoff Mlle Janotti

Jahn et J. L. Reverdin, la thèse de M. Janotti est acceptée comme thèse de doctorat. Ce travail a pour titre : "Un cas de tuberculose primitive de la conjonctive oculaire".

Programme

1893-94

L'on passe à la discussion des modifications à introduire dans le Programme des cours. Les Professeurs qui se trouvent présents tenant les modifications à introduire dans ~~leurs cours~~ l'annonce de leurs cours, pouront le faire chez le Secrétaire-adjoint.

Travaux d'hiver

1893-94

L'on passe ensuite à la confection de l'horair des cours pour le Semester d'hiver pour 1893-94. Il sera également déposé chez le Secrétaire-adjoint.

Suppression de l'ad.

joint de chirurgie

M. le Doyen donne lecture d'une lettre du Conseil d'Etat demandant une modification au Règlement des études et tendant, sur la proposition de M. le Prof. Julliard, à supprimer la place d'adjoind de chirurgie. Après une discussion ouverte à laquelle prennent part tous les membres présents, il est décidé de surseoir la réponse à donner à une prochaine séance.

Commencement.

M. Jahn donne lecture d'un échange de lettres entre lui, Monsieur le Chef du Département des Travaux publics et l'Architecte chargé de la construction de l'Institut pathologique à la Chaux.

Il proteste contre l'intention du Département des Travaux publics de supprimer le jour d'un hour dans la salle du musée d'anatomie pathologique et prie M. le Doyen de faire ^{la demande} au ~~au~~ ^{au} Département des Travaux publics et, cas échéant, au près du Conseil d'Etat, pour empêcher qu'il ne soit donné suite à cette idée. La Faculté avec

mine approuve par un vote cette manière de voir. La Séance est levée à 10 h. du soir.

Le Secrétaire de la Faculté de médecine

M. Eternod

96

Faculté de médecine.

Séance du lundi 12 juin 1893, à 8 h. du soir.

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen.

Ordre du jour : 1/ Thèse Douneff, 2/ Question du chirurgien-adjoint, 3/ Aménagement et distribution des locaux vacants de l'Ecole de médecine, 4/ Affaires courantes.

Membres présents : M. J. Neuchâtel, Gossé, Vaudou, A. Reverdin, Laskowski, Prevost, Balthazard, Guillemin, Schiff et Späth.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans modifications.

M. Barde

Monsieur le Dr Barde, Privat-docent, annonce qu'il ne donnera plus de cours à la Faculté de médecine.

Précis Schwob et Schmidt

M. le Dr Schwob, diplômé de la Faculté de Lyon sur le précis de la Faculté et autorisé par l'Etat à pratiquer l'art de guérir dans l'étendue du canton de Genève.

M. le Dr Schmidt, porteur d'un diplôme d'Etat autrichien, pourra également être autorisé à pratiquer la pharmacie.

Demande candidats au doctorat

3 candidats demandent à passer leur premier examen de Doctorat suivant l'ancien Règlement, s'appuyant sur ce qu'ils ont commencé leurs études sous l'ancien régime. M. le Doyen transmettra au précis favorable au Bureau de l'Université qui statuera sur cette requête.

Thèse Douneff

La thèse de M. Douneff, sur un précis favorable de M. le Prof. d'Espey, Revilliod et G. Reverdin, est acceptée par la Faculté. Ce travail a pour titre : Contribution à l'étude

de la fémurite et de l'appendicite.

97

La Société auxiliaire pour l'avancement des Pris de la S. S. ociales a eu l'amabilité d'offrir à la Faculté auxiliaire de médecine un prix de 1000 francs (mille francs) à distribuer en 1894 ou en 1895. M. le Doyen a immédiatement envoyé une lettre de remerciement. Le prix est annoncé au Programme pour 1895.

Après un rapport circonstancié développé par chirurgien-adjoint M. le Prof. Guillemin et une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, la Faculté donne un précis favorable, à l'unanimité moins une voix (celle de M. le Dr F. L. Reverdin), à la demande d'Etat concernant la suppression du med chirurgien-adjoint.

Sur la Proposition de M. le Prof. Gossé, il est Locaux nommé une commission composée de M. M. Jahn, Gossé et Laskowski, qui rapportera dans la prochaine séance sur la meilleure manière de procéder au partage et à l'aménagement des locaux qui deviendront prochainement vacants à l'Anatomie path dans le bâtiment d'Anatomie de l'Ecole de médecine.

La séance est levée à 10 h. 25 minutes.

Le Secrétaire de la Faculté

M. Stern

Faculté de médecine.

Séance du lundi 23 Juin à 5 heures du soir

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen.

Ordre du jour : 1/ Rapport de M. le Prof. Gossé sur les locaux vacants à l'École de médecine. 2/ Affaires courantes.

Membres présents : M. M. le Prof. Prevost, Larkowski, Josse, J. T. Reverdin, D'Espine et Eternod.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Candidat docteur Trois autres candidats ont demandé de passer l'Examen de Doctorat ancien régime l'automne prochain ; le Bureau de l'Université a répondu favorablement à cette demande.

D. Barde

M. le Doyen, avait sur la demande la Faculté, arrêté M. Olivet, président local pour les examens fédéraux, de la nomination en qualité de Prévôt docent de M. le Dr Barde. M. le Prof. Olivet répond que M. Barde pourra voter en qualité d'examinateur fédéral à condition qu'il puisse fournir le matériel nécessaire pour l'examen pratique.

Demande Stéphan

Maurice Stéphan, porteur d'un diplôme fédéral de médecin demande à pouvoir présenter sa thèse pour obtenir le Doctorat genevois. Une discussion s'engage au sujet des ~~des~~ notes d'Examen qu'il a obtenu au fédéral. Aux termes du Règlement M. Stéphan devra refaire l'Examen

sur les branches sur lesquelles il a obtenu des chiffres inférieurs à la note 5. - Le Doyen décide de cette question.

M. Papas dépose comme thèse de doctorat une Thèse Passot travail intitulé : „ Contribution à l'étude de l'endocardite ulcéreuse des valves de la tricuspide „ Une commission composée de M. D'Espine (Président), Jaluz et Revellin rapportera sur ce travail.

Plusieurs Professeurs ont formulé des plaintes Hygiène de au sujet des mauvaises odeurs que dégagent la l'École de médecine cuisine des chiens du Laboratoire de Physiologie et certains dépôts de fumier placés dans la cour et provenant du même Laboratoire. M. le Doyen a écrit à ce sujet à M. le Prof. Schiff. Ce dernier répond par lettre et mentionne le bien fondé de ces plaintes pendant la maladie de son domestique.

M. Josse demande que les fumiers soient enlevés de l'École tous les huit jours.

M. Josse Larkowski et Eternod profitent de l'occasion pour faire remarquer que les chiens, en aboyant dans la cour, gênent souvent à l'enseignement par le bruit qu'ils font.

Maurice le Doyen fera le nécessaire et viendra à ce qu'on n'ait pas à mettre pas en dépôt des chiens étrangers aux Laboratoires.

M. le Prof. Gossé donne lecture d'un rapport Rapport Gossé circonstancié proposant un remaniement dans la distribution actuelle des locaux et demandant formulant des propositions sur la distribution répartition des locaux qui deviendront prochainement vacants. Ce plan, qui se

100
satisfait entièrement les intérêts et adopté à l'unanimité avec remerciements adressés par la Faculté à la commission et plus particulièrement à M. le Prof. Goussier, rédacteur du rapport.

La nouvelle répartition serait faite de la manière suivante :

- 1) La salle actuelle d'Histologie normale serait consacrée à un auditoire de grandes dimensions. Les gradins, des bancs, et un tableau noir devant y être installés. Les stores pour la projection déjà existants seraient conservés.
- 2) La salle de microscopie pathologique sise à l'angle Sud du bâtiment serait mise à la disposition de la chaire de Thérapeutique, ainsi que le cabinet actuel du Prof. d'Histologie attachant à la salle d'Histologie normale actuelle.
- 3) Le corridor situé devant la future auditoire conserverait les tables fixes le long des fenêtres et les stores. La porte située près du grand escalier sera déplacée et transportée à l'extrémité du corridor situé dans l'autre aile du bâtiment. Le local pourrait servir aux démonstrations pour les cours qui se feraient dans l'auditoire.
- 4) Le cabinet actuel de l'Assistant d'anatomie pathologique serait affecté à la chaire de pathologie interne, avec cette réserve que la porte d'entrée devrait être déplacée, de manière à être rapprochée du grand escalier de manière à laisser libre la plus grande partie possible du couloir, lequel serait mis à la disposition de la chaire d'Histologie normale et

d'Embryologie.

- 5) Le reste du couloir sur ^{situé devant} ~~nomme~~ le cabinet actuel des Professeurs d'anatomie pathologique, le laboratoire de microscopie sise à l'angle sud du bâtiment, ainsi que le Musée d'anatomie pathologique en entier seraient divisés en deux parties, d'Histologie normale et d'Embryologie.
- 6) Une cabinet avec une fenêtre serait détaché du fond du petit amphithéâtre actuel pour être donné à la chaire de pathologie externe.
- 7) Les sous-sols seraient distribués de la manière suivante : a) l'atelier de mécanique et la plus grande moitié du sous-sol sise à l'angle sud du bâtiment et comprenant deux fenêtres de façade seraient mis à la disposition des laboratoires d'Histologie et d'Embryologie ; b) le reste du même local avec une fenêtre donnant sur l'avenue serait affecté à la chaire de pathologie externe ; c) le sous-sol sise du côté de l'Arve serait divisé en deux et affecté : la plus grande moitié à la chaire de Thérapeutique et l'autre moitié à la chaire de pathologie interne.
- 8) Les niches à chiens seraient réparties comme suit : a) 3 à la chaire de Thérapeutique ; b) 2 à celle de pathologie externe ; c) 1 à celle de pathologie interne. Or a) 1 à celle d'Embryologie et d'Histologie normale.
- 9) Les doubles vanes utilisés actuellement seraient distribués à raison d'un 1/3 pour chacune des chaires de Thérapeutique, de pathologie interne et de pathologie externe.

Monsieur le Docteur est chargé par la Faculté de

transmettre ce rapport au département pour qu'il ^{puisse} le faire adopter officiellement et qu'il ^{soit} établi, avec ce concours des intérieurs, les devis nécessaires.

M^r le Prof. Prevot, tout en approuvant le rapport de la commission dans son ensemble, fait observer qu'il considère qu'il serait très avantageux pour le Laboratoire de Thérapeutique que le cabinet du Professeur fut rapproché du Laboratoire et non séparé par l'amphithéâtre. Cela pourrait se réaliser, ce semble, sans trop de difficultés en transportant la paroi (simple galandage) du cabinet de M^r le Prof. Ekmund de l'autre côté de la grande salle. - M^r le Prof. Prevot désirerait aussi que la salle destinée au Laboratoire de Thérapeutique fut divisée en deux comme cela existe au rez-de-chaussée dans les laboratoires d'anatomie normale. Enfin, une cloison avec porte serait avantageusement placée dans le corridor, pour séparer des élèves attendant les cours se faisant dans l'amphithéâtre.

D'autre part, M^r le Prof. Ekmund demanderait également la division de la salle de microscopie ^{dans la section} angle sud et l'établissement d'une paroi avec porte latérale à l'entrée du local de pathologie interne, de manière à convertir le corridor en une salle comprenant trois fenêtres.

Le Doyen profitera également de faire remarquer qu'il y a des vannes qui gèlent en hiver et causent des inondations d'urgence dans les locaux situés au-dessous.

La Faculté déclare ne pas s'opposer à ce que ces desiderata soient réalisés, si possible.

M^r le Prof. Ekmund émet le vœu que les crédits nécessaires à ces travaux adéquatement soient suffisants pour permettre d'emblée de bonnes installations, et pour éviter, si possible, des demandes ultérieures de crédits de détail. C'est ce qui lui est arrivé lors de la fondation de son Laboratoire pour lequel aucun crédit spécial n'avait été prévu.

Le Secrétaire de la Faculté
M^r Ekmund

Faculté de médecine.

Séance du lundi 10 juillet à 8 h. du soir

Présidence de Monsieur le Prof. Prevot, Doyen.

Ordre du jour: 1/ Question du fumier de l'Ecole, 2/ Thèses de M. Dapoz et Stephani, 3/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. D'Espine, Laskowski, Schiff, Prevot et Sternod. M. le Prof. Jahn s'est excusé par lettre.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modifications.

Congrès Rome

M. le Doyen donne lecture d'une lettre au sujet du congrès de Rome et demandant la désignation de délégués officiels - M. le Doyen est chargé de pourvoir au nécessaire.

Thèses, Dapoz, et Kazandjiev et Stephani

La thèse de M. Dapoz intitulée « Contributions à l'étude de l'endocardite ulcéreuse des valves de la tricuspidale » sur un rapport favorable de M. le Prof. D'Espine, Jahn et Revillard est acceptée par la Faculté.

Celle de M. Spyridon, Fragaroff Kazandjiev qui a pour titre: « Recherches cliniques sur la dysplasie » est également acceptée sur un rapport favorable de M. le Prof. Laskowski, Sternod et Prevot.

Un travail de M. Stephani intitulé: « Contribution à l'étude du salicylate de soude dans ses effets sur l'organe auditif » ne sera admis que quand le travail aura subi certaines retouches notamment au point de vue de la bibliographie. Ils ont rapportés M. le Prof. D'Espine, J. Revillard et Prevot.

La Faculté décide qu'il faudra faire un cimetière Fumiers spécial pour recevoir et transporter au dehors les fumiers provenant des richesses des animaux. Il faudra également demander à l'Econamat les désinfectants nécessaires en cas de mauvaise odeur.

M. le Prof. D'Espine demande qu'à l'occasion du nettoyage du jardin de l'Ecole soit tenu plus propre et qu'il soit procédé à un nettoyage général et à une énumération des richesses à animaux.

M. le Prof. Sternod rend attentif au mauvais état chaînes de chaînes qui laissent couler l'eau de toutes parts dans les murs du bâtiment de l'Ecole de médecine.

M. Schiff demande s'il faut accepter les travaux Recherches écrits de physiologie que quelques élèves lui ont remis un peu trop tard - Accepté pour cette fois seulement.

La séance est levée à 9 h 1/2.

Le Secrétaire de la Faculté

M. Sternod

Faculté de médecine

Séance du 9 octobre 1893 à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen

Ordre du jour: 1/ Préavis relatif à la Pharmacopée Helvétique 2/ Fixation des examens, 3/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. Laskowski, Prevost, Revilliod, Brem et Schiff.

Lettre Sternod

M. le Prof. Laskowski donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Sternod qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance - En l'absence de M. Sternod, secrétaire, le procès verbal sera tenu par M. le Prof. Laskowski.

Pharmacopée helvétique

Le Doyen donne lecture de la part du Département de l'Instruction publique, d'une lettre du Conseil fédéral demandant le préavis du Canton de Genève sur l'opportunité de la publication par le Conseil fédéral d'une "Pharmacopée helvetica" officielle et obligatoire dans toute la Confédération. Sur ce qui la concerne la Faculté donne un préavis favorable.

1^{er} capitaine de chirurgie

Le Département de l'Instruction demande le préavis de la Faculté sur la nomination du 1^{er} capitaine de chirurgie chirurgicale - Un les réserves de M. le Prof. Revilliod et l'absence des autres Professeurs de chirurgie la Faculté décide de surseoir à une réponse jusqu'à ce que les trois Professeurs de chirurgie soient tombés d'accord sur cette question.

Nominat. Oltramare

Le Département demande un préavis sur

la nomination de M. H. Oltramare en qualité de Prof. extraordinaire. Il est décidé que le Doyen s'en référera à la réponse ^{no 51476} que la Faculté a déjà donnée plusieurs fois sur cette question.

On passe aux préavis d'immatriculation.

Immatriculat

M. Rubenrot. B. diplômé de l'Ecole Supérieure Rubenrot de commerce et de 4 classes du gymnase est Athanasoff admet.

Popowitchy.

M. Athanasoff. Wladimir a un diplôme d'Ecole Mayewski d'agriculture. Le Doyen prendra des informa-

tions - M. Mayewski (matr. réelle du Gymnase de Hrenepshoug) est admis comme élève régulier.

M. Marcel Popowitchy demande à compléter les Demandes

Examens de Doctorat qu'il a commencés à Vienne. Popowitchy

La Faculté décide qu'il doit refaire tous ses examens de Doctorat.

M. Afrikian demande qu'on lui fasse passer Demande Afrikian son Examen de Doctorat dans une séance spéciale. Référé.

M. le Prof. Schiff déclare qu'il a arrêté le travail dans la salle de cours du premier étage de l'Ecole de médecine, alléguant que l'aménagement projeté a été décidé à son insu. Il demande des gradins élevés ou amphithéâtre, un éclairage spécial et l'aménagement de l'eau courante. Le Doyen s'entendra à cet égard avec l'architecte et les Professeurs intéressés.

La séance est levée à 10 h. du soir.

N. B. - Le proc. verbal a été rédigé par le Secrétaire sur le notes fournies par M. le Prof. Laskowski.

Le Secrétaire
M. Sternod

108

Faculté de médecine

Séance du samedi 21 octobre 1893. à 8 h. du soir
Présidence de M. le Doyen Prof. Prevot.

Ordre du jour: 1/ Préavis sur la censure de M. Oltramare
2/ Immatriculations, 3/ Thèse Guerra, 4/ Pour la réu-
nion de la Faculté, 4/ affaires courantes.

Membres présents: M. M. le Prof. ord. Y. L. Berthelin, Lachour-
thi, Jahn, Gosse, Prevot et Eternod. M. le Prof. Vin-
cent, s'est excusé par lettre.

Il est donné lecture des procès-verbaux des deux préce-
dentes séances; ils sont adoptés sans modifications.

Préavis Oltramare

M. le Doyen demande encore une fois à la Faculté
au sujet de la rénomination de M. Oltramare
en qualité de Prof. extraordinaire. La Faculté
unanime décide de maintenir le provisoire négatif
qu'elle a toujours donné au sujet du cours de M.
Oltramare.

Thèse Stephan

M. Stephan a mis au ordre sa Thèse; elle a été accep-
tée par le Doyen.

Fumiers

Le vice-président a été par M. le Doyen au ce qui concerne
les fumiers, les vices et l'hygiène de l'école de
médecine.

Heures des séances

M. Vanher a écrit une lettre réclamant contre
la fixation de séances de la Faculté au samedi.
Après discussion, la Faculté décide de convoquer
ses membres le samedi, sauf cas d'urgence.

Demande Affablon

A la suite du refus de la Faculté concernant
la demande de Affablon descendant à

passer son examen de doctorat dans une section
spéciale, M. le Doyen a consulté les Professeurs in-
terprètes par cette spéciale. Ceux-ci ont maintenu le
refus formulé par la Faculté. Les candidats
passeront en novembre dans la session ordinaire.

M. Livon, pédiatre, médecin aux Bains de Cham. Demande Livon
sel demande à pouvoir suivre les cours de la Facul-
té de médecine. Il sera répondu au département
que M. Livon pourra suivre seulement les cours
théoriques, mais seulement s'il est genevois et
s'il a plus de 30 ans révolus, conformément à la
loi sur l'Instruction publique.

M. Guerra présente comme thèse un travail sur Thèse Guerra
intitulé: "Traitement des abcès du sein par le drain-
nage". Dans un rapport de minorité M. Y. L. Berthelin
propose de refuser ce travail trop insuffisant à
bien des points de vue. M. M. le Prof. Vanher et
Gulliard répondent par un rapport favorable, tou-
tefois sans donner de motifs à l'appui de leur
opinion. - Après discussion, la Faculté estime
ne pouvoir pas accepter le travail de M. Guerra dans
l'état où il se trouve actuellement.

M. Viara et d'autres collègues munis du Diplôme Demande Viara
italien de vétérinaire demandent à être immatriculés vétérinaires,
travailler comme élèves réguliers et doivent être
dispensés de la première partie du baccalauréat.
M. le Doyen fera des recherches sur ce sujet, no-
tamment concernant une note du gouvernement
italien adressée à la Faculté de Genève.

M. Luigi Malatà, a fait ses études régulières Demande Luigi
en Italie. Il a déjà passé presque toute l'Italie

les épreuves du doctorat en Théologie. Il demande
s'il pourra bénéficier de dispenses, s'il faut l'exa-
men de doctorat à fuire. Il est décidé que
que cet élève pourra être dispensé de baccalauréat,
mais par les épreuves de doctorat attende que cet
examen est un indivisible.

Gymnastiques Il y a un grand nombre de demandes d'imma-
mation. La plus grande partie sont régulières.
Toutefois Mlle Olga Pirajkoff portuse d'un diplôme
d'école privée, ~~Mlle~~ et Mlle Salomon Krestine
portent d'une école professionnelle privée et Salomon
Krestine pendant en acte le diplôme pédagogique obtenu
sont refusés.

Matharoff Mlle Matharoff portuse d'un diplôme de sciences
techniques, sortant d'une gymnasie officielle est
acceptée au grade de élève régulière.
La Faculté décide de n'accepter pour la Russie
que les porteurs de diplômes officiels, à l'exclusion des
diplômes d'écoles privées.

Déclaration Jahn M. le Prof. Jahn déclare qu'il a déposé une
réclamation au près du Doyen au sujet de
l'annulation du nouvel Institut pathologique.
Il ne pourra commencer les cours que quand il
sera fait demande droit à sa demande.
En outre il y a des difficultés au sujet de l'établisse-
ment de communications directes entre
nouveau bâtiment et l'hôpital central.

Déclaration Jone M. le Prof. Jone fait des déclarations
analogues au sujet de son cours à faire dans
la morgue judiciaire encore inachevée.

Déclaration Sternod M. le Prof. Sternod déclare également

devra retarder l'ouverture des ses cours jusqu'à
la semaine prochaine, aucune de nouvelles ins-
tallations du nouveau Laboratoire d'histologie
et d'embryologie n'étant achevée.

Il y a présent 3 travaux qui ont été déposés au près Prés de la
du Doyen pour concourir au prix de la Faculté Faculté
de médecine. Ce sont : les thèses de Mlle. Stanoff
et Andrioud et un travail inédit de M. W. Kod.
La commission chargée d'examiner ces travaux
sera composée de Mlle. D'Espeire (Président),
Schiff et Prevost.

La séance est levée à 10 h du s.

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

M. Sternod

Faculté de médecine

Séance du lundi 6 novembre à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen.

Ordre du jour = 1/ Thèse Couston, 2/ Prix Bizot, 3/ Nouvelle discussion sur la fixation des jours de réunion 4/ Bibliographie 5/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. Zolner, Vaucher, Goss, Gulliard, Laskowski, Prevost, D'Espine, J. L. Berardin, Perillat de Stenod - M. le Prof. Vincent n'est pas présent.

Le procès-verbal est adopté sans modifications.

Après une discussion animée à laquelle prennent part tous les membres présents, il est décidé de continuer à régler, sauf cas d'urgence, le samedi.

M. le Prof. Berardin donne lecture d'un nouveau rapport sur la thèse Guerra. La Faculté décide de renvoyer encore une fois l'acceptation de ce travail qui laisse encore à désirer en demandant pleins pouvoirs à la commission chargée d'examiner ce travail.

Mesdemoiselles Aubin et Bastian, ainsi que Mlle Antoinette Mayotte tous trois Genevois obtiennent un avis favorable en ce qui concerne la dispense de cours - Ils devront spécifier exactement les cours qu'ils désirent suivre.

Une mémoire a été déposée pour concourir au prix Bizot. Ce travail est conforme à la question posée pour le concours de cette année: "Sur les altérations fonctionnelles et pathologiques du myocarde". La commission sera composée de M. le Prof. Perillat (Président), Zolner et d'Espine.

Le Doyen demande aux membres de la Faculté de Bibliothèque bien vouloir lui communiquer les titres des ouvrages à acheter pour la Bibliothèque de la Faculté de médecine.

Mlle Mathilde Goldfless sortant du gynécologue - Immatriculation de l'assise, Hélène Stein sortant du gynécologue de Tiflis, Catharina Bruns, du gynécologue de St Pétersbourg et Raissa Leuk sont acceptés ou qualifiés d'élèves régulières.

La Faculté s'occupe de la situation faite aux questions des docteurs ressortissants de notre Faculté de Genève Bulgares par le gouvernement Bulgare. M. le Prof. Gulliard, Recker, donne communication des démarches qu'il a faites à ce sujet au près du Département de l'Instruction, de M. Luchezar, Chef du Département fédéral de l'extérieur, ainsi qu'au près du Ministre de l'Instruction de Bulgarie. Après discussion à la suite de ces communications, il est décidé de ne point faire de nouvelles démarches jusqu'à nouvel ordre.

La séance est levée à 9 3/4 h. du soir.

L. Secrétaire de la Faculté
de médecine
Sto Stenod

Faculté de médecine.

Séance du Samedi 25 novembre 1893 à 8 h. du s.

Présidence du Dr Picot, Doyen.

Ordre du jour: 1/ Dispenses, 2/ Immatriculations, 3/ affaires courantes.

Membres présents: M. les Prof. ord. Bawilich, Prevost, Julliard, Leshowski, Chénod, D'Espine, Gane # 72. Reverdin.

Les procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modifications.

Dispenses

Picot
Pearce

La dispense des cours demandée pour M. Henri Picot, cadet fait l'objet d'un préavis favorable de la Faculté.

M. Pearce, ouvrier électricien, sortant de la III^e classe du collège demande aussi la dispense des cours.

La Faculté donne un préavis défavorable; si M. Pearce persiste à faire des études de médecine l'on pourra aviser pour les semestres suivants en ce qui concerne la dispense.

Demande Salari

M. Solari, étudiant de la Faculté de Lausanne porteur de notes insuffisantes demande l'immatriculation avec des réserves concernant les examens.

Immatriculation

Dobrowolski
Werchowine
Berger-
Andreiff.
Kostyska

M. Heléna Dobrowolski, du gymnase féminin de Nowoigé; Werchowine de Twer; Mathilde de Berger de Gytsun; Marie Andreiff de Sympheropol; W. Kostyska, sortant de l'Institut impérial de Marie sont admissibles en qualité d'élèves réguliers.

M. Hittinger, Otto, venant de la Faculté des sciences Hittinger de Grenoble, porteur d'un baccalauréat es sciences Favre vaine, ayant fait la première moitié de l'examen de maturité demande à être admis comme étudiant régulier en attendant de pouvoir terminer son examen de maturité. — Refusé.

M. Favre, porteur du baccalauréat es-lettres de Grenoble (I^{re} partie et ayant échoué la 2^e partie) porteur d'un baccalauréat es-lettres ayant échoué le baccalauréat es-sciences vaine, a également refusé en qualité d'élève régulier.

M. J. L. Reverdin annonce qu'il a reçu Don Alcan de la part de M. Alcan, Editeur à Paris, un exemplaire des Archives de la Faculté de médecine. Accepté avec remerciement et déposé à la bibliothèque publique.

Le Secrétaire de la Faculté

M. Lherminier

Faculté de médecine

Séance du 2 décembre à 8 h. du soir

Présidence = M. le Doyen G. L. Prevost.

Ordre du jour : 1/ M. le Prof. Schiff. Communication relative aux aménagements de l'Ecole de médecine.
2/ Affaires courantes.

Membres présents. M. M. le Prof. ord. Brem, Zalus, Jone, Laskowski, Prevost, Etmond, Julliard et G. L. Prevost.
M. d'Espine s'est excusé par lettre.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu et adopté sans modifications.

Examens sage-femmes. A la suite d'une demande ^{adaptee} de M. le Prof. Vancher, Directeur de la Maternité et du Cours de sage-femmes, la Faculté décide qu'en ce qui concerne les examens non universitaires de sage-femmes, et d'aides-chirurgiens, il faudrait créer de nouveaux spécimens pour documenter les procès-verbaux de ces examens.

Prix de la Faculté de Médecine. M. le Doyen rappelle à M. M. les Rapporteurs pour les Prix à décerner en janvier par la Faculté de médecine que les rapports doivent être remis à Monsieur le Recteur avant le milieu de décembre.

Communication Schiff.

Monsieur le Doyen donne lecture d'un rapport circonstancié, ainsi que d'une lettre explicative de M. le Prof. Schiff. expliquant exposant que depuis le nouvel aménagement des Bâtiments anatomiques près de l'Arve et notamment par suite du transport de l'auditoire au premier

étage et de l'aménagement défectueux de cet auditoire, l'enseignement de la Physiologie, surtout au point de vue des démonstrations est en souffrance.

M. le Prof. Etmond fait une déclaration, pièce en main, démontrant qu'en effet, par un concours malheureux de circonstances et tout à fait indépendant de la volonté des principaux intéressés, il a été en effet commis des erreurs préjudiciables à l'enseignement de la Physiologie. Cette dernière n'a pas été prise en considération d'une manière officielle lors de la discussion des nouveaux aménagements de la salle de cours du 1^{er} étage.

M. le Prof. Jone, dans un exposé lucide, démontre que la commission nommée pour la distribution des locaux devenus vacants par suite du transfert de l'Anatomie pathologique dans son nouveau bâtiment, n'a aucune responsabilité à encourir dans les erreurs commises.

Par suite des pièces communiquées par M. le Doyen, il est donné lecture d'une lettre de M. Prevost, Directeur de l'Architecture, chargé des travaux à l'Ecole de médecine.

spécifiant que M. le Chef de Travaux publics, Conseiller d'Etat Boissier, n'a pas craint

de s'aboucher avec M. Schiff. pour dis-

cuter l'aménagement de l'auditoire ^{le nouvel} mais seulement avec M. M. Etmond, Prevost, J. L. Prevost et d'Espine.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, la Faculté charge son Doyen de demander au Département (sur la proposition de M. le Prof. Jone) la mise en état

d'après un plan nouveau de l'auditoire du premier étage, estimant qu'une simple réparation de ce qui existe actuellement serait insuffisant et ne pourroit guère être considérée que comme une mesure de caractère provisoire.

En outre la Faculté accorde à Monsieur le Prof. Schiff l'usage provisoire du local du Doyen situé près du grand escalier au 1^{er} étage, avec cette réserve que les autres Professeurs pourront aussi, comme par le passé, s'en servir s'ils le jugent nécessaire. Dans le nouvel aménagement de l'auditoire, la porte de communication actuellement ^{et existant} ~~existant~~ entre le dit local et l'auditoire sera rétablie et ainsi le cabinet du Doyen des sciences sera d'attente pour les Professeurs, les quels pour- ront pénétrer directement dans l'auditoire par cette porte rétablie sans avoir besoin de passer par les autres réserves aux étudiants. En outre, M. Schiff aura à sa disposition une visière, les autres restant à la Faculté.

M. le Doyen signale l'invitation pour le congrès international des sciences médicales à Rome.

La séance est levée à 10 h. du soir

Le Secrétaire de la Faculté

M. Stern

Faculté de médecine

Séance du Samedi 16 décembre 1893 à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen.

Ordre du jour : 1/ Rapports sur les prix Bigot et de la Faculté, 2/ Amphithéâtre de l'Ecole de médecine. 3/ Affaires courantes.

Membres présents : M. le Prof. ord. Gorn, Laskowski, D'Espine, Resillod, Prevost, Schiff et Stern.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, moyennant une légère adjonction concernant l'usage des visières de la chambre du Doyen (Salle 31 Ecole de médecine).

M. le Doyen donne communication d'un nouveau plan d'aménagement de l'amphithéâtre du premier étage à l'Ecole de médecine.

Ce plan est adopté par la Faculté avec certaines modifications de détail concernant les gradins de la table du Professeur, concernant également deux passages de 0,25^m centimètres de large placés sur ces côtés et qui devront être supprimés pour élargir les bancs. Il y aura dix rangées de bancs (voir au brouillon).

Monsieur Schiff demande l'usage exclusif de la Salle 31 qui sera mise en communication avec le nouvel auditoire ; il demande à pouvoir en garder la clef ; il demande, en outre, contrairement à ce qui a été décidé à la précédente séance, que la dite salle 31 ne serve de passage pour aucun autre Professeur.

Monsieur Stern s'agit à déclarer, pour éviter

Déclaration Stern

Congrès interna-
tional

120
toute contestation ultérieure, qu'il ne puisse jamais
à travers la salle 31 pour se rendre à son cours dans
le nouvel auditoire.

Monsieur Schiff demande en outre la jouissance
d'une vitrine ^(salle 31) pour déposer ~~des~~ instruments de l'ana-
tomie pour le cours de physiologie.

Après une discussion nourrie, la Faculté décide de
surseoir aux demandes de M. Schiff, attendu qu'il
n'y a pas péril en la demeure.

Prix de la Faculté. La commission composée de M. M. le Prof. d'Espine
(rapporteur), Schiff et Prevost ~~deux~~ chargés de
présenter sur le Prix de la Faculté. ^{un rapport} Il y a trois
travaux présentés : 1° Travail de M. Stenroff intitulé : "Ver-
rige électrique." 2° Travail de M. Audéoud : "Créate
et tuberculose." 3° Travail de M. Niood : "Inhibition
chimique de diverses substances sur les nerfs et le mus-
cle." Sur le présent favorable de la commission
la Faculté décide le prix à M. Niood.

Prix Bizot
Le prix Bizot avait cette année une question de
concours : "Des altérations ~~de~~ ^{de} ~~anatomiques~~ anatomiques
et des troubles fonctionnels du myocarde." La com-
mission composée de M. M. le Prof. Revilliod, rappor-
teur, Jahn et d'Espine est d'accord pour décerner
le prix au seul travail présenté avec le motto : "Primum
salvare, ultimum morari." La Faculté prend con-
naissance du nom de M. M. les candidats qui ont
M. J. J. ^{des couronnes} et M. Audéoud. Les candidats étant
en règle, le prix Bizot leur sera décerné.

La Faculté, sur la proposition de M. le Prof. Las-
kowski, vote des remerciements aux deux rapporteurs
ainsi qu'aux membres de la commission.

121
Le compte de la Faculté présente un solde à son Compte, du
com de 1412.95 sur lequel sont paiés la Faculté
300 f. pour le prix de la Faculté.

Le Prix Bizot a un solde 1206.00 f.

La thèse de M. Guerna, sur un travail ^{thèse} ~~rapport~~ Thèse Guerna
port. de la ^{commission} ~~commission~~ / cette est favorable,
est acceptée.

M. certain nombre de candidats demandent Examen Pacte
à pouvoir venir au printemps la préciser Pacte
partir de l'Examen de bacheliers ad-science 1^{re} partie
médicale. Le Doyen s'entend à cet égard
avec le Bureau du Sénat et avec la Faculté
les sciences qui cela intéresse.

M. le Prof. Schiff. communique qu'à la suite communication
d'une demande de M. Scher d'acheter des Scher
un agent de la police s'est formé de décider
de son chef que cela n'était pas permis. M.
le Doyen fera le nécessaire.

La séance est levée à 9 1/2 h. du s.

Le Secrétaire de la Faculté

M. L. L.

Faculté de médecine

Séance du Samedi 20 Janvier 1894 à 8 h. du s.

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen.

Ordre du jour: 1/ Thèse, 2/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. Gossé, Julliard, Laskowski, Prevost, Eternod Revilliod et J. L. Reinlin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Adresse Schiff. M. le Prof. Gossé dépose l'adresse à M. le Prof. Schiff qu'il avait été chargé des faire calligraphier sur parchemin. La Faculté lui vote des remerciements pour la peine qu'il a eue en dirigeant ce travail.

M. le Doyen demande sur quel fonds il faudra acquitter le montant des votes que M. Gossé a déposés au sujet de cette adresse. - Après une discussion courtoise, il est décidé que ces frais ne pourront pas être prélevés sur les sommes affectées aux frais de la Faculté.

Thèse Privat-docent La thèse de M. Koser Docteur en médecine intitulée: „Contribution à l'étude de l'épithélioma pavimenteux (carcinome de la peau)“. Elle a été soumise à l'examen d'une commission composée de M. M. Jahn, d'Espine et Eternod, rapporteurs, qui donnent un avis favorable. - En conséquence, la Faculté donne l'imprimatur à Monsieur.

Koser. La date de la séance publique sera fixée ultérieurement.

La thèse de Monsieur Mathéodon intitulée: „Influence Thèse Mathéodon du régime lacté sur l'élimination de l'acide sulfurique de l'urine, des sels minéraux et des sels organiques, rapporteurs M. le Prof. Revilliod, Prevost et d'Espine est acceptée comme thèse de doctorat.

Les thèses de M. Joursen („Sur la paralysie Thèse Joursen unilatérale du pneumo-gastrique“) rapporteurs M. M. Braun et Jounaux de la Fac. Schiff, Prevost et d'Espine; Braun („Sur le de la alca à marche lente de la paroi abdominale antérieure“) rapporteurs M. le Prof. Julliard, Reinlin et Laskowski; Jounaux („Le lait et l'alimentation artificielle des nouveau-nés“) rapporteurs M. le Prof. Vanche, Revilliod et Vincent feront l'objet d'un rapport lors de la prochaine séance.

Monsieur Shaper, Doyen de la Faculté de Berne, Réunion de a envoyé à Genève les Archives de la Réunion des Doyens de Facultés suisses de médecine. L'ordre alphabétique désigne cette année Genève comme „Vorort“. Il n'y a pas lieu de convoquer pour le moment la réunion.

La thèse de Monsieur Steflani intitulée: „Contre Thèse Steflani Critique à l'étude du salicylate sodé et de ses effets sur l'organe auditif“ a été revue et l'auteur l'a faite imprimer. Seulement il a oublié de joindre à ce travail la formule d'acceptation de la Faculté de médecine. Il devra la faire intercaler dans son travail avant de recevoir le diplôme.

M. Baranowski, porteur d'un diplôme de Thèse Baranowski Jounaux de la Fac. est acceptée comme thèse régulière.

Examen

Monsieur.

^{comme}

Pharmacien, diplômé de l'école

pharmacien

venant l'usage, demande son examinateur en qualité d'Etat régulier. Le Doyen devra demander les renseignements complémentaires pour savoir si le requérant a un diplôme de maturité.

Précis Sage-femme

Madame Sabine Gianella diplômée Sage-femme dans le canton du Tessin demande l'autorisation d'exercer sa profession dans le Canton de Genève. Le Doyen devra s'exprimer sur la valeur du diplôme présenté avant de donner un préavis au Département de Justice et Police.

Formet des Thèses

Il est rappelé à M. le Doyen que les Thèses de la Faculté de Genève doivent être imprimées dans un format uniforme (28. x 16 cm) de manière à pouvoir être reliées.

La séance est levée à 9 1/4 heures du soir.

Le Secrétaire de la Faculté

M. Stern

Faculté de médecine

Séance du mercredi 24 janvier 1894 à 2 1/2 heures
de l'après-midi à l'Aula.

Présidence de M. le Doyen Prof. J. L. Prevost.

Ordre du jour = 50^e anniversaire de Doctorat de M. le Prof. Schiff.

- 1 allocution du Doyen de la Faculté de médecine
- 2 allocution le Président de Dept de l'Instr. publ.
- 3 allocution de M. le Prof. Hagen.

La séance est déclarée ouverte, après l'entrée solennelle des professeurs. Monsieur le Doyen donne lecture d'un travail remarquable par le fond et la forme analysant la longue carrière scientifique de M. le Prof. Schiff.

Monsieur le Prof. Jalen remet ensuite à M. Schiff son diplôme renouvelé de Docteur en médecine de la part de l'Université de Göttingue, dont il y a cinquante ans il était le lauréat.

Monsieur le Conseiller d'Etat Dumas remplace Monsieur le Conseiller d'Etat Richard, Chef de l'Instr. publique, qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance. Monsieur Dumas souhaite apporter les meilleurs vœux et les félicitations au nom de l'Etat de Genève.

Monsieur Hagen Professeur à Lausanne, ancien élève de M. Schiff lui apporte les félicitations de tous les savants du monde et lui présente le premier volume de ses œuvres réunies.

Monsieur Schiff prend la parole et dans une allocution intéressante il fait un résumé des idées

fondamentales qui l'ont guidé dans sa carrière de
savant romainiste.

Maurice Hogen déclare que parmi les suscripteurs
aux œuvres de Schiff, les Suisses et Genevois brillent
en premier, ce qui est un témoignage de l'intérêt
que l'on prend dans notre pays à ce travail
distingué.

La séance est levée à 4 h. de l'après-midi.

Le Secrétaire de la Faculté

M. Stern

Faculté de médecine

Séance du 10 février 1844 à 8 h. du soir

Présidence = le M. le Prof. Prevost, Doyen.

Ordre du jour = 1/ Lettre de remerciements de M. le Prof.
Schiff. - 2/ Thèse Souffrais et Grounauer - Lettre du
Département sur les fonds de la Faculté - 3/ affaires courantes.

Membres présents = MM. Julliard, Neuchâtel, Jone,
Lukowski, Eberhard, Prevost et d'Espine.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté sans modifications.

M. le Prof. Jone donne lecture d'une lettre signée Lettre de M. le Doyen
des membres de la Faculté remerciant M. le Doyen
Prevost pour toute la peine qu'il a eue d'organiser
le festival Schiff. - ainsi que pour le bon travail
intellectuel et littéraire qu'il a eu à la séance
de l'Académie.

M. le Doyen remercie. - Puis donne lecture d'une Lettre Schiff
lettre de M. le Prof. Schiff exprimant sa reconnaissance
sa gratitude pour l'intérêt qu'il lui a fait montrer de
toute manière à l'occasion de son anniversaire
cinquantième de doctorat.

M. le Doyen répond sur la bureau deux invitations:
l'une à aller nombreux et à envoyer des délégués
à Buda-Pest pour le Congrès d'Hygiène et de
Démographie qui aura lieu du 1-7 septembre
de cette année; l'autre concernant une participa-
tion à la souscription au vue d'ériger une statue

ment à ^{Charost} ~~Elm. Bocard~~. Monsieur le Doyen
Reville s'est chargé du rôle de collecteur.

Théa Jousfein
et Jousfein

Les M^{rs} de M. Jousfein (Son la paralysie unilatérale du pectoral-gastrique) et de M. Jousfein (Le rôle de l'alimentation artificielle des nouveau-nés) ont été acceptés comme Thèses de Doctorat.

Demande
Pfister

Monsieur Pfister, Pharmacien civil et militaire à Strasbourg demande l'autorisation de pratiquer à Paris - La Faculté donne au Doyen de Justice et Police un avis favorable. Le Doyen s'engage de l'authenticité de diplômes - La Faculté charge son Doyen de rappeler officiellement officiellement au Département de Justice et Police qu'il est bon de s'enquérir du casier judiciaire des requérants.

Pétition d'étudiants
examens

Un certain nombre d'étudiants pétitionne pour demander que les examens de médecine se fassent à partir du 10 avril - Accordé; Le Doyen fera l'arrêté.

Demande
Meligewitch

Sur sa demande, M. Meligewitch, porteur de diplômes d'examen concernant la science naturelle (diplôme M^{rs}) obtient la dispense d'examen ^{pour les} ~~pour~~ ces branches.

Demande
Berthier

Spécialement sur sa demande M. Berthier obtient ^{un ~~peu~~ ~~favorable~~ ~~pour~~} l'équivalence de son diplôme propédeutique fédéral avec celui de Bachelier en sc. médicales de Genève.

Demande
anonyme

M. le Doyen a été consulté par une tierce personne pour savoir si une personne obtient le diplôme du Gymnase communal de Lausanne serait acceptée comme élève régulier. Réponse pour

naturellement complémentaires, notamment en ce qui concerne le Programme des cours du dit Gymnase.

Le Doyen lit une lettre du Département de l'Instruction demandant production des comptes de la Faculté concernant le Prix Bigot et le Prix de la Faculté de médecine. Le Doyen donne copie des comptes de M. Pictet, Bangs.

Fon. Dr. Bigot
et de la Faculté

Il est décidé dorénavant de faire un fond spécial avec les finances d'examen de l'école qui sont échues - Ce fond sera affecté à certaines dépenses de la Faculté.

Fonds de
réserve de
la Faculté

Le Doyen explique que les Thèses de Doctorat sont ^{dorénavant} actuellement déposées au nombre de 15 exemplaires dans une localité "ad hoc" au bâtiment de l'Université et gérées par une employée spéciale du Département chargé en même temps d'autres besognes universitaires. Les actes et continue à faire relever en volume les Thèses de la Faculté de manière à en avoir un exemplaire dans le bâtiment de l'école de médecine.

La séance est levée à 9 3/4 h. du s.

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

M. Hémery

130

Faculté de médecine

Séance du Samedi 17 février 1894 à 8 h. du s.

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen

Ordre du jour = 1/ Horaire d'été 2/ Affaires courantes.

Membres présents = Prof. Prevost et Sternod.

Monsieur le Doyen fait la communication nécessaire
demandée par cinq ou six professeurs.

Diplôme Pharmaceutique Il est décidé de donner un travail favorable
pour un Diplôme de Pharmaceutique allemand.

La séance est renvoyée à une autre fois, en l'absence
de la plupart de membres de la Faculté.
Séance tenue à 2 1/2 h. du soir.

Le Secrétaire de la Faculté

M. Sternod

131

Faculté de médecine

Séance du 13 mars 1894 à 4 h. de l'après-midi
à l'École de médecine

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen

Ordre du jour: 1/ Sentence de la Thèse de Pri-
vat-Docent de M. le D^r Kesser. 2/ Affaires cou-
rantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. Zehn, Julliard,
Laszkowski, J. T. Reverdin et D'Espine. M. Sternod,
absent pour un Examen fédéral de Suisse vient
à la fin de la séance.

Le Procès-verbal est tenu par M. le Doyen.

Le travail de M. Y. Kesser, Docteur en médecine. Thèse Kesser
intitulée "Contribution à l'étude histologique de l'épithélioma pavimenteux (Carcinome de la peau).
Ce travail avait été ~~adopté~~ ^{accepté} reçu l'im-
primatur de la part de la Faculté de médecine
à la suite d'un rapport favorable de M. le Prof.
Sternod, Julliard et D'Espine. M. le Docteur Kesser
soutient sa thèse avec distinction; il expose
brillamment le sujet et répond aux arguments
qui lui ont été faits par M. le Prof. Sternod
présent à la séance.

Après délibération à huis-clos Monsieur Kesser
est admis par la Faculté avec félicitations
en qualité de Privat-Docent.

Après la promue la séance continue. La Thèse Scopone
intitulée "Toxicité com-
parée de la digitaline sur quelques espèces ani-

males" est acceptée sur un rapport favorable de M. le Prof. D'Espeine, rapporteur, Schiff et Perrot.

Thèse Braun La thèse de M. Braun est intitulée: „Contribution à l'étude des abcès à marche lente de la paroi abdominale". Les rapporteurs sont M. le Prof. Laskowski, Guiliard et J. L. Reverdin. La commission est divisée: M. Laskowski donne un préavis favorable; M. Reverdin Guiliard accepte le travail avec quelques restrictions; M. J. L. Reverdin s'oppose à accepter le travail dans l'état où il est. La Faculté décide de renvoyer à M. Braun son travail pour qu'il fasse les remaniements et les rectifications nécessaires. Quand celles-ci seront faites M. le Doyen accordera l'imprimatur, et le travail sera considéré comme accepté.

Représentant au Congrès de Rome Sur la proposition de la Faculté du Doyen, la Faculté désigne M. Revillio en qualité de délégué au Congrès médical.

Thèse Privat-Docent Güder M. Zehn annonce que M. Güder est sur le point de présenter un travail de validation de Privat-Docent. Il demande qu'une commission soit constituée de manière à pouvoir examiner ce travail durant les vacances et rapporter au commencement du prochain semestre. M. le Prof. Zehn, Stern et Guiliard sont désignés éventuellement. La séance est levée à 5 1/2 h du soir. Le Secrétaire de la Faculté
W. Stern

Faculté de médecine

Séance du lundi 9 avril 1894 à 8 h. du soir

Présidence de M. le Prof. Perrot, Doyen.

Ordre du jour = 1/ Budget pour 1894 2/ affaires courantes.

Membres présents = M. le Prof. Perrot, Zehn, Vander, Reverdin J. L., et Gasse.

M. le Prof. Zehn déclare que le crédit de 2000 Budget francs alloué à son Laboratoire est devenu insuffisant - Credit Zehn - Ce crédit était primitivement de 3000 francs; il a été réduit il y a quelques années par le Grand Conseil sans ^{qu'on} lui demandât son avis. Le nombre des microscopes du Laboratoire d'anatomie pathologique est insuffisant; il faudra en acheter une nouvelle série. Un minimum de 2500 fr par an devient indispensable comme crédit ordinaire annuel.

M. le Prof. J. L. Reverdin demande une augmentation de 300 francs par an pour la Credit J. L. Reverdin logie externe.

M. Eisenlaue demande à passer ses examens Demande Eisenlaue fédéraux - Il n'a pas été au gymnase; il n'a fréquenté que le collège; il voudrait compléter sa maturité - Préavis défavorable, - refusé.

M. le Prof. Vincent écrit à M. le Doyen qu'il ne pourra pas se rendre à Budapest pour le Lettre Vincent congrès d'hygiène.

Le Département demande par lettre à la Faculté son préavis sur une demande de la Société de Lettre de la Société de pharmacie

pharmacie. Tandant à ce que les candidats re-
fusés ^{nos fois} aux Examens fédéraux ne puissent pas se
présenter à l'Examen universitaire et vice-versa.
Il est décidé de répondre que cela ne se peut pas
attendu que les Examens fédéraux et cantonaux
sont deux choses absolument distinctes et du
report de deux administrations complètement séparées.
et qu'en tous cas les Examens fédéraux ne regardent
pas l'Université.

Vorort des Docteurs La séance est actuellement Vorort de la Réunion
des Docteurs des Facultés de médecine suisses. M.
Jaule, Docteur de la Faculté de Zurich, voudrait
provoquer une réunion afin de faire adopter l'an
Plan actuel des études uniforme par le Conseil
fédéral, en vue d'établir des équivalences offi-
cielles avec l'Allemagne au point de vue des études
médicales ^{et de} permettant de faire accepter sous res-
triction dans ce dernier pays les études faites en
Suisse. Il voudrait en outre mettre en discus-
sion s'il ne serait pas bon de faire faire aux
étudiants ^{en médecine} un stage obligatoire dans les hôpitaux.

M. Pivrot a écrit au Docteur de Berne, Vorort
président, pour savoir si ces questions n'avaient
pas été déjà discutées. - Il a répondu que
pour le 1^{er} point pourrait faire l'objet d'une
discussion dans les Facultés; mais que le statu-
quo leur paraît préférable.

Après discussion, il est décidé de répondre
comme suit:

1) Pour le premier point il est dangereux de
saler la question en ce moment; de crainte

d'obtenir par une demande officielle mieux qu'il
ne nous est accordé actuellement par l'Allemagne,
en chaque demande fait l'objet d'une décision
particulière généralement et constamment favo-
rable au l'étudiant requérant.

En tous cas, l'immixtion du Conseil fédéral
dans ces questions doit être considérée comme une
inopportune.

2) Pour le second point, M. Jaule explique qu'il
a fait actuellement en Allemagne un mou-
vement en faveur de la fréquentation pen-
dant une année d'un hôpital, par les étudiants
qui ont terminé leurs études ^{et de}, suivant l'ancien
usage Bavarois. Cette idée est bonne, mais
difficile à mettre en pratique. Cette opinion
est acceptée par la Faculté.

Il est décidé que le Docteur répondra dans
le sens des décisions prises.

La séance est levée

Le présent Procès-verbal a été rédigé confor-
mément aux notes prises par M. le Prof
Gosse du Vorort

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

M. Pivrot

136

Faculté de médecine

Séance du 28 avril à 8 h. du soir

(Salle du Sénat).

Présidence de M. le Prof. Prevot, Doyen

Ordre du jour: 1/ Thèses Guder et Okaniam 2/ Immatriculations, 3/ Dispenses, 4/ Affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. J. L. Prevot - J. L. Reverdin - Revilliod - Laskowski et Sternod.

Les procès-verbaux du 10 et 17 février, du 13 mars et du 9 avril sont lus et adoptés.

Circulaire aux

Doyens

M. le Doyen annonce qu'il a fait une lettre circulaire adressée aux Doyens des Facultés voisines de médecine et qu'il a adressée en même temps que la lettre de M. Gaulle, Doyen de la Faculté de Jülich. Suivant la réponse des Facultés, il venait s'y a lieu de convoquer une réunion des Doyens.

Demande

Wisniewski

M. Wisniewski a passé son 1^{er} examen de doctorat conformément à l'ancien règlement; il lui manque deux points. Il demande si la Faculté voudrait lui accorder l'admission pour le 2nd doctorat, nouveau règlement, car il a des notes suffisantes en pathologie externe, en pathologie interne et en médecine opératoire. - La Faculté estime que cette question doit être tranchée par le Bureau; cela donne, en ce qui la concerne, un avis favorable.

Sela: Michailo-

Nitch

Exempté

Aubin

M. Michailowitch demande un délai de deux mois pour acquiescer la financer de cours - Accordé.
M. Aubin sera exempté comme précédemment de la financer des cours.

137

La thèse de Okaniam est intitulée: "Contribution à l'étude des affections hérédito-syphilitiques de l'œil". Sur un rapport favorable de M. H. Hultschoff - J. L. Reverdin et D. Espinas ce travail est accepté comme thèse de doctorat.

Monsieur Guder. Dr. a présenté un travail intitulé: "Thèse Guder Contribution à l'étude de quelques tumeurs rares des fosses nasales: Melanosarcome, Polype pigmenté, Papillome". Ce travail soumis à une commission composée de M. Sternod (rapporteur), Juhn et Julliard fait l'objet d'un rapport favorable - Il sera donc accepté et M. Guder sera admis à faire la défense publique de sa thèse pour être habilité comme privat-docent de Rhinologie et de Laryngologie.

La séance est levée à 9 1/4 h. du soir

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

M. Sternod

Faculté de médecine

Séance du 12 mai 1894 à 8 h. du soir

(Salle du Sénat)

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen

Ordre du jour = 1/ Programme et binaire 1894/95

2/ Exemptions, 3/ Immatriculations. 4/ Affaires courantes
Membres présents: M. le Prof. Gulliard, Recteur, Las-
kouski, Prevost, J. L. Bessard, Goss, Rivellod, D'Espine
et Spind.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté sans modifications.

Demande Wisniewski M. le Doyen déclare que la demande de M. Wisniewski
a été refusée par le Bureau du Sénat.

Exemptions Brou- La Faculté accorde un avis favorable à la demande
laup - Badollet Ben- d'exemption des prix des cours adressée par M. Broulaup.
tian, Maystre et
Delours. Badollet et prie M. le Doyen de rendre attentif le
Département sur la danger qu'il y a à encourager par
des exemptions trop faciles des personnes qui
n'ayant pas, une fois leurs études terminées, le moyen
de s'établir.

Monsieur Bessard Mlle Antoinette Meyrha, pré-
senterait exempté obtiendrait un avis favorable
d'exemption

Monsieur Joseph Delours, élève dentiste demande
auprès à être exempté. Le Doyen demandera des
renseignements complémentaires. S'il jouit de l'exem-
tion à l'école dentaire, il pourra aussi être exempté
à la Faculté de médecine.

Déla Perron Monsieur Perron demande un délai pour arguer.

sur le prix des cours - Accorde.

Monsieur Dubrembley a passé son examen fédéral Thèse Dubrembley
avec la note moyenne 45 - Il demande à pré-
senter une thèse pour obtenir le titre de Docteur de
Genève. La Faculté admet que, puisque le candi-
dat n'a fait que les notes exigées pour obtenir l'é-
quivalence, il pourra être admis à présenter sa
thèse. Le travail intitulé: "De la pyrogénie
artificielle", sera soumis à une commission
composée de M. le Prof. J. L. Bessard, rappor-
teur Rivellod et D'Espine.

Monsieur Ducimetière, âgé de 1852, sous-démontre
cité à Annemasse, ~~officier de santé~~ Ducimetière
demande à être immatriculé Étudiant régulier
à la Faculté et qu'on lui renvoie les 16 ins-
criptions d'élève officier de santé. Il sera
admis en qualité d'élève régulier et sera di-
pômé du Baccalauréat en sciences médicales.
Mlle Hedwige, Stanislas, Michalska Admission
porteur d'un diplôme de sœur de sœur - Michalska
nourrice femme de Tröts Hoff et admise en
qualité d'élève régulier.

L'an passe ensuite à la confection des Program-
me et de binaire d'histoire.

La séance est levée à 9 h. du soir.

Le Secrétaire de la Faculté

M. Stenot

Faculté de médecine

1894

Séance du Vendredi 1^{er} juin à 4 1/2 heure centrale

Grand amphithéâtre, Ecole de médecine.

Présidence de M. Prost, Doyen.

Ordre du jour = 1) Sentence de Thèse de Prival
doct de M. le Dr Jüder, 2) Thèses, 3) affaires cou-
rantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. J. L. Reverdin,
Jahn, Leskowitzki, Prost et Stenoch.

Thèse Jüder

Le Doyen donne la parole à M. le Prof. Stenoch
pour argumenter la Thèse de M. le Dr Jüder.

Le candidat défend son travail avec clarté et
répond à une ~~manière~~ satisfaction aux argu-
ments qui lui sont présentés. Il vient ensuite
la parole à M. le Prof. Jahn et J. L. Reverdin.

Il est décidé en séance à huis-clos de donner
un pravis favorable au candidat.

La séance continue ensuite.

Thèse Dubenblay

Le travail de M. Dubenblay présenté comme
Thèse de Doctorat fait l'objet d'un pravis favo-
rable de la part de la Commission chargée
de l'examiner - La Faculté ratifie cette
manière de voir -

La séance est levée à 5 1/2 h. après midi.

Le Secrétaire de la Faculté

M. Stenoch

Faculté de médecine

Séance du 9 juin à 8 h. du soir 1894

Présidence de M. le Prof. Prost, Doyen

Ordre du jour = 1) Thèse Africain, 2)
Élection du Doyen et du Secrétaire 3) Réunion
des Doyens suisses à Berne le 11 juin 4) af-
faires courantes.

Membres présents = Prost, Revilliod, D'Espine, J. Prost

Leskowitzki, Julliard et Stenoch

M. Wisniewski et Mlle Piskowskia demandant Demandes
à former leur Doctorat suivant l'ancien Règlement -
Règlement - Accordé. Piskowskia

La Thèse de M^r Africain qui a pour Thèse Africain

titre: "Cult. et l'ét. de la faune de la corail"

sur un rapport favorable de M. le Prof. Revilliod,
rapporteur, Prost et D'Espine et acceptée.

M. le Doyen se rendra le 11 juin à la Réunion
Réunion à Berne - La Faculté lui renvoie des Doyens
mande de défendre l'idée qu'il se fait

par trop agir officiellement envers l'Allemagne
au sujet des équivalences d'examens et d'in-
scriptions de cours - Il vaudrait mieux se borner
à faire connaître par des moyens certains
formalisés, les étudiants peuvent venir étu-
dier en Suisse et voir ces études reconnues
par l'Allemagne -

On passe à l'élection du Doyen.

Élections

Premier tour de scrutin = 3 bulletins distribués
et votés - Julliard 3 voix, Jahn 3 voix,
Revilliod 1 voix, D'Espine 1.

Le Doyen annonce que M. le Prof. Zolner est
fermement décidé à refuser le Décanat.
Second tour de scrutin: 2 billets distribués,
2 retraits = Julliard 6 voix, Revilleid 1
D'Espine 1.

M. Julliard est nommé Doyen par 6 voix

Election du Secrétaire

M. le Prof. Sternod déclare qu'il est fermement
décidé à ne pas continuer à être Secrétaire -
Il prie de ne pas voter pour lui.

2 bulletins distribués; 2 retraits.

D'Espine 4 voix

Revilleid 1

Revilleid 1

Sternod 1

Revilleid 1

M. D'Espine est nommé Secrétaire par
4 voix

Procès verbal de la précédente séance lu et adopté.

La séance est levée à 9h du soir

Le Secrétaire de la Faculté

M. Sternod

Faculté de médecine

Séance du 18 juin à 8 1/2 du soir, 1894

(Salle du Saint)

Présidence de M. le Prof. Prevost, Doyen

Ordre du jour: 1/ Procès-verbal de la Faculté de l'Univ. publ.
relatif à un projet d'organisat. de la Polyclinique
obstétricale et gynécologique présenté par M. le Prof.
Vallier, 2/ affaires courantes.

Membres présents: M. le Prof. ord. Zolner, Les-
kowski, Vaudier, J. L. Berardin, Julliard, Revilleid,
Jorre, Prevost et Sternod.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et
adopté.

M. le Doyen donne un compte rendu de la Réunion Préliminaire des
Doyens des Facultés de Médecine à Bonn le 11 juin Doyens
courant. Les Facultés de Jülich, Bonn et Bonn
estiment que le mouvement est favorable pour
adopter une nouvelle demande d'équivalence
à l'Allemagne, car celle-ci étudie en ce moment
la proposition d'Examen obligés sur nos exa-
mens fédéraux. La Faculté de droit de Lan-
sanne, d'après grand de l'époque de l'Acadé-
mie, était devenue par les Tribunaux allemands.
La nouvelle Université a eu beaucoup de peine
à maintenir cet état de choses. - En ce
qui concerne le stage obligatoire ^{dans les hôpitaux} pour les étudiants
étrangers, la Commission a estimé qu'il
serait désirable, mais bien difficile à réaliser
dans son principe. Elle s'est contentée de faire

quelquedun en ce sens par le côté militaire et féderale. La question vote en suspens. Les Doyens ont été cordialement reçus à Bernin et ont été visités le Secrétaire de M. Krounker (Physiologie) parfaitement installé et à citer comme un modèle.

Le Doyen rappelle à son successeur par le Voto Bernin par ordre alphabétique à Lonsanne en décembre prochain.

Medecin
adjuvants

La commission de l'Hopital cantonal demande à la Faculté de désigner deux délégués pour les ^{concurrent} nominations de Medecin adjuvant de l'Hopital et de chirurgien adjuvant à la Maternité. — Sont désignés M. le Prof. La Houssier et D. Piquet.

Proposition
Valliet

Le Doyen donne lecture d'une lettre du Département de l'Instruction et d'un projet rédigé par M. le Prof. Valliet concernant la réorganisation de la Polyclinique obstétricale et gynécologique.

Proposit. Gorn

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents. Il est décidé sur la proposition de M. Gorn de répondre comme suit:

La Faculté désapprouve unanimement le projet présenté par le D^r Valliet et le considère comme inacceptable. Si la conditions d'établissement d'une Polyclinique générale venait par les mêmes actuellement, elle demanderait à être renvoyée. La Faculté s'en tient aux précédents déjà donné le 20 février 1893.

La séance est levée à 9 1/2 heures, ap. mid.

Le Secrétaire de la Faculté
de médecine

M. H. H. H.

Faculté de médecine

Séance du Samedi 7 juillet 1894 à 8 h. du s.

Présidence du Prof. Prevost, Doyen -

Ordre du jour: 1/ Thèse Schestakoff - et Zoppino
2/ affaires courantes.

Membres présents: M. M. les Prof. Kalin, Revilliod, Lapowski, Vulliet, Prevost et Sternod.

Le Procès-verbal est lu et adopté moyennant certains modifications concernant le stage obligatoire dans les hôpitaux, la proposition Gona (appuyée par M. Kalin) et le concours pour les médecins-adjoints.

Lettre Vulliet

Le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Vulliet datée de Carlsbad expliquant son absence à la dernière séance.

Il est également la réponse faite au Département de l'Instruction au sujet de la demande de M. le Prof. Vulliet à la dernière séance.

Observation
du Doyen

Le Doyen tient à faire une observation au sujet de la répartition trop hâtive des cours surtout des laboratoires ^{et des cliniques} de la part de certains Professeurs. Il estime qu'en agissant ainsi on fait tort aux Elèves et à l'Université. M. le Prof. Revilliod intéressé dans la question donne quelques mots d'explication. M. M. le Prof. Kalin et Sternod appuient le Doyen; ils ont dû fermer leurs laboratoires à la demande de Elèves qui désiraient visionner

plus de cours à suivre, ceux-ci étant déjà clos.

La thèse de M. Zoppino intitulée: "Etude clinique sur l'absorption des corps gras par la muqueuse rectale" rapportée par M. le Prof. Revilliod, Prevost et d'Espine est acceptée.

La thèse de M. Schestakoff, rapportée par M. M. Kalin, d'Espine et J. Reverdin, est également acceptée. Ce dernier travail avait pour titre: "Contribution à l'étude de l'égène".

M. M. Rodéric v. Prosch et M. de. Worizgin - Immatriculés des 1^{re} et 2^{de} années, devant présenter leurs diplômes et V. Prosch et Worizgin donner certains renseignements complémentaires avant de pouvoir être immatriculés.

M. le Prof. Vulliet adresse, avec demande d'insertion au Procès-verbal, une protestation énergique contre la fin de non-recevoir de la Faculté au sujet de sa proposition de la dernière séance.

Le Doyen et tous les membres présents répondent à M. Vulliet pour justifier les décisions de la Faculté.

La séance est levée à 9 1/2 h. du s.

Le Secrétaire de la Faculté de médecine.

M. Sternod

Faculté de Médecine.

Séance du samedi 6 octobre 1894 à 4 heures.

Sous la présidence du Prof. Julliard, doyen
le procès-verbal est lu et adopté -

Membres présents: Mm. Julliard, Prevost, J. Reverdin,
Touche, Brun, Kaszkowski, D'Espine.

Le prof. Vincent retenu par une séance du Grand Conseil,
se fait excuser par lettre.

Il est décidé que cette année les
séances ordinaires de la Faculté auront lieu
le lundi soir à la place du samedi soir.

Fixation du jour des séances
de la Faculté.

Le prof. Brun expose à la Faculté
les motifs qui lui ont fait demander une
congé parental au Département pour le
semestre d'hiver. Sa santé ébranlée par deux
attaques de rhumatisme ne lui permet pas
cet hiver de s'engager à donner régulièrement
des cours théoriques de matière médicale et
pharmacologie. Il a proposé au Département
pour le remplacer par un de ses élèves,
M^r Mundorff ^{à sa satisfaction} fils pharmacien, qui l'a
déjà remplacé pendant l'hiver dernier pour
8 leçons. Les produits médicamenteux
qui ont pris depuis quelques années une
grande importance et qui ne peuvent être
abordés dans le cours d'hiver à cause de
l'insuffisance du nombre des heures de
leçons, pourront être traités au semestre
d'été et faire le sujet d'un petit cours
supplémentaire. - M^r le prof. Brun

Préavis sur la demande de
congé du prof. Brun.

n'a trouvé personne pour le remplacer dans le cours pratique de microscopie pharmaceutique qu'il donne à son laboratoire. Il veut être obligé bien pour le donner lui-même ^{mais} cet est.

La Faculté décide de donner un précis favorable au Département sur la demande de congé partiel du prof. Brun pour le semestre d'hiver 1894-1895 et sur le remplacement ^{proposé}.

Thèse Mitrovitch

La Faculté entend le rapport du prof. Laszkowski sur la thèse de M. Mitrovitch, intitulée: Contamination à l'étude de l'immédiation et de l'estérification partielle des gâtres. (Commission: MM Schiff, J. Reverdin, Laszkowski.) — La thèse est admise.

Demande du D^r E. Thomas

Le D^r E. Thomas demande de faire dans le semestre d'hiver un cours de privat docteur à l'hôpital Cantonal intitulé cours pratique de diagnostic clinique. M. le prof. Revilliod n'assistait pas à la séance, il est décidé de répondre affirmativement en réservant néanmoins la permission du propriétaire de clinique médicale, ^{de qui dépend le} ~~changement de service~~.

Il est décidé que la liste des ouvrages proposés pour les 450 frs que la Faculté donne en livres à la Bibliothèque, soit soumise en séance à la Faculté avant d'être définitive.

Séance levée

Le Secrétaire de la Faculté de Médecine

Ed. D'Espine

Séance du 12 octobre 1894

à 4 heures, sous la présidence du Prof. Tullien, doyen de la Faculté, est la séance adoptée.

Membres présents: M. M. Tullien, Prevost, Revilliod, Josse, Brun, Lahn, Vanher, Laszkowski, J. Reverdin, D'Espine.

M. le prof. Josse demande pour cause de santé un congé pour le semestre d'hiver 94-95 et propose pour le remplacer le D^r Louis Migeon. La Faculté émet un précis favorable.

Congé du prof. Josse.

M. Carlos Ripo demande à être immatriculé dans la Faculté de Médecine, comme étudiant régulier et à être dispensé de la composition de l'examen du baccalauréat es sciences médicales.

Demande d'immatriculation

Sur l'examen des pièces envoyées à l'appui de cette demande par la légation de Costa-Rica, la Faculté émet à ce sujet un précis favorable au Bureau du Sénat.

* D. B. L'équivalence a été admise par le Bureau.

Le D^r Wyss ayant envoyé un travail manuscrit sur le végétarisme, qui est présenté comme thèse pour obtenir le grade de privat-docteur à notre Université, le travail est renvoyé à une Commission composée de M. M. Prevost, Revilliod et Schiff (Rapporteur: Prof. Prevost).

Thèse du D^r A. Wyss, présentée pour le titre de privat-docteur.

Le Prof. Brun a reçu, comme cadeau d'une collection présentée à la collection de Matière Médicale, de produits Médico-chimiques de la part de M. le D^r F. von Heyden, une collection importante de produits Médico-chimiques nouveaux. Le Doyen est chargé de remercier M. von Heyden au nom de la Faculté.

Séance levée.

Le Secrétaire de la Faculté de Médecine

Ed. D'Espine

Bibliothèque

Le Doyen est chargé d'inscrire au Département pour demander une somme annuelle de 1500 frs au lieu de frs 450 pour la Bibliothèque de la Faculté de Médecine.

Siema du 29 octobr 1894

ii. 8h. du soir, sous la présidence du prof. Lelied
le procès verbal est lu et adopté. —

Mr. Peabody: Tollard, Zahn, Vance, Heltzoff,
Lashowsky, J. Remondin, D'Espine

Demand exemption:

M^{re} Doyen est chargé de prendre des renseignements sur les 2 demandes d'exemption suivantes:

- 1) demande de M^{re} Freidel, veuve genevoise, d'exempter
son fils, élève de l'École Dentaire, des cours théoriques
qu'il doit suivre à la Faculté de Médecine.
2) demande de M^{re} Walter pour son fils, étudiant
en médecine qui a terminé avec le grand succès
1893-94, d'être exempté des droits d'inscription
pour les cours du semestre d'été 1894-95.

La Faculté accorde l'exemption pour la réinscription aux cours du présent semestre pour le fils de M^{me} veuve Schönholzer (Thurgovie), qui veut commencer les études médicales à Genève, sur la production des certificats donnés par la commune de Fribourg.

Précis sur la
nomination du Spé-
cial ordinaire -

La faculté consultée par le Département
pour professeurs extraordinaires
sur la nomination de M. le Dr. Hultsch
et A. Reudin (nommé pour 2 ans), et
de M. le Dr. A. Ramare (nommé pour 1 an)
donne un avis favorable pour M. le
Dr. Hultsch et A. Reudin et défavorable
pour M. le Dr. A. Ramare.

Demande de lib.
prof. Galtenshoff.

M. le prof. Halmhoff demande
à la faculté d'appuyer sa nomination
de professeur ordinaire. Il insiste sur la

peut que l'ophtalmologie est obligatoire
actuellement pour les chements ficiants
et que dans les unites universites Suisses les
professeurs d'ophtalmologie sont professeurs
ordinaires -

172^e le prof. Prevost lit le rapport de la
commission sur le travail de M. le D^r Wyss;
la faculté vote les conclusions du rapport et
~~accepte~~ la Thèse de M. le D^r Wyss sans hésitation
est acceptée, comme thèse de privé-docent.

Thide Wyss: pour le feu de
de point-kount.

M^r Robert Verdoux (de Pesant,
Canton de Neuchâtel) présente, comme thèse
inaugurale, un travail manuscrit, intitulé:
Etudes des différentes causes retardant
l'absorption définitive de la courbe après la
fracturisation par le corps des enfants. Elle
présentera son examen plus ou moins
comparé de MM. L. Revillard, J. Reverdin
et G. D'Espine.

Ther Verdau

disposés
le sont les
Scotson, Souffrin,
la Faculté nomme une commission composée

Priglasen Facultatei

Proposition de M. le Prof
Tulliard relative aux
examens de sages-femmes.

de M. le Prof. Zahn, Vanche et Etanod.
M. le doyen Tulliard propose de
modifier le règlement du 16 février 1877
qui institue les examens de sages-femmes,
dans le sens que le doyen en soit chargé
et que ce soit le Département de Justice et Police
qui en soit chargé exclusivement, puisqu'il est
un examen d'Etat.

La Faculté décide de publier à l'ordre du
jour la présente proposition, estimant que la Faculté
ne doit ^{pas} se désintéresser des examens de
sages-femmes.

Séance du 17

Le secrétaire de la Faculté de Médecine
Ad. D'Espine

Séance du lundi 5 novembre 1894

à 8 heures du soir, sous la présidence de Prof. Tulliard, doyen.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. M. présents: Prevost, Revilliod, Vanche, Laskowski,
Tulliard, J. Reverdin, Josse, D'Espine

Deux mémoires ont été reçus pour le
prix de la Société Auxiliaire. Renvoyé à une
commission composée de M. M. le Prof. Revilliod,
Laskowski, Prevost (rapporteur).

Prix de la Société Auxiliaire.

M. le Doyen annonce au sujet de
la demande Walter, que le Départ. de l'Instruction
Publique fera preuve des renseignements. Les renseigne-
ments pris au sujet de la demande Freidel et
transmis par M. le Doyen, de même la Faculté à
accorder l'exemption. (Voir séance précédente).

Demande d'exemption.

M. le Doyen est chargé de prendre des
renseignements au sujet de la demande suivante.

Auguste Collomb (de Ribourg) qui vient
de passer le brevet de médecin et qui demande
sa l'exemption de ses débours les premiers à être
exempté des droits d'inscription pour le semestre
d'hiver.

M. le Doyen lit une lettre du Recteur
informant le doyen qu'il a reçu une lettre
demande de quelques étudiants, ~~sur~~ au sujet
de l'heure de la clinique obstétricale et demandant
qu'elle commence à 8h. (heure centrale). Renvoyé
la question à la Faculté de Médecine.

Heure de la clinique
obstétricale.

M. le prof. Vanche expose qu'en hiver il
est matériellement impossible d'y voir
suffisamment à 8h. (heure centrale) pour opérer

et passer les femmes au spéculum.

Néanmoins, pour satisfaire autant que possible les diverses cliques, il ^{et continuera de même} continuera son cours à 8 $\frac{1}{4}$ heures, ^{avant de s'arranger à} s'arranger à terminer les opérations toujours à 9h, pour permettre aux élèves d'aller aux autres cliniques; il ne peut s'y engager. Il regrette que les élèves veuillent suivre toutes les cliniques à la fois. Enfin, M. Vanche se plaint de n'avoir pas été consulté au sujet du changement de l'heure du cours, qui a eu pour conséquence de mettre son cours à 8h au lieu de 8 $\frac{1}{4}$, comme dans les semestres précédents.

Science légale

Le Secrétaire de la Faculté

D. D'Espine

M. le Doyen fait remarquer que l'horaire a été fixé par la Faculté de médecine après la décision du Conseil d'Etat qui a établi l'heure centrale.

M. le prof. Prevost appuie l'idée de M. Vanche, sur les inconvénients qu'il peut y avoir pour les élèves à suivre toutes les cliniques à la fois.

Séance du 12 novembre 1894

M. St. Louis pour la présidence du prof. Tulliard, doyen de la Faculté, est élu et accepté.

M. le Président: Prevost, Schiff, Brun, Josse, Vanche, J. Prevost, Etienne, Laszkowski, Prevost, Tulliard, D'Espine.

La Faculté statue sur la demande d'exemption suivante: Exemptions.

- 1) cas Waller (V. de Miniac) - Une pièce officielle qui certifie qu'il a pu passer son examen de l'Université (canton de Schaffhouse), l'exemption est refusée.
- 2) cas Magnonot (Bonne sur Orange, 4th tour) - On demande un supplément d'information.
- 3) Joseph Debons (Vulain), élève de l'Ecole Dentaire, demande à être exempté des cours théoriques par la Faculté de médecine. Sur les bons renseignements fournis par le prof. Laszkowski (sans réserve, de l'Institut, bon élève) l'exemption est accordée.

La proposition du prof. Vast relative au règlement des assistants de laboratoire pour examiner à la Faculté, est acceptée dans les termes suivants:

1) On placera sous un nouveau titre les ~~avec~~ le sous-titre laboratoires.

2) Article 163 de la loi sur l'Institut. pub. du 5th mai 1886, sera reproduit in extenso en lettres minuscules.

3) Il y aura un nouvel article 25 ayant trait aux professeurs de l'Institut.

Proposition du prof. Vast.

- " de laboratoires, donnant chaque année
 - " au mois de juin une session aux étudiants
 - " à l'ouverture pour l'année universitaire prochaine
 - " des fonctions des assistants commenceront avec l'année
 - " universitaire et sont faites pour la somme
 - " de 100 000 francs -
- 4) Suit le titre et le but du ripens'interim. VII qui devient le titre VIII.

Réponse au D^{re} de l'Instruction Publique
de l'Instruction Publique
concernant la demande
du Comité de l'Exposition.

Le D^{re} de l'Instruction Publique communique par lettre au D^{re} une demande émanant du Comité de l'Exposition et demandant concernant la construction de 6 bâtiments de l'Exposition avec chemin, que l'on voudrait construire sur une partie de l'emplacement du jardin de la Faculté. Il y avait en même temps un chemin public et un dépôt de charbon entre la Morgue judiciaire et l'École de Médecine.

Des objections graves à ce projet sont présentées au Comité par le M. le Prof. Sch. Kaszowski, Schiff. M. le prof. Zelen, obligé par une absence d'assister à la séance, a fait savoir qu'il se joignait à cette protestation.

En définitive, la Faculté adopte un état de report, dont les principaux termes ont été présentés par le prof. Sch. En voici le sens :

" La Faculté de Médecine, après avoir pris connaissance du projet qui lui est soumis, concernant l'installation pour l'Exposition

" d'une partie du terrain dépendant de l'École de Médecine et de la Morgue de Police et en outre, de l'École de Médecine, répondant à la demande de l'Exposition qui lui a été adressée, déclare que l'exécution de la plan de l'Exposition pour l'École de Médecine et de la Morgue, laboratoires, revêtant pratique et construction des collections..." (Renvoi)

La Commission du Th^{re} de Médecine. D^{re} Wyss soutenant la D^{re} Wyss en fin au mercredi 21 novembre, de Th^{re} à Zheny

M. le prof. Kaszowski de plainte. Demande de M. le prof. la Faculté de la primie des cadavres et de la Morgue. lui demande les moyens d'y remédier.

La Faculté a nommé une Commission pour changer d'avis de la question. Elle est composée de M. le prof. Kaszowski, J. Perardin, Zelen, Revillard, Vincent et le prof. Schiff (doyen) -

Séance du 1^{er} -

Le Président de la Faculté

D^{re} D^{re} Schiff

* Renvoi : " Elle estime même, que la Faculté devant proposer si des constructions de bâtiments étaient élevés dans les environs immédiats de l'École et de la Morgue..."

Séance du 19 novembre 1894

à 8 heures du soir sous la présidence de M. Tulliard, doyen.

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. présents : A. Reverdin, Josse, Vanche, J. Reverdin, Tulliard, Revilliod, Prevost, D'Espine.

Exemptions

La faculté statue sur les demandes

d'exemptions suivantes :

- 1) cas Magnenet (voir la séance du 12 novembre 1894) : sera exempté, s'il est prouvé qu'il est étudiant régulier (manque de ressources)
- 2) cas Bastien (François (Chien-Boung), étudiant régulier, a été déjà exempté l'année dernière (voir séance du 6 novembre 1893) - exempté pour l'année universitaire 1894-95.
- 3) cas Le Colombe (voir séance du 5 novembre 1894) - exemption refusée.

Proposition du professeur Josse relative à la nomination des assistants de clinique.

Monsieur le professeur Vanche propose de profiter de l'occasion de la proposition de M. Vogt pour exprimer un vœu en faveur de la nomination des assistants de clinique. Il demande qu'en lieu d'être nommés par la Commission Administrative de l'hôpital Cantonal, ils soient nommés par le Conseil d'Etat, sur la présentation des professeurs, comme le sont les assistants de laboratoire.

M. le prof. Josse fait remarquer que la nomination des assistants de clinique est régie par la loi à la suite d'une convention passée entre l'Etat et la Commission de l'hôpital. Il faudrait donc, pour que la désignation

de M. Vanche s'exécute, qu'elle soit rapportée.

M. le prof. Revilliod et Tulliard parlent pour la Statu quo.

M. le prof. A. Reverdin parle en faveur de la nomination par l'Etat, en donnant comme exemple celui qui a lieu à l'université de Strasbourg.

A l'élection, la proposition de

M. le prof. Vanche n'est pas acceptée.

Le rapport sur la distribution inaugurée de M. Robert Vuclan (voir séance du 29 octobre 1894) est lu par le prof. D'Espine. Le travail est accepté comme thèse.

Thèse Verdon

M. le prof. Prevost donne la liste des livres achetés ou proposés de livres pour 1895. pour l'achat pour le crédit de 630 francs dont la faculté dispose. Cette liste est adoptée.

Bibliothèque; achat de livres pour 1895.

Séance levée

Le Secrétaire de la Faculté

Prof. D'Espine

Séance du 21 novembre 1894

à l'Ecole de Médecine à 3 h sous la présidence
du Prof. Julliard, doyen.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. M. Prénants. M. M. Ravilliod, Schiff, J. Reverdin,
Prevost, Julliard, D'Espine.

Souvenance de thèse Wyss.

M^r le D^r Wyss soutient sa thèse
sur le traitement du lazaretté. Il est agréé
par M. M. le Prof. Schiff, Prevost, Ravilliod et D'Espine.

A la suite de la soutenance de sa thèse,
M^r le D^r Wyss est nommé privat. docent à
la Faculté de Médecine de Genève.

La Faculté donne une prime favorable
sur le diplôme de M^r le D^r Rumbler. Ce diplôme
délivré par l'université de New-York ^{en 1889} donne non
seulement le droit de pratiquer en l'Etat de New-York
mais aussi le droit de remplir des charges médicales
publiques.

Séance levée.

Le Secrétaire

D' D'Espine

Séance du 24 décembre 1894

à 8 heures du soir à l'Université
sous la présidence du prof. Julliard, doyen.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. M. présents. Prevost, Josse, Vaucher,
Schiff, Julliard, Ravilliod, D'Espine.

M. M. Prénants.

M^r le prof. La Shtowski s'est excusé par lettre.

1) Le Dép. de l'Instruction Publique a
informé M^r le Doyen qu'il a exempté en ce
qui le concerne M^r A. Collomb ~~de~~
des frais de cours pour ce semestre.

Exemption

2) Madame Anne Breuleux
demande pour son fils qui est genevois
et iléon à l'Ecole Dentaire, l'exemption
pour les cours qu'il doit suivre à la
Faculté de Médecine. d'exemption
est accordée.

1) M^r le Doyen donne lecture d'une
lettre adressée par le Comité de l'Exposi-
tion (M^r M. Furretti et Paul Pict) au
Conseil d'Etat, qui prend acte des prières
de favorable de la Faculté au sujet
du tracé proposé (voir tenu le
12 novembre 1894) et s'y conformera.

Exposition

2) M^r le Doyen donne lecture
d'une nouvelle lettre du Comité de
l'Exposition au sujet des voies d'accès
à l'Ecole de Médecine pendant l'Exposition.
Celle lettre annonce que la rue de l'Ecole
de Médecine et le Boulevard des
Casernes seront fermés et qu'il

sera construit une nouvelle route d'accès, carrossable, qui partira du Chemin des Bains. Un plan de la route projetée est annexé à la lettre.

La Faculté nomme une commission composée de trois membres, MM. Tullin, Prevost et Vaucher, chargée d'étudier la question et de rapporter à ce sujet dans la prochaine séance.

Prix de la Société
Auxiliaire des Sciences

Le rapport sur le concours pour le prix de la Société Auxiliaire des Sciences est lu par M. le prof. Prevost.

2 mémoires ont concouru pour le prix. Le premier (n° 1) a pour devise: "La même altération ne reconnaît pas nécessairement la même cause, mais parmi les causes différentes qui peuvent la provoquer, l'une d'elles peut avoir une prédominance sur les autres. Il a pour titre: Contribution anatomique à l'étude de la pathologie de l'ulcère rond

Le second (n° 2) a pour devise: Sine experientia nihil sufficienter sciri potest et a pour titre: Contribution à l'étude physiologique des capsules surrénales.

Le savant rapporteur, après l'exposé détaillé de ces deux travaux, conclut qu'aucun d'eux aux yeux de la Commission n'a mérité le prix entier, mais que ces

travaux sont assez sérieux pour mériter une récompense. La Commission propose d'accorder à chacun d'eux un accessit de fr. 500.

Cette proposition est adoptée. M. le Doyen ~~per curam~~ communique à la Faculté les noms des 2 concurrents. L'auteur du mémoire n° 1 est M. le D^r Jacot-Dedion, l'auteur du mémoire n° 2 est M. le D^r Sourfein.

M. le Doyen communique une Lettre de M. le
Conseiller Fédéral Lachenal
au Recteur, au sujet de la demande des 5 Universités Suisses, faite le 14 juillet dernier, aux fins d'obtenir qu'il ne soit pas mis d'obstacle d'office à la fréquentation des Universités Suisses par des étudiants allemands.

M. le Conseiller Lachenal annonce qu'il a reçu une réponse officielle à la demande qu'il a transmise au Gouvernement Allemand, d'où il ressort que le Gouvernement ne peut pas accorder de permission générale, mais qu'en fait il n'a jamais refusé de demande individuelle.

La Faculté charge M. le Doyen de demander que le crédit de la Faculté de Médecine pour les achats de la Bibliothèque Publique soit porté en 1895 à fr. 1500.

Je vous prie

le Secrétaire

J. D. Espine

Crédit de la
Bibliothèque pour la
Faculté de Médecine 1895

Séance du 11 novembre 1895
à 8 h. du soir sous la présidence du Prof Galliard
doyen.

Le procès-verbal est lu et adopté.
M. M. Prénès. M. M. J. Remondin, Galliard, Revilliod,
Vanchu, Stenon, Rothornet, Prevost,
D'Espine.

Conférence avec le
Bureau de l'Exposition. M. M. les membres du Comité de
l'Exposition de 1896, Turrettini, Curtin
et Jos assistent à la séance.

M. Curtin annonce que la question
spéciale de la Morgue ne sera pas touchée ce
soir, une conférence de ce sujet ayant eu lieu
entre les intéressés. Le Comité de l'Exposition
fera un chemin avec l'École de 4 m. de
large qui prendra au chemin des Bains et
fera un dédoublement pour l'École de médecine
sur le chemin des Caducées pendant l'ouverture
de l'Exposition (voir ci-joint) —

Le Comité a en outre étudié les moyens de
faciliter l'accès de l'École aux Étudiants
par les moyens de scier ou de perçage de
circulation.

Sur la demande de plusieurs membres
et en particulier de M. M. D'Espine et Vanchu,
M. Turrettini propose à la Faculté d'établir
une porte spéciale sur le quai à l'entrée du
Pont de l'Église avec une seconde porte
de dédoublement sur l'École de médecine.
Le Comité désignait des Comités spéciaux
pour le tracé le long du quai avec

deux gardiens spéciaux chargés du contrôle.
Ces Comités ne donneraient pas droit à l'entrée
dans l'Exposition.

Cette proposition est acceptée par la
Faculté comme répondant le mieux aux
désiderata de l'École pendant l'Exposition.

M. D'Espine lit une lettre de
M. Josse demandant quelques citations
relatives au chemin de dédoublement de
la Morgue.

M. Curtin donne les citations demandées.

M. M. Turrettini, Curtin et Jos
se retirent, après que M. le doyen leur a
exprimé ses remerciements de la Faculté.

M. le prof. J. Remondin lit le
rapport sur le fait de la Faculté. Ce rapport
très détaillé donne un compte-rendu
analytique des ^{matières} laboratoires qui ont
concouru 1) Thèse de M. Goussier sur
la paralysie unilatérale du premier moteur
(faite dans le laboratoire du prof. Schiff) —
2) Thèse de M. Schestakoff (sur l'ogène)
faite dans le laboratoire du D^r Weyss
et dans le laboratoire du prof. Bard
à Lyon. 3) Thèse de M. A. Sufone
(l'entonnoir de digitaline) faite dans le laboratoire
du prof. Prevost. 4) Thèse de M. Matteoda
(régime lacté) faite dans le ^{laboratoire du prof. Prevost} ~~faite dans le~~ ~~laboratoire~~
de la Faculté, conformément aux
conclusions du rapport, décide de donner
le prix (soit 200 fr.) à M. A. Schestakoff,

Prix de la Faculté

et d'accorder une mention honorable
à M. d'Gourfein, si le Bureau et le
Sénat n'y voient pas d'objection (cette
distinction n'est pas prise dans le Règlement).
Séance terminée.

le secrétaire D. D'Espine

Séance du 21 Janvier 1895

à 8h du soir sous la présidence du Prof. Zulliard, doyen.

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM le Prof. Zulliard, Laszkowski, J. Péro, MM Péro, J. Reverdin, D'Espine —

M. le Doyen annonce que le Bureau du
Sénat et le Sénat ont approuvé la mention honorable
proposée par la Faculté pour le travail de
D. Gourfein (prix de la Faculté, séance du 11/Janv. 95).

Il est communiqué de la part du
Recteur une lettre du Département de l'Instruction
Publique, qui demande aux professeurs qui
comptent exposer 1) quelle superficie ils récla-
ment 2) quel trait de mobilier dont ils auraient
besoin. L'Instruction Publique dispose d'un budget de 2000 m².

Question de l'Exposition

M. le Prof. Laszkowski fait observer qu'à
l'exposition de Zurich l'université avait un
pavillon spécial et qu'il faudrait en avoir un
analogue à Genève. M. Laszkowski dit aussi
que pour l'exposition il nous manque de 2 mètres
de surface horizontale et comme à l'exposition de
Paris et de 6 mètres de surface verticale, comme
à l'Exposition de Vienne.

M. le Doyen est chargé de
transmettre en commission les professeurs qui
comptent exposer et de leur transmettre leurs
demandes au Département.

Monsieur le Doyen communique une
lettre de M. le Recteur au sujet des

Question de
faute de présidence.

feuille de présence. N'y aient-ils pas lieu,
demande-t-il, pour la Faculté de Médecine
et la Faculté des Sciences d'obtenir des élèves
l'inscription à un certain nombre de
cours au minimum pour l'obtention
des grades?

M. le prof. Reverdin croit que le
fait d'obliger les élèves à suivre les cours est
une mesure peu libérale et insuffisante,
parce que les professeurs ne peuvent pas surveiller
police les cours.

La Faculté nomme à ce sujet une
Commission, composée de MM. les Prof.
Y. Reverdin, Prevost et D'Espine, chargés
de rapporter dans une prochaine séance.

Le Secrétaire J. D'Espine.

Séance du 18 février 1895

Sous la présidence du Prof. Tulliard, doyen.

M. M. Présents: P. Prof. Zahn, Sternod, Schiff,
Laskowski, J. Prevost, J. Reverdin, Tulliard.

M. le prof. Vacher, absent, s'est excusé par
lettre. - Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Soutkovsky envoie un travail
manuscrit, comme thèse inaugurale. Renvoyé à
l'examen d'une Commission composée de MM. les
Prof. Revilliod, Zahn et Schiff.

Thèse Soutkovsky

M. Miglicvitch, qui compte passer cette
année ses examens de doctorat (nouveau règlement),
demande s'il ne pourra pas passer le 2^e et
le 3^e à un intervalle rapproché, de façon à pouvoir
finir ses examens de doctorat avec l'année prochaine.
La Faculté consultée à ce sujet n'y voit pas
d'objection.

Demande Miglicvitch.

Le Doyen a reçu une demande signée
par 11 candidats bacheliers, pour
obtenir de passer la 2^e partie du baccalauréat
à des heures particulières au commencement du semestre
d'hiver. Il est décidé que la session supplémentaire
aura lieu ^{au commencement du semestre d'hiver} ~~au commencement du semestre d'hiver~~ le 1^{er} janvier 1895.

Demande de 11 candidats
pour le baccalauréat en 2^e année.

M. Henri Perron demande l'équivalence
de la partie (sciences) du baccalauréat fédéral
pour la 1^{re} partie du baccalauréat en sciences.
- Accordé par la Faculté.

Demande H. Perron

M. Hugon (Paris 15^{ème} arrondissement)
qui possède le certificat d'études exigé des
aspirants au grade d'officier de Santé et de

Demande Hugon.

pharmacien de seconde classe, demande à être immatriculé comme élève républicain et à être dispensé de la première du baccalauriat.

Il est décidé qu'il pourra être immatriculé ~~comme élève républicain~~ mais qu'on ne peut lui ^{de la première partie du baccalauriat} accorder l'équivalence. ~~Il sera examiné la~~
~~valeur de~~ que sur le vu de ses titres.

Demande Sullam.

M. Sullam à Allouard, 7^{me} demande à passer son examen de pharmacien à Genève. M. le prof Prevost informe la faculté que M. Sullam a échoué deux fois à l'examen fédéral de pharmacie, dont la partie pratique a été admise il y a un an et dont l'oral a été renvoyé à une année.

M. Sullam est admis à venir passer l'examen oral de pharmacie à Genève.

Question des feuilles de présence.

La Commission, chargée d'examiner l'obligation de l'inscription à certains cours pour pouvoir se présenter aux examens de la faculté, n'a pu formuler de conclusion ferme. M. le prof. Remondin est contraire à toute obligation, M. le prof. Prevost, se fondant sur l'obligation de suivre certains cours pour le baccalauriat et médicaux, admettent volontiers l'obligation pour le doctorat de l'inscription aux sciences. M. le prof. D'Espine fait remarquer que pour l'examen professionnel ^{pratique} il faut avoir suivi un certain nombre de cours pratiques et théoriques; il demande qu'il en soit de même pour le doctorat de la

faculté; afin qu'il n'y ait pas infirmité dans les conditions requises pour les grades de notre faculté.

La faculté décide de repousser l'inscription obligatoire et de rester au statu quo pour les chemins du doctorat.

M. le prof. Allouard se réserve de proposer dans une prochaine séance l'abrogation de l'obligation à certains cours pour le baccalauriat et sciences médicales, afin que le principe de la liberté des cours soit appliqué également aux deux grades.

Seigneur Lucie.

le secrétaire D'Espine

174
Séance du 17 mars 1895
à Schum, sous la présidence du Prof. Tulliard, doyen

Membres présents: M. le Prof. Zahn, Prevost, Kaskowski,
Tulliard, Reusdin, D'Espine.
M. le Prof. Vanche s'est excusé par lettre au
Doyen.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Demandes et inscriptions
M. Luigi Sardinia (Mondovì, Piémont)
un des pères officiels de l'Université
de Turin qui demandent l'approbation
d'épreuves publiques des langues, la botanique,
la chimie, la géologie et l'anatomie comparée, et
admis à s'inscrire comme élève régulier et
est dispensé de la 1^{re} partie du baccalauréat
et sciences mathématiques.

Feuilles de présence.

Le Recteur demande s'il n'y a pas
lieu de rétablir les feuilles de présence depuis
aux cours et en usage depuis une trentaine
de l'Université.

La Faculté consultée approuve le rétablis-
sement des feuilles de présence, qui ne peuvent
être remplacées par les cartes d'étudiant.

Séance levée.

Le Secrétaire. D'Espine

175
Séance du 18 mars 1895
à Schum, sous la présidence du Prof. Tulliard, doyen

M. Tulliard, Kaskowski, Zahn, M. Pichet
Vanche, Remond.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le Doyen a reçu une demande
de participer au Jubilé du Professeur
Stefanifossowsky à St-Petersbourg, qui doit
être célébré le 6/8 mars de cette année.

Jubilé Stefanifossowsky

La Faculté n'est pas d'avis d'y partici-
per, ce qui d'ailleurs serait difficile en
raison du retard de la demande.

Le Doyen demande que la Faculté décide
si elle a quelque chose à faire à l'Horloge
pour le Cours de M. le Prof. Tulliard. Il est
décidé que les cours qui ne sont pas donnés
ne doivent pas être indiqués à l'Horloge.

Il est décidé que, lorsque le
Rapport sur la Thèse Souffovosky sera
renvoyé à M. le Doyen pour le rapporter
le Prof. Revillard, le Doyen est autorisé
à accepter la Thèse, dans la réunion
supplémentaire de la Faculté.

Thèse Souffovosky

Séance levée.

Le Secrétaire

D'Espine

276
Séance du 29 avril 1895
à 8h du soir sous la présidence de
Prof. Tulliard, doyen —

M. M. Prients.

Zaluz, Etienne, Labkowski, Tulliard,
Schiff, Prevost, J. Revardin, Eug. Revardin,
Haltenshoff, D'Espine

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Mundorff demande à faire une
cour de privat d'out à la faculté de médecine.
Passage, pour qu'il n'est pas docteur
en médecine de Genève, mais a l'impér
le diplôme de chimiste et de pharmacien
de la Confédération.

M. Glikin, commis pharmacien
à l'Un. de Kiev, demande à être inscrit
à la Fac. de Méd. de la faculté de pharmacie
pour un équivalent, sa
demande est accordée.

M. W. de Stouff (de Genève) demande à être
immatriculé, comme un étudiant régulier
à la faculté de médecine. Il ne possède
ni maturité, ni baccalauréat, il a été
accepté à l'épreuve écrite à Lyon, mais
refusé à l'oral pour le grade de baccalauréat
n'est pas obtenu. La demande est refusée.

Exemptions:

La faculté accorde l'exemption
don pour le format d'été à M. Joseph
Bastian, à M. Friedl (Suisse)
(Suisse), à M. Breuler (Suisse)
M. Collomb (Fribourg)

M. le Levitzky demande un subside pour
pour les frais de chemins; elle sera
dès qu'elle aura passé son examen de doctorat (mieux favorable)

277
M. Hans Willmann fournit un
certificat de la commune de Brickenbach
(Lucerne), qui fournit la preuve qu'il est
d'origine suisse. Il demande à
avoir été exempté pour une leçon
de cours de médecine et de chirurgie.
Sur l'observation de M. le prof. Labkowski
que le postulant n'a pas fait son baccalauréat
en sciences médicales, il est mis à une
détermination, la faculté n'admettent
pas l'exemption pour des cours plus
avancés que ceux qu'il a suivis à Brickenbach.
Pour

M. le prof. Revilliod lit le
Rapport de la Commission sur la
Thèse de M. Soukhorobski. La thèse
est admise, conformément aux
conclusions du Rapport.

Thèse Soukhorobski

M. le prof. Haltenshoff lit le
Rapport sur la thèse de M.
Batchvaroff. La faculté décide de
sursis à l'acceptation de la thèse
(catarrhe rhumatisme) jusqu'à ce
que l'auteur ait rectifié ou complété
les lacunes signalées par le Rapporteur.

Thèse Batchvaroff

Séance levée —

J. D'Espine

Séance du 8 mai 1895

à 8 heures, sous la présidence du prof. Julliard, doyen.

M^{rs} présents: Prof. : Eténoth, Josse, Julliard, Prevost, A. Reverdin, Laschowsky, D'Espine, Haltenhoff.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Exemptions.

La Faculté donne ses décisions suivantes sur les demandes d'exemptions qui lui sont présentées:

1) Joseph Delon (Valais), élève régulier de l'Ecole Dentaire, demande l'exemption pour les cours théoriques, qu'il doit suivre à l'Ecole de Médecine (précis favorable)

2) Julien Balthazard (Genève) demande l'exemption pour les cours d'anatomie (précis favorable, si la Faculté de Sciences donne un précis conforme pour les cours de son ressort)

3) Henri Perron (Genève) demande l'exemption pour les cours suivants: cavité buccale, pathologie générale, pathologie externe. Le postulant venant d'échouer dans l'examen propédeutique, il est donné un précis défavorable.

La Faculté est consultée par le

Diplôme étranger.
Demandes de pratique.

Département de Justice et Police sur les demandes de pratiquer la pharmacie suivantes:

1) Georges Kall a le diplôme de pharmacien de Strasbourg. (précis favorable)

2) Eugène Samuel Buechel a passé ses

examens cantonaux dans le Canton de Vaud le 29 avril 1894. Le Canton de Vaud n'accusant pas la réception aux diplômes de Genève, il est donné un précis défavorable.

M. le prof. Haltenhoff propose l'adoption de la thèse de M. Batchvaroff, qui a fait les modifications nécessaires. (Adopté)
Séance levée.

Théophile Batchvaroff

Le secrétaire

D'Espine

Séance du 20 mai 1895
à 8 h du soir sous la présidence du
Prof. Julliard, Doyen.

M. m. Présents

PP. Prevost, Etemod, Kaschorstki,
J. Reverdin, Julliard, D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

M^r Julliard informe la Faculté
que les décisions prises par elle au
sujet du demandeur de M^r W. de Stout,
ami de M^r Mandorff, ont été confirmées
par le Bureau de l'Université.

Programme 1895-1896
Horaires d'hiver 1895-1896

Le programme des cours
1895-1896 et l'horaire du semestre
d'hiver 1895-1896 sont fixés et
approuvés.

Demande Abramoff

M^r Abramoff, vétérinaire
à l'Ecole agricole de Zaffa, demande à
être immatriculé à la Faculté de médecine
comme élève républicain et à être dispensé
de la 1^{re} partie de l'examen du
baccalauréat et sciences médicales. Il
jouit à l'appui son diplôme de
vétérinaire à l'Ecole d'Alfort et
plusieurs certificats d'études.
Sa demande est accordée.
Séance levée.

Le Secrétaire

D'Espine

Séance du 19 juin 1895
à 8 h du soir, sous la présidence du Prof. Julliard,
doyen. M. m. présents: Vincent, J. Reverdin, Revilliod, Leher, Prevost Gode,
Etemod, Kaschorstki,
D'Espine, Tullier, D'Espine.
Le procès-verbal est lu et adopté.

M^{lle} de Roth envoie, comme
dissertation inaugurale, un travail manuscrit
intitulé Contributions à l'étude de la Leucémie
et de ses complications; elle envoie en
même temps une copie de son examen
fédéral datant du 24 mai 1892; elle a
obtenu une moyenne de 4,9 pour la
Matinée et de 4,6 pour l'après-midi.

Néanmoins, après avoir entendu
M. m. Vincent et Reverdin, la Faculté
décide de dispenser M^{lle} de Roth de
tout autre examen que de la Thèse. La
question de baccalauréat correspondant de
chiffres de l'examen Cantonal et
de l'examen fédéral de médecine est
renvoyée à une prochaine séance.

L. Doyen est chargé de nommer
une Commission pour examiner la
Thèse de M^{lle} Vallette, qui n'a pas encore
été remise; après vérification des
chiffres obtenus par le candidat à
l'examen fédéral.

M^r le Doyen annonce que le
Bureau du Sénat va s'occuper cette
Semaine de l'allocation à accorder
pour la Bibliothèque
à la Faculté des Sciences et de Médecine.
Allouation pour
la Bibliothèque.

Thér. Vallette

de 1500, M. Tullient propose par la faculté de Médecine demander au moins autant (adopté).

Demande Venturini

M. Venturini d'Alasio demande à être admis à l'examen de pharmacie à Genève. Il ne produit à l'appui de sa demande qu'un certificat pour avoir servi pendant l'année des cours de lycée (sans avoir fait d'examen) et un diplôme de pharmacien.

M. Boncompagni remarque qu'il n'a pas formé la preuve d'avoir servi au cours de Semestre Universitaire et qu'il ne peut être reçu à l'examen sans la preuve qu'il fournit (Renvoyé à une séance ultérieure).

Demande Piotrowska

Mlle Piotrowska qui demande à repasser maintenant l'examen qu'elle a manqué dernièrement, est renvoyée à la session de rentrée du Semestre d'hiver 1896.

Lettre du Directeur de l'Ecole Supérieure des Jeunes Filles.

M. Boncompagni, Directeur de l'Ecole Supérieure des Jeunes Filles, a écrit à M. le Recteur une lettre qui a été renvoyée par le Sénat pour être présentée à la faculté de Médecine.

La première question posée par M. le Directeur, est ainsi conçue: Le certificat de l'Ecole Supérieure des Jeunes Filles donne-t-il le droit d'être immatriculé à l'Université? La question ayant été déjà résolue affirmativement pour

une série de cas particuliers, ne peut prêter à discussion.

La seconde question est ainsi conçue: Le fait doit-il être porté à la connaissance publique et mis dans les programmes? L'examen de cette question est renvoyé à une prochaine séance.

M. le Docteur donne communication 1) d'une lettre du Département de l'Instruction Publique demandant la présence de la Faculté au sujet de la chaire laissée vacante par la démission du Prof. Vogt.

Lettre du Département au sujet de la succession du Prof. C. Vogt.

2) d'une lettre du Recteur donnant communication à la Faculté de Médecine du précis donné par la Faculté des Sciences à la même lettre du Département. Les décisions prises par la Faculté des Sciences qui intéressent également la Faculté de Médecine, sont les suivantes:

1) La Faculté des Sciences n'est pas d'avis de la création d'une chaire spéciale d'histoire naturelle dans la Faculté de Médecine, qui serait destinée aux étudiants qui préparent le Baccalauréat de Sciences médicales.

2) La Faculté des Sciences n'est pas d'avis de séparer l'anatomie comparée de la zoologie.

Après avoir entendu à ce sujet successivement MM. les Professeurs Vincent, Prevost, Laskowski, Zahn, Josse et Etienne, la Faculté vote la réponse suivante qui sera communiquée au Recteur et au Sénat.

Après avoir pris connaissance :

1) De la lettre de M^r le Conseiller d'Etat chargé du
Départ. de l'Instruction Publique adressée en date
du 21 mai 1895 à M^r le Recteur de l'Université,
relative aux branches scientifiques enseignées par
notre regretté Collègue M^r le Prof. Vogt, lettre qui lui
a été transmise par le Bureau du Sénat avec
demande de préavis

2) de la réponse faite par la Faculté des Sciences à
cette lettre

La Faculté de Médecine déclare à l'unanimité:
adhérer entièrement aux opinions formulées par
la Faculté des Sciences, considérant que dans
l'intérêt de l'Université, agir autrement serait
des plus préjudiciable.

La Faculté de Médecine estime en outre de son
devoir de protester contre la phrase insérée dans
la lettre de M^r le Conseiller d'Etat se rapportant
à l'histologie comparée et à l'embryogénie comparée
« deux branches absolument indispensables aux
« zoologistes qui veulent pour au le grade de
« D^r es Sciences, et qui ne sont pas suffisamment
« représentés à l'Université de Genève; les
« seuls cours de ce genre existant actuellement
« sont donnés par la Faculté de Médecine exclusi-
« vement en une des études médicales », phrase
qu'elle estime absolument erronée ou du moins
provenir d'une connaissance insuffisante
du sujet.

Le fait d'avoir été chargé de l'enseignement
de l'histologie et de l'embryologie à la

Faculté de Médecine n'implique d'aucune façon que
le Prof. titulaire ne doive pas enseigner l'histologie
comparée et l'embryologie comparée, ce qu'il fait.
Puisque du reste il ne peut d'aucune manière
agir autrement, ainsi que l'on peut s'en convaincre
en parcourant le premier manuel venant couronner
les Sciences. Si donc des étudiants de la Faculté
des Sciences tiennent à suivre ces enseignements,
ils sont sûrs de l'avoir à la Faculté de Médecine
tout ce qui leur sera nécessaire, comme du reste
ils l'ont déjà fait jusqu'à présent.

Jean Leve

Le secrétaire

J. J. Esprit

186
Séance du 1^{er} Juillet 1895.
à 8h. du soir, sous la présidence du Prof. Gulliard
doyen -

M. le Président : M. le Prof. : T. Remondin, Zahn, Vander,
Eternod, Laskowski, Schiff, Gosse, Gulliard,
D'Espine. M. Prevost a présenté son absence
le procès verbal est lu et adopté.

Théor. Pipertoff. M. Zahn lit le rapport sur la
thèse de M. Ivan Pipertoff, intitulée
Contribution à l'étude du carcinome de
l'œsophage (Commission: M. Zahn,
Laskowski, Eternod). Conformément aux
conclusions du rapport, la thèse de M.
Pipertoff est acceptée.

Théor. de Roth. La thèse de M. de Roth a ~~encore~~
été l'objet d'un rapport du Prof.
Previlliod, lu à la séance. La thèse est
acceptée. (V. séance du 19 juin)

Théor. Armin Müller. M. le Prof. Zahn lit le rapport
sur la thèse de M. Armin Müller de Pfullen
intitulée sur le Carcinome épithélial de la
capsule surrénale (Commission: Zahn,
Eternod, Schiff).

M. Schiff regrette que l'auteur n'ait pas fait
une bibliographie physiologique plus complète.
Il propose qu'on prie l'auteur de la compléter
ou bien de supprimer tout inclinaison de
travail physiologique. Cette proposition
n'est pas acceptée.

La thèse est acceptée telle qu'elle est.

187
M. le Prof. Zahn demande que
lorsqu'un examen est refusé, le jury fixe
le délai (6 mois ou 1 an) dans lequel le candidat
pourra le repasser.

M. le Prof. Joffe fait remarquer que
l'art. 89 du nouveau Règlement prévoit
ce fait et qu'il n'y a pas lieu pour conséquent
à modifier le règlement sur ce point.

M. le Prof. Gulliard propose à la
Faculté de fixer dorénavant comme d'habitude
soit les sessions ^{des} examens de docteur
Cantonale, une au commencement du
semestre d'hiver, la seconde au
commencement du semestre d'été.
Cet. proposition est votée et adoptée par
la Faculté.

M. le Prof. Zahn propose que
tous les candidats qui possèdent
le diplôme fédéral de médecin
soient admis par ce fait à présenter
leur thèse pour obtenir le grade de
docteur en médecine de l'Université de
Genève.

Cette proposition est adoptée.

M. le Prof. Joffe fait remarquer que
cette proposition est une modification
de l'article 89 du nouveau Règlement
et qu'elle devra être soumise à
l'approbation du Sénat et du Conseil d'Etat.

M. le Prof. Vacher quant à la
Commission de M. le
Prof. Vacher.

Proposition de M.
le Prof. Zahn relative aux
candidats ayant passé
l'examen fédéral.

Faculté du fait vient qui s'est passé
à la Faculté. Il a représenté pour la
place de l'assistant à la Faculté
M^{lle} Lipnowska qui s'est acquittée de
cette tâche à la satisfaction du professeur
pendant l'année. Elle n'a pas été
reconnue par la Commission Admini-
strative de l'Hôpital, qui n'a donné aucune
raison pour agir ainsi.

La Faculté décide que M^{lle} la Doym
sera chargé de protester auprès du Conseil
d'Etat contre cette manière de faire et
de demander une enquête sur le refus
de nommer un assistant demandé
par le Professeur.

Scance finie

Le Secrétaire

J. D'Espine

Scance Du 30 Oct 1895

Présents M^{rs}. Julliaud Laskowski, Sternod, Brun, Revilliod Prevost
J. Prevost, Goffe

Travail de la Faculté. M^{rs}. Valtieri Piperioff Adles (3 Thèses)

La commission nommée se compose de M^{rs} Revilliod Galm et Vauher

Bibliothèque. Il reste 650 f pour la Bibliothèque
de la Faculté conformément à l'avis du Département

Il a été déjà dépensé sur les fonds une somme de 400 f

- M^{rs} Charvoz demande son immatriculation et il
présente un certificat de sortie du Collège de ? Il n'est
pas admis

M^{rs} Grosse Alice est refusée

M^{rs} Thiebaut renvoyé à l'examen de M^{rs} Wolf Goffe

Joseph Delboud exempté

Castagnie renvoyé pour enquête

Horn Wolf. Pharmacien de Bucharest demande
l'équivalence des Thèses. Renvoyé à l'examen

Troester Ernest Pharmacien allemand. Le
Diplôme en espas. Il est refusé parce qu'il n'y a pas
de réciprocité

Collaud demande l'exemption - Accordé

Il est décidé que le mercredi est adopté dans la
règle comme jour de Réunion.

Admission

Exemption

Equivalence des Thèses

Exemption

Jour de réunion

Séance du 2 Novembre 1895

Président: M^r Julhård Doyen

Membres présents: M^{rs} Julhård, Perillod, Gosse, Vancher, Provost.

Le procès verbal de la précédente séance n'est pas lu, vu l'absence de M^r B. Esjume secrétaire, empêché d'assister à la séance.

John Howard a passé les examens de physique et de chimie et demande l'immatriculation et la dispense de la 1^{re} partie du baccalauréat; il a passé à Dorpat les examens de sciences générales. On lui accorde l'immatriculation et la dispense du 1^{er} examen du baccalauréat médical.

Bonelli demande l'immatriculation et l'admission aux examens de médecine et la dispense de la physique, de la chimie et de la botanique. Titres: pharmacien italien et pharmacien de 2^{ème} classe de la République française. - Il sera fait une enquête sur les titres de maturité.

Tulbenigian Menape demande l'immatriculation et la dispense du 1^{er} examen du baccalauréat en sciences médicales.

Il a un titre de bachelier en lettres et en sciences de Turquie. On demande qu'il donne une traduction signée et légalisée de ces diplômes qui sont en langue inconnue.

Des étudiants ont adressé au recteur une lettre dans laquelle ils réclament

contre l'heure de la clinique obstétricale et demandent de remettre la leçon à 8 heures, vu qu'à 2 heures il y a concurrence avec M^{rs} Gosse et Zahn.

Une seconde pétition adressée au doyen, formule la même demande.

M^r Gosse fait observer, que les mêmes étudiants ne peuvent suivre son cours en celui de M^r Zahn et qu'il faudrait préciser.

M^r Perillod demande que l'on construise une nouvelle salle Obstétrique où l'on puisse voir clair.

M^r Vancher répond qu'il a donné longtemps les leçons à 8 heures, mais qu'actuellement, vu le changement amené par le haut central, on n'y voit pas clair à ce moment là. C'est pourquoi il a pris l'heure de 2 heures et qu'en cela 2 fois M^r Gosse et 1 fois M^r Zahn.

Il est décidé que M^r Vancher mettra ses leçons le lundi de 4 à 5 heures, le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 3 à 4 heures. Quant au cours théorique, les élèves qui veulent le suivre l'arrangeront avec M^r Vancher pour le choix d'une heure dans l'après-midi.

Question de l'heure
du cours Obstétrique

192
Séance du 8 nov. 1895

Membres présents: M^r Zahn, Sleskowski,
Julliard, Brun, Eternod, Pévost
Le Procès Verbal

Demandes de
dispenses

1) Ali Tuhai étudiant en médecine de
Constantinople demande d'être dispensé
du 1^{er} examen du baccalauréat es sciences
médicales. Il a des certificats d'examen
passés sur les branches équivalentes. Accordé.

2) Tubelfian étudiant en médecine de
Constantinople demande d'être dispensé
du 1^{er} examen du baccalauréat es. sc. med.
Il a des certificats d'examen de sortie
d'un collège. Il est admis comme étu-
diant régulier, mais il n'est pas dis-
pensé du 1^{er} examen du baccalauréat.
Il est immatriculé.

3) Bonelli pharmacien a des diplômes
de pharmacien italien et français. Il
demande la dispense du premier exa-
men du baccalauréat. Accordé.

M. Sollmann a un certificat d'admission
de l'école centrale des études de médecine. Il
demande l'immatriculation qui lui
est accordée.

M. Sirakoff a le certificat complet du
gymnase bulgare. Il n'a pas fait l'examen
de maturité, l'immatriculation lui
est refusée.

M. Maïk Chalit diplômé du baccalauréat

193
es sciences physiques et naturelles de l'un-
iversité de Genève est immatriculé et
dispensé de la 1^{re} partie du baccalauréat
es sciences médicales.

M^r Borgeaud, chargé du volume
de l'histoire de l'université rappelle que
M^r Eternod est chargé de faire la rédaction pour ce qui
concern l'état actuel de la Faculté de méd. et par M^r Julliard
est chargé de donner des renseignements sur la fondation et l'histoire
de la faculté. Il indique que les professeurs doivent communiquer à M^r Eternod ce qui concerne
l'enseignement.

Thèse de M^r Dentscheff sur les lésions
du nerf optique la commission se
compose de M^{rs} Zahn, Haltenhoff et
La Roustie.

M^r Nicod demande de présenter
comme thèse son travail qui a eu le prix
de la Faculté en 1893 et qui est intitulé:
Actions chimiques sur le nerf moteur.

La demande lui est accordée.

M^r Heller pharmacien qui a un diplôme Pharmaciens
allemand de pharmacien demande à
passer l'examen genevois. Accordé.

M^r Tröster qui a un diplôme allemand
de pharmacien demande à ouvrir une
pharmacie. La demande lui est refusée.
On ne peut ouvrir de pharmacie sans
passer l'examen.

M^r Wolf de Bucharest qui a un
diplôme de pharmacien roumain deman-
de à ouvrir une pharmacie. Il sera

fait une enquête par le Département pour savoir si le diplôme cantonal genevois est admis en Roumanie.

Demande d'exemp-
-tions.

- 1) M. Berthet genevois, demande pour son fils l'exemption pour l'anatomie humaine et la physiologie histologique. Cette demande est renvoyée à la caisse des subsides.
- 2) M. Schönholzer de Thurgovie demande l'exemption de l'anatomie, physiologie, histologie, embryologie et les laboratoires y attachés. Il a été déjà dispensé, la demande est admise, excepté par les laboratoires qui ^{appartiennent} ~~des chefs~~ des chefs.
- 3) M. Perron demande pour son fils Henri élève de l'école dentaire, l'exemption des cours pris à la Faculté de médecine, sauf la clinique chirurgicale. Accordé.
- 4) M^{lle} Breuleux-Badollet, genevoise, demande pour son fils l'exemption de la pathologie générale (Zahn) et de la clinique chirurgicale. La demande lui est accordée en ce qui concerne la pathologie générale, pour la clinique chirurgicale le professeur décide.
- 5) M. Thiebault ^{général} demande l'exemption des cours théoriques d'hygiène, d'histologie et d'anatomie. Refusé.
- 6) M. Frodel demande pour son fils Albert, genevois, l'exemption pour l'histologie normale, l'anatomie normale et pathologique et l'embryologie. Admis sauf en ce qui concerne le laboratoire ^{d'anatomie} ~~et d'anatomie~~ et renvoyée à la caisse des subsides.
- 7) M. O. Hüttinger genevois demande l'exemption pour l'anatomie, pour la physiologie

et l'histologie. Il a eu la 1^{re} maturité classique. Admis en principe, ^{son cas avait été} mais renvoyé à la caisse des subsides pour renseignements. Il est admis en principe.

8) M. Castanié, genevois, demande l'exemption pour tous les cours de la faculté que son fils aura à suivre.

M^r le prof. Gaste ayant écrit au doyen que la caisse des subsides a ajourné les secours, ou ce préavis, la demande est refusée.

Lettre de M^r le Président du Département Couge de M^r le prof. Brun.

De l'Instruction publique informant la faculté que M^r le prof. Brun demande un congé pour le semestre d'hiver et propose M^r Joegg pour le remplacer.

M^r le prof. Brun dit que l'état de sa santé le force à renoncer à son enseignement et qu'il veut donner sa démission l'année prochaine.

M^r le doyen répond à M^r Brun que si M^r le prof. Brun pense à se retirer ou posera devant la faculté la question de savoir si sa chaire de pharmacie ne doit pas être rattachée à la faculté des sciences et si ce qui intéresse la médecine ou la matière médicale ne doit pas être rattaché à la chaire de thérapeutique.

M^r Brun insiste sur le fait que le cours existe dans la faculté de médecine depuis 19 ans et qu'il ne comprend pas qu'on change ce qui l'en fait jusqu'à

présent et qu'en France l'enseignement
à la faculté de médecine est fait par un
pharmacien.

M^r Zahn indique que la pharmacognosie
est partout rattachée à la faculté des sciences
en Suisse, en Autriche, etc en Allemagne.

Il fait remarquer qu'un professeur de la
faculté de médecine a, d'après la loi fé-
dérale le droit de pratiquer.

M^r Laszkowski répond à M^r Brun qu'en France
le professeur de matière médicale à l'école
de médecine est docteur en médecine.

M^r Prévost dit qu'il faut distinguer com-
plètement la pharmacognosie qui re-
garde uniquement la pharmacie, de la
matière médicale qui est un cours médical.

M^r Laszkowski demande que la question
soit scindée en deux: 1^{re} demande im-
médiate de M^r le prof. Brun pour se
faire remplacer dans ce semestre.

2^o la réserve entière de la question
de la succession de la chaire.

Le congé demandé par M^r le prof.
Brun lui est accordé.

La suite de la discussion est en-
voyée à une séance spéciale, mer-
credi prochain. L'ordre du jour de
cette séance portera:

A Décision sur le remplacement
de M^r Brun.

B Question de principe.

Séance du 13 nov. 1895.

Présents. M^{rs} Julliard, Zahn, Prévost,
Brun, Eternod, Van der, A. Reverdin,
et Josse.

Le procès verbal de la précédente
séance est lu et adopté.

Lettre de M^r Maystre pour sa fille
Autoinette, elle a été exemptée précédemment
pendant deux semestres. C'est un bon
étudiant. La demande d'exemption est
admise. Demande d'exemption:
Maystre

Lettre de M^r Bashan pour son fils
Joseph, il a été exempté précédemment
C'est un bon étudiant, bon demande
une enquête. Bashan

Hélène Sieghowska demande un délai
pour payer les cours - Admis. Délai de paiement

Discussion touchant le cours
de M^r le prof. Brun. M^r le prof. Chodat,
lecture d'une lettre de M^r le prof. Chodat,
lequel se chargerait volontiers du cours,
attendu qu'il est déjà chargé du cours de
botanique pharmacologique. Cours de M^r Brun

M^r Laszkowski demande à M^r Brun
d'indiquer les diverses tranches de
son enseignement.

M^r Brun n'a pas pu se faire
remplacer l'année précédente que pour
une partie de son cours. Le congé qui
lui a été accordé a donc été insignifiant.

19
Son enseignement se compose de :
matière médicale et pharmacologie,
cours de microscopie pharmaceutique,
pharmacognosie, pharmacie propre-
ment dite. 8 heures par semaine.

M^r Prévost demande que l'on
spécifie ce qui se rapporte aux médecins.

M^r Brun indique la ma-
tière médicale et la pharmacognosie
2 heures par semaine avec recherches
pratiques. Il tient à donner tous les
enseignements utiles pour élucider la
question, le laboratoire n'ayant jamais
donné lieu à aucun reproche.

M^r Laskowski déclare que
M^r Brun a rempli très bien les fonctions
et il est désirable que le cours soit donné
continue, à être aussi bien donné.

M^r Zahn indique, sur tout que
M^r Brun fera son cours, personne ne
demande un changement, mais
s'il ~~est~~ ^{est} ~~la~~ ^{la} faculté de médecine
peut demander que la partie médicale
soit remise à la chaire de thérapeu-
tique et que la botanique soit placée dans
la faculté des sciences. M^r Brun
donne des détails sur ce qui se
passait dans différentes facultés alle-
mandes, autrichiennes et françaises.
Selon lui, on appelle à cette chaire
aussi bien des pharmaciens que des

499
médecins, mais il comprend très bien
qu'une partie de son enseignement
passa à la faculté de médecine.

M^r Zahn tient à faire remarquer
que les professeurs indiqués par M^r Brun
étaient docteurs en médecine et que
M^r le prof. Flückiger, pharmacien
était rattaché à la faculté des sciences.

M^r Laskowski rappelle qu'en
France il faut être docteur en médecine
pour faire partie d'une faculté de
médecine. Il y a il est vrai des
pharmaciens professeurs, mais dans
les facultés mixtes de médecine et de
pharmacie. Quant au remplaçant
proposé, il estime qu'il n'est pas pro-
ficient, qu'il n'est pas qualifié, qu'il
n'est pas docteur en médecine, ni
docteur en sciences.

M^r Brun voulant de mission-
ner, il estime pour lui que le moment
est venu de ^{organiser} ~~établir~~ l'enseignement.
M^r Brun dit que la faculté le désire.
Nous avons un autre candidat qui lui
est qualifié. Si nous ne voulons pas
qu'il y ait une portion acquise, il
faut faire attention à présent.

M^r Prévost. En Suisse, les
professeurs sont médecins et ils font
la pharmacologie. Il demande que
l'on sépare ce qui se rapporte à la

médecine de ce qui se rapporte à la pharmacie.

M^r Brun demande que l'on conserve l'état actuel qui n'a pas d'inconvénients.

M^r Julliard croit que M^r Brun ne distingue pas les deux questions en discussion. Il y a pour le remplacement deux candidats M^r Chodat et M^r Goegg.

M^r Gosse demande les titres des deux candidats, il connaît ceux de M^r Chodat mais non ceux de M^r Goegg.

M^r Sternod estime que l'enseignement de M^r Brun se rapporte à des catégories d'étudiants différentes: des étudiants en médecine et des étudiants en pharmacie. Il propose de nommer un remplaçant pour chaque catégorie.

M^r Brun indique que M^r Goegg a été reçu pharmacien à Berne et a donné un cours à l'école du commerce.

La proposition de M^r Sternod est mise aux voix et adoptée par 7 voix sur 9.

M^r Prevost propose d'être chargé de la matière médicale, de la pharmacologie et l'art de formuler pour les étudiants en médecine.

Cette partie de l'enseignement traitée réunie à son cours de thérapeutique. Cette proposition est mise aux voix.

et adoptée.

Pour la seconde partie qui concerne les pharmaciens, M^r Chodat par 7 voix est désigné comme remplaçant.

M^r Zahn demande que la faculté de Médecine s'adresse au département de l'instruction publique pour que cette division soit admise dans la loi lorsque la chaire sera déclarée définitivement vacante; et que la partie de l'enseignement concernant les pharmaciens soit placée dans la faculté des sciences.

Cette proposition est adoptée; la séance est levée à 9 h. 3/4.

Séance du 16 Décembre 1895

Présidence de M^r Julliard

Membres présents M^r Julliard Leskovits
Sollé. Sternod Prevost. Zahn

Le Procès Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M^r le Prof. Braun in Disposition
Séance de la prochaine séance
à la séance.

M^r ... pendant la Disposition

de Commission pharmacie pu-licite
votre demande et être admis à passer
l'examen de Pharmacien. Les certi-
ficats de la Faculté de Médecine et du Préfet de
Nyon établissant la réalité du vol dont
M. est victime la demande
est accordée.

Il est donné lecture de la lettre pu-
bliée par M. M. et adressée au Bureau
du Secrétaire.

La Faculté décide qu'une réponse à
cette lettre sera adressée au Bureau
du Secrétaire: le texte de cette réponse sera
envoyé dans une prochaine séance.

Le Préfet de Nyon des examens
pharmaceutiques soumet à la Faculté et
renvoie à une prochaine séance pour
être débattu et pour que
par la Commission soient pu-
bliés.

Les achats proposés pour la
bibliothèque sont approuvés.
La séance est levée
pour le secrétaire absent

G. Galliard

Séance du 12 Janvier 1896
membres présents H. M. Galliard
Sotte, Vachon, Zehn, Prevost

Sterner Laskowski, Revillard.

Le Procès Verbal de la séance précédente est
lu et adopté.

Les propositions et questions posées par le Comité
Central des Examens pharmaceutiques sont lues en
discussion. Il est décidé de répondre de la façon
suivante aux questions qui ont été adressées.

~~Art. 40. Doit-on exiger des examens de
pharmaceutiques la participation de pharmaciens
et de médecins.~~

Art. 40. Doit-on exiger à la place de la
simple participation à la Polyclinique la faculté
de Pratiquer. - Réponse Oui.

Et une participation à la Clinique ou
Polyclinique pédiatrique ainsi qu'à la Clinique
ou Polyclinique dermatologique et vénérienne. -
Réponse négative.

Art. 50. Réponse négative.

Art. 4. Réponse négative.

Il est donné lecture d'une lettre qui sera
adressée au Bureau du Secrétaire en réponse à celle de
M. M. - Cette lettre est adoptée après discussion.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Sahli

Doyen de la Faculté de Médecine de Berne
 Il est décidé de répondre que vous êtes
 dans les vœux de la Faculté de Berne et que vous
 ne nous passez pas une brochure spéciale ~~infirmerie~~
 pour les étudiants en médecine infirmerie à cette
 fin existe actuellement.

Et que vous émettions le vœu que pour les
 examens fédéraux on puisse faire usage de
 fractions dans l'appréciation des notes d'examen.
 La séance est levée.

pour le Secrétaire absent.

G. Julliard

BALE, le 9 décembre 1895

Au Doyen de la Faculté de Médecine de Genève,

Au nom du comité directeur des examens fédéraux de médecine je me
 permets de m'adresser par votre intermédiaire à la faculté de médecine de votre
 ville.

Les diverses facultés de médecine de la Suisse sont priées par le Comité
 central de donner leur avis sur certaines nouveautés qui devront être inaugurées
 lorsqu'on fera la revision du règlement des examens fédéraux. Il s'agit des questions
 suivantes que le Comité central a formulées pour le moment dans ce sens :

1° *Article 43 c.* — Doit-il y avoir des exercices de physiologie d'après la
 proposition de plusieurs physiologistes ?

2° *Art. 44 c.* — Doit-on ajouter ici : ou sur une expérience de physiologie
 faite par le candidat ?

3° *Art. 46.* — Doit-on exiger à la place de la simple participation à la
 Policlinique la qualité de pratiquant à celle-ci, et ensuite au moins un semestre de
 participation à la Clinique ou Policlinique pédiatrique ainsi qu'à la Clinique ou
 Policlinique dermatologique et vénérienne ?

4° *Art. 46 c.* — Doit-on exiger des candidats un minimum de 10 semestres
 d'étude ?

5° *Art. 50 c.* — Les opérations pourront-elles être faites aussi sur le
 vivant ?

6° *Art. X.* — Doit-il être introduit dans la partie pratique de l'examen
 aussi l'examen d'un cas de dermatologie ou de maladie vénérienne, comme l'art. 52
 l'exige pour l'ophtalmologie ?

266

Permettez-moi ici encore quelques éclaircissements :

1° et 2° Contre cette demande il s'est fait des critiques importantes : la protestation des anti-vivisectionnistes. Mais les exercices physiologiques sont suivis comme il semble par la plupart des étudiants, et un examen avec expérience physiologique n'a pas besoin d'avoir lieu avec vivisection, car sans elle on peut faire une grande variété d'expérience sur les hommes et sur les animaux.

4° C'est une question qui a été longuement débattue en Suisse et en Allemagne et qui a déjà reçu plus ou moins une réponse du côté des facultés médicales suisses dans le plan d'étude.

3° et 6° Le Comité central désire que l'on insiste à l'avenir encore plus que jusqu'à présent sur les exercices pratiques des futurs médecins ; de là cette proposition.

La nouvelle demande de la participation à la Clinique ou Policlinique dermatologique et vénérienne est motivée (comme le disent MM. DIND à Lausanne et LESSER à Berne) par l'énorme importance qu'ont pris de plus en plus ces derniers temps ces cas pour le médecin praticien. Avec cela il faudrait naturellement la création d'une Clinique ou Policlinique dermatologo-vénérienne qui n'existe pas encore partout, mais qui pourrait se créer partout sans grande difficulté. Un examen dans la partie pratique, analogue de l'examen d'ophtalmologie paraît désirable et ne pas être une demande excessive.

Comme conclusion à cette demande je me permets de vous faire observer que le Comité central n'a nullement l'intention d'introduire des nouveautés et surtout de nouveaux cours dans le règlement, que cela soit sous la rubrique de nouveaux certificats à fournir par le candidat (art. 43 et 46) soit sur de nouveaux cas d'examens (art. 44 et 45, art. 48-54). J'attends votre réponse le plus tôt possible, jusqu'au plus tard au milieu de janvier 1896.

Le Président du Comité Central :

PROF. D^r COURVOISIER

Hochgeehrter Herr Decan.

Wie Ihnen vielleicht bekannt sein wird, beabsichtigt das eidgenössische Departement des Innern, in der Maturitätsprüfungsordnung einschneidende Aenderungen im Sinn einer Doppelspurigkeit (Einführung einer besondern Medicinermaturität, die selbstverständlich minderwerthig ausfallen wird) eintreten zu lassen. Die Berner medicinische Facultät hätte gern in gemeinsamen Vorgehen mit den übrigen Facultäten das eidgenössische Departement des Innern veranlasst, vor der Einführung der Aenderung die schweizerischen medicinischen Facultäten um ihre Ansicht zu befragen.

Die Angelegenheit ist aber sehr dringender Natur, und desshalb hielten wir es, damit rasch etwas geschehe, für nothwendig, sofort von uns aus eine derartige Eingabe zu machen, damit nichts versäumt werde. Wir theilen Ihnen dies mit, in der Voraussetzung, dass auch Sie und die übrigen medicinischen Facultäten Schritte thun werden, welche geeignet sind, zu verhindern, dass von oben herab ohne Berücksichtigung unserer Wünsche und Bedürfnisse Prüfungsbestimmungen aufgestellt werden, welche unter Umständen für das Gedeihen und Ansehen der schweizerischen medicinischen Facultäten verhängnissvoll werden könnten.

Indem wir Sie bitten, unsere hochachtungsvollen Grüsse entgegenzunehmen, zeichne ich ergebenst

Namens der medicinischen Facultät Bern.

Der Decan :

Prof.-Dr SAHLI.

Bern, 25. Dezember 1895.



Faculté de médecine

Procès-verbal de la séance 4 Janvier 1896. Université
3 heures

Présidence de M^r le Doyen Prof Julliard.

M^r le Prof. Prevost remplace le Secrétaire absent

Présents. M. M. Julliard, Prevost, Zahn, Brun, Laskowski, Schiff,
Gosse, Ekenod, Vaucher, Revilliod, Olivier.

Lecture du procès verbal, adopté.

Rapport sur le prix de la faculté. Rapporteur M. Laskowski qui
conclut à accorder le prix à M^r le D^r Palatte. Pour sa thèse sur la
Sérothérapie de la diphtérie. adopté.

Precis sur les ligaments fémoraux. Selon circulaire de M^r Courvoisier
et ~~de~~ suite d'une lettre de M^r Sakli.

La discussion se fera article par article.

1^o Art. 43. C. et 44. C. sont mis en discussion. Sauf:

Art. 43. C. Doit-il y avoir des exercices de physiologie d'après la propo-
sition de plusieurs physiologistes?

2^o Art. 44. C. Doit-on ajouter ici: ou sur une expérience de
physiologie faite par le candidat?

M^r Schiff favorable à cette manière de voir que dans une pétition
il a soulevée avec un autre collègue pense qu'il y aurait de
l'importance à ce que les élèves ^{assistants} ~~adhèrent~~ à des exercices de phy-
siologie, et ^{et fournissent un certificat qui prouve cette} ~~présentent un certificat qui prouve cette~~
~~assiduité à ces exercices~~ assiduité à ces exercices.

Mon. Zehn et Lénard sont favorables à la modification proposée considérant les épreuves et études pratiques de physiologie comme aussi importantes que celles de morphologie normale & pathologique: de principe devrait être acceptée et les conditions spécifiées ensuite par un règlement. M. Laskowski et M. Pervoz accepteraient volontiers la modification de l'art 43-c. mais pensent que l'art 44-c. est d'exécution difficile relativement à l'imposition d'un examen de physiologie pratique.

M. M. Gosse et Neukirch parlent dans le même sens. A la suite de cette discussion, le moyen met aux voix deux amendements proposés 1° par M. Schiff et 2° par M. Gosse. Modification de l'art 43-c.

1°. Amendement de M. Schiff. L'élève doit présenter un certificat constatant qu'il a assisté et pris part à des exercices pratiques de physiologie annexés au cours de physiologie.

2°. Amendement de M. Gosse. L'élève doit présenter un certificat constatant qu'il a assisté et fait des exercices pratiques de physiologie annexés au cours de physiologie. ~~depuis~~ L'amendement de M. Gosse voté en premier lieu est adopté.

Art. 44-c. Doit-on ajouter ici: ou sur une expérience de physiologie faite par le candidat?

Cette modification est mise en votation et refusée. La séance est levée.

S. L. Pervoz
pour le Secrétaire absent.

Séance du 29 janvier 1896

Sous la présidence du Prof. Tulliard

MM. Tulliard, Revilliod, Zahm,
Laskowski, D'Espine.

M. le Président

Le procès-verbal de la séance
précédente est lu et adopté.

M. Zahm propose que M. le
Doyen soit chargé de prendre des informations
sur le titre de docteur en sciences porté par
M. Saegge sur la liste officielle des Autorités et
Professeurs (adopté)

Proposition de M. Zahm.

M. Christo Statchoff à Sofia
demande l'équivalence pour la 1^{re} partie
du baccalauréat en sciences médicales, en
fournissant un certificat d'examens
de l'Ecole Supérieure de Sofia. Cette
Ecole Supérieure ne pouvant pas être
abandonnée à la Faculté des Sciences de
Genève, l'équivalence est refusée.

Demande d'équivalence.

Le rapport de la Commission
sur la thèse de M. Reiser (MM. Revilliod,
Tulliard, D'Espine) est lu et adopté.

Thèse Reiser

Le thèse n'est acceptée; ^{mais l'Université fera des}
~~quelques modifications~~
trois en rapport, qui finissent dans le
rapport.

M. le Doyen annonce de la
part du Recteur qu'il va être fait
une nouvelle édition du Règlement de
l'Université et demande à la Faculté
si elle a des modifications à proposer.

Réglement de l'Université

Après un tour de préconsultation,
la Faculté renvoie l'examen de la
question à une Commission composée
de M. M. le D^r H. Prévost, F. W. Zahn
et M. Olivet qui rapportera dans une
prochaine séance.

Séance levée.

Le Secrétaire

D^r D'Espine

Séance du 17 février 1896

sous la présidence du Prof. Tulliard
M. M. - Tulliard, Reaillier, Schiff,
LasHoussier, Vanche, Soste, Zahn,
Prévost, D'Espine

M. M. - Prévost

Le procès-verbal de la séance précédente
est lu et adopté.

Demande d'admission.

M^r E. H. Barry présente des
certificats d'examen passés dans un collège
particulier en Angleterre, le collège de
Weymouth et demande à être ^{reconnu} ~~admis~~
~~au baccalauriat en sciences militaires.~~
(Refusé)

M^r Trapezontzian demande à
être dispensé de quelques branches du 1^{er}
examen du baccalauriat en sciences militai-
res, sur lesquels elle a passé des examens

au cours Supérieur à St Pétersbourg,
avec certificats à l'appui. (Refusé).

Le Doyen lit une invitation de la lettre du Prof. Brönlén
prof. Brönlén à le rendre à la session
de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles qui aura lieu à la fin de l'été
et à prendre part aux travaux de la
Section de médecine.

Le Doyen lit également une lettre du Président
circulaire du D^r Courvoisier, président du Comité Directeur de
la Commission des Examens, qui a
demandé l'opinion de la Faculté sur
l'utilité de créer une matière orale.
La Faculté, ayant déjà répondu au
prof. Sabli négativement sur cette question
(séance du 12 janvier 1896), maintient
son opinion négative au sujet de la
matière orale.

La Commission chargée
de l'examen de la thèse de M^r Adler,
intitulée : Des présentations de la face en
général et d'un procédé nouveau de
d'insertion dans certaines os maxillaires,
rapporte par l'organe de M^r le prof.
Vanche. Le travail est adopté
comme thèse, conformément aux
conclusions de la Commission.

Thèse de M^r Adler

La Commission chargée
d'examiner la question de la
Révision du Règlement a présenté
un rapport imprimé (M^r Zahn,

Révision du
Règlement.

214
Prevost et Olivet).
La Faculté discute aujourd'hui
la question de la révision des examens

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

DES EXAMENS DE DOCTORAT

RAPPORT DE LA COMMISSION

La Faculté de Médecine dans la séance du 29 janvier 1896 a nommé une commission, composée de MM. les Prof. Prevost, Olivet, Zahn, aux fins d'examiner s'il y aurait lieu de modifier le règlement universitaire, qui va être réédité; particulièrement en ce qui a trait aux examens de docteur et aux notes qui y sont données.

Cette commission a examiné et discuté les différents desiderata formulés par la Faculté et rapporte ce qui suit :

Il y a quelques années, plusieurs élèves s'étant plaints de ce que la psychiatrie était placée dans le second examen de doctorat, cette branche fut réunie aux cliniques, en formant avec elle le troisième examen. On transporta l'anatomie pathologique dans le second examen, parce que M. le Prof. de Médecine légale fit observer que les étudiants ne pouvaient pas suivre avec profit son enseignement s'ils n'avaient appris préalablement à pratiquer les autopsies.

D'autre part, on réunit en un premier examen la *pathologie interne*, la *pathologie externe* et la *médecine opératoire*, en créant ainsi trois examens avant la thèse au lieu de deux qui existaient auparavant.

Or, depuis que ce système nouveau a fonctionné, plusieurs inconvénients se sont révélés et il serait bon de profiter de la réimpression du règlement pour y remédier.

1° Le professeur d'anatomie pathologique se plaint de ce que ses examens ne soient plus réunis aux cliniques, comme autrefois. Les élèves sont actuellement mal préparés et insuffisamment instruits, n'ayant pas une éducation clinique suffisante.

2° Le premier examen est trop exigü et roule sur trop peu de branches, comparativement aux autres et cela sans avantage.

Plusieurs remèdes se présentent à cet ordre de choses.

1° Adopter dans son ensemble tel qu'il est le système de

215
Art 84
Il est décidé que le nombre des
examens de doctorat avant la thèse
est réduit de 3 à 2.

Le premier examen de doctorat
comprend les branches suivantes :

Pathologie Interne

Pathologie externe

Médecine opératoire

Hygiène

Thérapeutique

Matière médicale

Le second examen comprend toutes
les autres branches :

des cliniques, médicales, chirurgicales, obstétricales

de psychiatrie

d'ophtalmologie

de médecine légale

l'anatomie pathologique

Sciences physiques

Le troisième

Prof. D. Lepin

examens fédéraux c'est-à-dire faire passer tous les examens en un bloc ou une seule série en adoptant une partie pratique et une partie théorique. Ce mode de faire serait difficile à réaliser, vu le nombre des professeurs qui doivent tous être examinateurs.

2° Garder trois examens en plaçant le second comme troisième et en mettant le troisième (cliniques, etc.) comme second, en lui adjoignant ou non l'anatomie pathologique.

3° La commission préférerait adopter un projet qui fut élaboré en 1888 par M. le Prof. Julliard qui répondrait aux divers desiderata, savoir, deux examens :

Le premier comprenant : les cliniques *médicale, chirurgicale, obstétricale, la pathologie interne, la pathologie externe, la médecine opératoire, l'anatomie pathologique.*

Le second comprenant : l'hygiène, la médecine légale, la matière médicale, la thérapeutique, l'ophtalmologie, la psychiatrie.

Avec ce projet on réaliserait le désir d'avoir l'anatomie pathologique unie aux cliniques et avant la médecine légale. D'autre part, les diverses spécialités, ophtalmologie, psychiatrie, de même que la *thérapeutique* seraient avantageusement renvoyées comme examens terminaux. Les élèves pouvant s'y mieux préparer après avoir acquis les connaissances cliniques générales.

La commission se rattache unanimement à ce projet qu'elle recommande à la Faculté.

On s'est plaint de ce que les notes étaient généralement accordées avec trop peu de sévérité. Il peut arriver qu'un candidat ait obtenu un mauvais chiffre pour une branche importante et passe, grâce à des chiffres élevés obtenus par les autres branches qui forment partie du même groupe. La commission a discuté s'il n'y aurait pas lieu de pouvoir refuser une branche isolée et soumettre le candidat à une nouvelle épreuve pour la branche dans laquelle il aurait obtenu, par exemple, le chiffre 2. Ce système qui aurait du bon entraînerait à des difficultés relatives à ces examens partiels à refaire et que l'on ne saurait bien où caser. La commission préférerait un autre remède qui suit :

On s'est plaint de ce que le minimum d'admission étant la moyenne 4, au lieu de 3,5 comme dans les épreuves fédérales on était tenté d'élever les notes. Plusieurs professeurs se sont

demandés s'il n'y aurait pas lieu de baisser le minimum de 4 à 3,5.

Or, cette manière de faire nous paraît être appelée à faciliter les examens plutôt qu'à les rendre plus difficiles.

Dans l'examen fédéral si le minimum est inférieur, il existe d'autre part des conditions spéciales de pointage qui rendent l'admission plus difficile et que l'on pourrait imiter.

L'article 30 du règlement des examens fédéraux dit :

« Une note principale inférieure à 2, deux notes inférieures à 3, trois notes inférieures à 4, deux notes spéciales inférieures à 2, quatre inférieures à 3 excluent le candidat de l'admission à une nouvelle section d'examens respectivement de l'obtention du diplôme.

« Il en est de même lorsque la moyenne générale des notes principales est inférieure à 3,5. »

En imitant cette manière de faire, la commission proposerait de modifier l'art. 21 du règlement universitaire dans le sens de celui des examens fédéraux, ainsi que suit :

Article 21.....

pour le grade de docteur en médecine, les examens oraux ou écrits sont admis, sans autre indication sur leur mérite, si la moyenne des chiffres atteint 4.

Toutefois, l'examen est refusé si le candidat a obtenu un ^{trois} 1, / 0 ou deux 2 ou quatre 3.

La commission se demande de plus, si quelques branches d'examens n'offrent pas une valeur de points trop élevée relativement aux autres du même groupe.

L'hygiène et la police sanitaire, la médecine légale ayant ~~cha-~~ ^{cha-} ~~cune~~ un examen écrit et un oral sont comptées comme 12 / savoir ^{chacune} chacune 24 points. Dans l'examen fédéral ces deux branches sont réunies et comptées pour le chiffre total de 12. N'y aurait-il pas lieu de leur octroyer à chacune le chiffre total de 6, entre l'examen écrit et l'examen oral additionnés. Ce mode de faire équilibrerait peut-être mieux leur valeur relative avec les autres branches du même groupe.

On pourrait aussi adopter dans leur ensemble les formulaires et le mode suivi pour les examens fédéraux, mais la commission estime que ce procédé serait compliqué en l'absence du directeur permanent des examens, qui existe pour les examens fédé-

raux. Ce serait peut-être une charge un peu lourde à imposer à notre doyen.

L'article 89 pourrait être avantageusement remanié comme suit :

19 Les candidats au doctorat qui ~~ont obtenu le diplôme fédéral~~ de médecin conformément aux règlements actuellement en vigueur ~~doivent personnellement présenter les certificats de leurs examens et les notes qu'ils ont obtenues~~ *fin*

~~Ils~~ sont dispensés des examens de doctorat et ne sont soumis qu'à la présentation d'une thèse.

Dans l'un et l'autre cas pour être admis à présenter une thèse, le candidat devra payer, en mains du secrétaire-caissier une somme de fr. 250, dont fr. 200 à titre de droit de graduation et fr. 50 à verser au fonds des prix de la Faculté de médecine. En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est remboursée au candidat.

J.-L. PREVOST.

L.-Wilh. ZAHN.

D^r M. OLIVET.

226

Séance du 21 février 96

100. la présidence du Prof. Tulliard

M. Prénets, M. Vanha, Josse, Lasbowski,
Schiff, Tulliard, Prevost, D'Espine
M. Kalin se fait excuser.

Le proc. verbal de la séance
précédente est adopté.

Séance de la Faculté

et St. Michel (2^e partie.)

Une pétition signée d'un certain
nombre d'étudiants demande une séance
de la 2^e partie de la Faculté en séance
médicale, en compensation des dettes
d'été (accordé).

Révision du
Règlement

L'article 17 § 4 est modifié en
ce sens qu'on supprime les mots pour la
seconde épreuve (de médecine et sciences
médicales). (Accepté)

L'article 84 § 2 est modifié
en ce sens que le mot demi (heure)
est supprimé, se rapportant aux
épreuves d'histologie ^{pathologique} §. (Accepté).

2) que pour l'hygiène les mots
épreuve écrite pour laquelle il est
accordé deux heures au candidat et
pour la médecine légale les mots
rapport médico-légal d'après un cas donné
ou à défaut d'après les renseignements
fournis ~~de par~~ et pour la rédaction
duquel il est accordé trois heures au candidat
sont supprimés (accepté) -

Le mot de police sanitaire

227

qui a été employé par la Commission,
ne peut se rapporter à notre examen
de doctorat: il ne doit pas être introduit
dans le Règlement (accepté).

La Faculté accepte l'amendement
proposé à l'article 21 par la Commission
en ajoutant 0 ou (1) et acceptant
substituant trois (3) à deux (2).
La modification votée est donc ainsi
longue:

Art 21 ... pour le grade de docteur
en médecine, les examens oraux ou écrits
sont admis, sans autre indication sur
leur mérite, si la moyenne des chiffres
atteint 4.

Toutefois, l'examen est refusé, si
le candidat a obtenu un 0 ou un 1,
trois 2 ou quatre 3.

M. le prof. Schiff propose
d'ajouter à l'article 80 fin du para-
graphe 3 la phrase suivante:

"le élève doit présenter un certificat
constatant qu'il a assisté et fait des
exercices pratiques de physiologie annexés
au cours de physiologie" (Refusé)

La séance est levée.

Le secrétaire

Prof. A. D'Espine

La Faculté vote

L'Art. 89. avec la
révision suivante:

"Les candidats au doctorat
qui ont obtenu le diplôme
officiel de médecin, sont
dispensés des examens de
doctorat et ne sont soumis
qu'à la présentation d'une
thèse."

Séance du 6 mars 1896

Sous la présidence de M. le prof. Tulliard
Laschowski, Tulliard, Josse, Revilliod,
Etanod, Vanche, Zahn, Oltramare, D'Espine

M. le président

Le projet-ordre du jour de la dernière séance est
lu et adopté.

Séance du 2^e baccalauriat

M. le prof. Laschowski annonce que
la session de la 2^e partie du baccalauriat
à 18. unités aura été décidée, aura lieu
du 15 au 20 mars.

Mort du Prof. Vallier.

M. le Doyen annonce la décès
soudain à Nice de M. le prof. Vallier. La
Faculté échange M. le Doyen d'envoyer une
lettre de condoléances à M. le Vallier.

Deuxième des professeurs.

M. le prof. Francis de Coud, président
de la Commission Universitaire, informe
les professeurs qui désirent exposer leurs
œuvres à l'exposition de fin de siècle, que l'Etat
fera les frais de la reliure, que la reliure
est laissée au choix du professeur et que
l'on recommande néanmoins M. Coud;
que l'exemplaire restera la propriété de
l'auteur après l'exposition.

Thien Corzon.

M. le Dr Thien Corzon présente
comme sujet de thèse inaugurale, un
travail manuscrit intitulé: Un cas de
diplopie monoculaire post-diphtérique.
Présenté à la Commission composée de
M. le Prof. Haldenroff, Revilliod
et D'Espine.

M. le Dr R. de Seignoux

Thèse pour obtenir le

présenté pour obtenir le titre de privat-dozent
un travail manuscrit intitulé: Présentation
de la rét. Présenté à la Commission composée
de M. le Prof. Vanche et Tulliard.

M. le Dr Oltramare communique
à la Faculté une lettre qu'il a reçue de
M. le Dr Tullier, pour évaluer la Université
Suivre à la prochaine représentation au Conservatoire
de la Société française de Médecine de
Paris. La Faculté décide qu'il y a lieu
d'attendre avant de prendre une
décision une invitation écrite de
la Société de Médecine.

Séance terminée.

Le secrétaire Prof. D'Espine

22A

Letten der m^{ten} Vertik.

Ther's du's Benthes

George' painted on
w/ J. Remondin

Praxis favorable
Exceptions

pour lesquelles
pour les mêmes raisons et qui a été
refusé dans les lettres du 8 novembre
1895.

M. le prof. Eternod
communiqua à la Faculté les
réflexions suivantes:

Il demande qu'il soit
décidé, d'une manière ou d'une
autre, de donner connaissance
publique de l'arrêté du Bureau du
Sénat, concernant M^{re} Spiro.

Prof. Ad. Steiner

Capitulum

Séance du 15 avril 1896
sous la présidence du prof. Tulliard

Mm Présents Prof: Tulliard, Lasbowski, Sosse,
Steinod, Prevost, A. Reverdin, Vanche.

Exemptions. Le procès-verbal est lu et adopté.
M^r Colomb demande à être
exempté pour les cours de clinique
et autres cours. (adopté: priavis favorable)

Thèse de M^r D^r R. de Seignen. Le rapporteur de la Commission
le prof. Vanche conclut à un priavis
favorable sur la thèse de M^r D^r
de Seignen, qui est admis par
la Faculté à la présenter pour obtenir
le titre de privat. docent.

Exemption de la 1^{re} partie du baccalauriat. M^r Nouvi-Ahmet demande
à être dispensé de la première partie
du baccalauriat ès sciences médicales.
(priavis favorable).

Modifications du Règlement. La Faculté décide de conserver
le règlement actuel pour le baccalauriat
ès sciences médicales.

La Faculté décide de modifier
le règlement pour le doctorat ès
sciences médicales de la manière
suivante:

" Pour le présenter aux examens
de doctorat, le candidat doit prouver
qu'il a suivi pendant 2 semestres
au moins, la clinique médicale, la

clinique chirurgicale et la clinique
obstétricale, qu'il a suivies pendant
un semestre au moins, la polyclinique,
la clinique ophtalmologique et la
clinique psychiatrique.
La séance est levée

Le secrétaire Prof Delpine

Séance du 8 mai 1896

Sous la présidence du Prof. Tulliard.

Tulliard, Lasbowski, Delpine Mm Présents

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Sur le rapport de M^r Vanche Thèse de D^r Beutner
(Commission - Tulliard, Vanche, J. Reverdin)
la thèse de M^r D^r Beutner sur
l'antiseptie et l'asepsie pendant
la procréation et l'accouchement, est
acceptée comme thèse de privat. docent.

Exemptions.
1) Henri Perron, dent. 3^e, élève de
l'Ecole Dentaire, demande à être
exempté ^{de la première} pour le semestre de la 1^{re} des cours
théoriques de médecine (priavis favorable)
2) Schönholzer demande l'exemption

224
v. l'année du 29 octob
1894

v. l'année du 8 mai
1895

de la finance pour les cours de l'École
de médecine de la faculté d'ité
(précis favorable)

3) Castanie demande pour
la licence fin l'exemption pour les
cours de la faculté de médecine de
la faculté (précis défavorable)

4) J. Berthier demande
l'exemption pour les cours du comate
d'ité à la faculté de médecine
(précis favorable). (Genevois)

5) Antoinette Maystre demande
l'exemption pour les cours de comate
d'ité à la faculté de médecine
(précis favorable)

Immatriculations

1) Giovanni Vella
présente des titres insuffisants
(immatriculation refusée)

2) M^{lle} Dessevitzy Titres:
examens réunis dans le gymnase
officiel des dames de Kharkoff.
(im. accordée)

3) Yok. Plüsch demande à être
exempté de la 1^{re} partie du bacc.
lauriat en sciences médicales -
Titre fournis: Diplôme de commis-
pharmacie de l'Empire Allemand et
certificats de pratique chez des pharmaciens
(immatriculation accordée)

225
4) Constantin Stanichoff, élève
de la faculté de médecine de Nancy
(immatriculation accordée)

5) Silvio Sotopena Titres:
Diplôme de Magister arts pharmaceuti-
que de la faculté d'ité l'université
d'Insprick (immatriculation accordée)

6) M^{lle} Guirman Titres: Bon
certificat d'examen du gymnase
officiel pour dames de Pultawa.
(immatriculation accordée)

7) M^{lle} D. Bistrizky - Titres:
Bon certificat du gymnase officiel
d. femmes de Kiev. (immatriculation
accordée)

Secrétaire

Le secrétaire

D. D. Espin

226
Séance du 20 mai 1896

Sous la présidence de M. le prof. Tulliard
doyen.

Mm. Prénets.

Mm. Sternod, Zahn, Prevost, Josse,
Laskowski, Tulliard, Schiff, J. Reverdin,
D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

M. le Doyen annonce qu'il a reçu
frs 450, comme allocation ^{pour} de la
Bibliothèque.

Horaires et programmes
1896-1897.

Le programme des cours pour
1896-97, ainsi que l'horaire
des cours du semestre d'été, sont fixés.

Question du matériel
expérimental.

M. le Doyen a reçu une lettre
du prof. Prevost, demandant que
sa chaire de thérapeutique ait une
allocation pour la répétition des
chirurgiens par le département de
Justice et Police.

Après une discussion à laquelle
prennent part Mm Schiff,
Prevost, J. Reverdin, Josse, Zahn
et Sternod, la Faculté renvoie
l'étude de la question à une
Commission composée de
Mm. Laskowski, Schiff et
Prevost, qui rapportera dans la
prochaine séance et vote la
proposition suivante:

227
Les Professeurs de la Faculté
de Médecine ont droit à un certain
nombre de chiens, si cela est nécessaire
à leur enseignement et aux recherches
de leur laboratoire.

La mode de la répétition sera
différenciée par un règlement de la
Faculté.

Séance levée

Le Secrétaire

D. A. D'Espine.

Séance du 10 juin 1896

Sous la présidence du prof. Tulliard.

Les Prof. Laskowski, Tulliard,
Prevost, Schiff, Josse, Revillod,
Sternod, J. Reverdin.

M. m. Prénets.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Mm. D'Espine et Zahn
s'excusent de ne pouvoir assister à la
séance.

La thèse de M. Bortier, intitulée Commissions de thèse
Paxus, latine est renvoyée à une
Commission composée de Mm le Prof.
Prevost, Laskowski et Sternod.

La thèse de M. Chatelain

intitulée Sur le traitement de Varicelle
par la ligature de la saphène interne,
est renvoyé à une Commission composée
de MM. Tulliard, Lasbowski et J. Prevost.

Rapports de Thèse

Le rapport sur la thèse de
M^{lle} Lipnowska, intitulée Sur
la valeur des injections sous-cutanées
d'eau salée dans les angines aiguës
post-hémorragiques, est présenté
par M^{le} Prof. Vanchev; ~~il est~~ ^{la thèse est}
et acceptée par la Faculté.

Le rapport sur la thèse de
M^{re} Battelli intitulée: Influence des
médicaments sur les mouvements de
l'estomac ^{et de l'innervation de l'estomac} est présenté par le
Prof. Prevost. La thèse est acceptée
par la Faculté.

Proposition de M. Revilliod.

M^{le} prof. Revilliod propose
la publication des Rapports de Thèses,
pour les faire connaître. Cette proposition
est renvoyée à une autre séance.

Bibliothèque.

Le Département de l'Instruc-
tion Publique désire qu'on lui fournisse
le catalogue des livres qui ont été
achetés par la Faculté de Médecine
sur les crédits qui lui ont été fournis.
M. Prevost déclare qu'il possède un
catalogue complet et les quittances
de la Bibliothèque Publique. M^{le}
Doyen a d'ailleurs déjà répondu
dans ce sens au Département.

M^{le} Prof. Solle demande Question du matériel
le 10 % du matériel total disponible. des dissections.

M^{le} Prof. Lasbowski prend la
parole pour déclarer que le Rapport de
la Commission est provisoire et que la
Faculté pourra le modifier.

M^{le} prof. Etanach demande
4 à 5 chiens par an.

La Commission composée de
MM. le Prof. Schiff, Lasbowski et
Prevost dispose un rapport imprimé.

La Faculté décide d'accorder
les $\frac{3}{4}$ du matériel au laboratoire
de physiologie et l'autre aux
autres laboratoires.

~~M^{le} prof. Vanchev demande~~ ^{Il propose de communiquer à la Faculté une pétition faite}
~~par un certain nombre de professeurs~~ ^{à l'organisation de la} Question de M. Vanchev
~~à organiser une polyclinique~~ ^{adressée à M^{le} prof. Vanchev} Sur la polyclinique.
obstétricale. Le Département de
l'Instruction Publique, nanti de
la question, avise la Faculté que
la question de la polyclinique est
à l'étude et qu'une solution sera
bientôt présentée par lui.

M^{le} prof. Brein demande Demande de M. Brein
de faire figurer dans le Règlement
la Matière Médicale et pharmacolo-
gie. La Faculté propose:
Matière Médicale et pharmacologie.

Séance tenue

le huitième

Prof. D. Espine

230
Séance du 17 juin 1896
sous la présidence du Prof. Galliard

M. M. Præsent Galliard, Prevost, Revilliod, Zahn, Soté,
Vanche, Etunod, Laskowski, T. Remmelin,
Schiff, D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. Revilliod
demande que la question de la police vétérinaire
obstétricale soit mise à l'ordre du jour d'une
prochaine séance.

Acceptation du Thèse. Berthier

Le rapport sur la thèse de M. Berthier
(Talus et taline) est fait par M. Prevost.
La thèse est acceptée.

— Chatelet

Le rapport de la thèse de M. Chatelet
(Ligature de la saignée interne dans la varicelle)
est fait par M. ^{Galliard} ~~Revilliod~~. La thèse est
acceptée.

Commissions de Thèse. A. Tabeffant

La thèse de M. Tabeffant (de la
pathologie de l'organe de poitrine) est
renvoyée à une Commission composée
de M. M. Prof. Revilliod, Prevost et D'Espine.

— Titeff.

La thèse de M. Titeff (Contribution
à l'étude de l'oprosie chez le enfant)
est renvoyée à une Commission composée
de M. M. Prof. Zahn, Laskowski et D'Espine.

Circulaire du Recteur

Le Doyen communique une
lettre du Recteur qui a envoyé une
circulaire aux Præf. Docteur pour
savoir s'ils ont donné leur cours dans

le semestre. N'ont pas donné leur cours
M. M. Laskowski, Cordes, Heger, Ruel, Juchet,
Buscarlet, Duprez, Mijovand, Frölich.

Font leur cours M. M. Mistrani, Binet,
Ed. Martin, Hummer, Wyss.

N'ont pas répondu M. M. Boucard et Bétet.

M. Zahn est nommé Doyen
par 6 voix sur 11. M. Zahn déclare refuser
la nomination.

M. Vanche est nommé Doyen par
6 voix sur 11, après trois tours de scrutin.

M. D'Espine est nommé
Secrétaire par 10 voix sur 11.

~~Séance levée~~

231
Election du Doyen.

1 ^{er} tour.	Vanche 4, Soté 3, Revilliod 2, D'Espine 2.
2 ^{ème} tour.	Vanche 4, Revilliod 3, D'Espine 2, Laskowski 1, Etunod 1.
3 ^{ème} tour.	Vanche 6, Revilliod 2, Laskowski 1, 2 bulletins blancs.

Election du Secrétaire.

Le Secrétaire Act. Defin Question de la répartition
de la Faculté adopte les propositions
présentées à l'unanimité par la Commission
composée de M. M. Prof. Schiff, Prevost
et Laskowski avec un amendement
à l'article I.

Article I. Les chaires seront révisées par
le Département de Justice et Philosophie au Labora-
toire de Physiologie dans la proportion
de 75%, au laboratoire de Thérapeu-
tique dans la proportion de 13%, au
laboratoire de Médecine légale dans la
proportion de 8%, au laboratoire
d'histologie dans la proportion de 4%.

Article II. C'est le nombre des
chaires attribuées au laboratoire de

234
accepté après la lecture du rapport
de M. d'Espine.

La thèse de M. Pictet sur l'influence du mode d'administration sur l'activité des substances minérales mentales du groupe de la diphtérie a été acceptée après avoir entendu le rapport de M. Prevost.

La thèse de M. Lewitzky sur la désinfection par le soufre et la liqueur Pictet est renvoyée à une Commission composée de M. Vincent, Sotbe et d'Espine; elle est acceptée en principe.

Rapport sur la Bibliothèque
M. Prevost fait son rapport sur le projet de livres à acheter sur les crédits votés. La liste est acceptée.

Demande de M. Jom.

M. Sotbe a demandé à la dernière séance l'application du § 23 du Règlement Intérieur, à propos du titre de professeur agrégé pris par un privat-docent, M. Sulzer. M. le Doyen a renvoyé la demande au Bureau; M. le Recteur a invité l'Intérieur pour lui transmettre l'observation.

Le Département de l'Instruction Publique a renvoyé à la Faculté une lettre du Département de

235
l'Intérieur fédéral, qui demande la prière de la Faculté au sujet du nouveau projet de l'examen de maturité rédigé par la Commission et envoyé à l'Impression allemande. Il demande une réponse avant le 6 août prochain.

Le prof. Kulliard a écrit au Département pour réclamer des exemplaires du projet en français et en plus grand nombre.

Le Doyen propose pour le prix Bigot qui sera décerné en 1898 comme sujet la térothérapie. La Faculté excepte comme sujet proposé: de la térothérapie en chirurgie et en obstétrique.

Sicoma G. vic

le Secrétaire Ad. d'Espine

Prix Bigot.

Projet du nouvel
examen de maturité

Séance du 12 octobre 1896
à 4 heures sous la présidence du prof. Van der Meer, doyen.

Membres présents:

Mm. Josse, Zalen, Prevost, Laskowski, Vaucher,
J. Reverdin, Reuilliod, Brun, Julliard, D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

Mort de M. Schiff.

Le Doyen rappelle la perte doulou-
reuse que vient de faire la Faculté de Médecine
dans la personne de M. le prof. Schiff et
propose que l'assistance se lève en mémoire
de notre regretté Collègue, ce qui est fait.

Sur la proposition de M. Laskowski,
la Faculté charge le Doyen d'écrire une
lettre de condoléance à Madame Schiff
au nom de tous ses membres.

Examen de maturité.

Le Doyen a écrit au Département
de l'Intérieur Fédéral au sujet du
rapport de la Commission communiqué
par lui sur le nouveau projet de l'examen
de maturité fédéral, qu'il a fait
préavis défavorable relativement à une
maturité réelle (voir la réponse de la Faculté
à la lettre du prof. Sahli - séance du 12 janvier et
17 février 1896).

Immatriculations et
équivalences.

1) T. Schiffer de Nossen (Hongrie), ancien
diplôme du gymnase réel de maturité -
annoncé Pourrait être immatriculé sur le
vu des pièces.

2) V. Zelmans - russe. pièces fournies:
examen sommaire et 4 inscriptions à la Faculté

de médecine de Paris pour l'officier de santé -

Immatriculation refusée: ~~insuffisance des~~

3) M. Truhm, citoyen genevois, demande
l'équivalence de son diplôme de docteur en
médecine de Paris. D'après la nouvelle loi, il devra
passer un examen.

M. Ernest Froester demande à
s'inscrire comme pharmacien dans la Canton. Précis de la séance
Diplôme de pharmacien fédéral (précis
favorable). Département de Justice et Police

La Faculté entend au
sujet de la vacance de la chaire de physiologie
diverses communications et décide de
renvoyer la question à une nouvelle
séance qui aura lieu le 15 courant.

Chaire de physiologie.

Séance terminée

Le secrétaire

Ed. D'Espine

Séance du 15 octobre 1896
à 10 heures du matin sous la présidence du prof. Vaucher, doyen

Mm. Stenod, Julliard, Zalen, Laskowski, Mm. Reuilliod,
Vaucher, J. Reverdin, Josse, Vincent, D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

M. Frank Brocher, médecin diplômé
de la Confédération, envoie comme thèse
inaugurale un travail intitulé: Etude de
la bactériologie de l'impétigo. Il est renvoyé

Demande d'immatricula-
tion.

a l'examen d'une Commission composée
de MM. les Prof. Revilliod, Sternod et D'Espine.
1) M. Savin - pharmacien à
Annemasse demande à être immatriculé
comme étudiant en médecine. S'il pouvait
un diplôme de pharmacien de Belgique, il
pourrait être dispensé de la l'importance de
l'examen de baccalauréat.

2) M. Gourouff ne fournit que
des certificats de l'Ecole officielle d'agriculture
belge; l'immatriculation est refusée.

3) M. Totkatlian a suivi la cour du
gymnase impérial ottoman; il a pourvu
être immatriculé que s'il pouvait des
certificats d'examen admis.

3) M. Siradjeddine, ayant fourni
des certificats d'examen satisfaisants du
gymnase impérial ottoman est admis à
l'immatriculation.

Remplacement de
M. le prof. Schiff.

M. le Doyen propose, d'accord
avec le Département, d'écrire une lettre
à M. le prof. Prevost pour lui de-
mander de faire le cours de
physiologie en remplacement de
M. le prof. Schiff pendant le semestre
d'hiver et propose de lui accorder
à cet effet un congé jusqu'au 1^{er}
décembre. (accepté à l'unanimité).

M. le Doyen informe la
Faculté que M. Risch, président
du Département de l'Instruction publique

demande en outre qu'on veuille bien lui
transmettre les renseignements que
pourra recevoir la Faculté sur le choix
d'un nouveau titulaire de la chaire
de physiologie.

M. le prof. Sternod communique
à la Faculté que M. Spéro s'étant
présenté pour passer les examens de
baccalauréat, il demande à être
remplacé comme examinateur, ne
pouvant pas consentir à siéger,
après ce qui s'est passé, si elle ne
présente pas d'excuses.

Affirmé Spéro.

Jeanne Lurie

le secrétaire

L. D'Espine

Séance du 26 octobre 1896
à 8h. du soir la présidence de M. le prof. Vanden, doyen

Sodde, Vanden, Prevost, Sternod, M. M. Présents.
J. Revellin, Laskowski, D'Espine

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

1) Theodore Laskowski, Immatriculé
bulgare, a fourni des notes satisfaisantes
et examens de la 1^{re} classe du gymnase de
Varsovie (l'immatriculation accordée).

2) Ivan Racheff présente des certificats d'examen de sortie de l'école prestigieuse d'agriculture de l'Etat de ~~Boromnie~~ (immatriculation acceptée).

3) Ivan Fetfajeff, bulgare, présente des certificats d'examen correspondant à la maturité russe de l'Ecole de Kazan (immatriculation acceptée).

4) Mukhtar Narkissouf demande à être inscrit comme étudiant régulier en pharmacie; il présente un diplôme qui a été considéré comme valable par le prof. Chodet (immatriculation acceptée).

5) Solosmaroff présente des certificats d'examen de sortie de la VII^e classe du gymnase de Gabrovo (immatriculation acceptée).

6) Svetoslav Beckhoff présente des certificats d'examen de sortie de la VIII^e classe du gymnase de Gabrovo (immatriculation acceptée).

7) M^r Totchormanski, bulgare, a suivi le collège de Baltchik (3^e classe) et le collège de Genève comme externe (l'immatriculation ne pourra être accordée, qu'il fournisse des certificats de l'examen de sortie du collège de Genève).

Le Département de l'Instruction Publique annonce qu'il a accepté le remplacement provisoire de M^r le prof. Schiff par le Prof. Prevost, qui com-

mera son cours le 1^{er} décembre.

Le Département demande le préavis de la Faculté en sujet de ~~la~~ le D^r Binet, privat, docent pour le cours de faire le cours de thérapeutique catbiver en remplacement de M^r le prof. Prevost.

(la Faculté donne un préavis favorable).

Le Doyen annonce qu'il a reçu 3 thèses dans les délais voulus pour concourir au prix de la Faculté:

1) A. A. tubellianty: de la pathologie de l'organe du pectore (juin-1896).

2) S. Tiff: contribution à l'étude de l'aprotéine chez les enfants (juin-1896).

3) Batelli: influence des médicaments sur les mouvements et l'innervation de l'estomac (juin-1896).

La Commission, chargée de rapporter sur le Prix de la Faculté est composée de M^r le Prof. Prevost, Revilliod et d'Espine.

M^r le Sossedoff présente comme thèse inaugurale un travail intitulé: Contribution à l'étude du syndrome d'Éb. Commission: M^r le Prof. Revilliod, Prevost et d'Espine.

M^r le Doyen annonce que le Bureau du Sénat a été saisi de la question de la repoussée de la chaire de physiologie. La Faculté décide de nommer une commission chargée

Prix de la Faculté

Chaire de physiologie

Lettre du Département.

Théor. Brochu.

d'étudier la question. Elle est composée de
MM les Prof. Zahn, Tulliard et Laschowski.
La Commission chargée d'examiner
le travail de M. Frank Brochu: Étude
sur la bactériologie de l'impetigo ^{rapport}
l'intermédiaire de M. le prof. Rautlood.
Le travail est accepté comme thèse
inaugurale, à la condition d'améliorer le
style.

Séance levée.

Le secrétaire Ad. D'Espine

Séance du 6 novembre 1896

à 8h du soir pour la présidence de M. Vaucher,
doyen

MM Prien to. Brun, Laschowski, Vaucher, Sternod
Josse, Tulliard, Prevost, J. A. Reverdin,
Auguste Reverdin, D'Espine

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Immatriculations

1) Heinrich Richter (Cham)
maturité de Lug - accepté

2) Don Cardenal demande
sa son diplôme de bachelier es sciences
de Barcelone, d'être immatriculé

et dispensé de la 1^{re} partie du ~~proc.~~ es sciences
médicales (accepté)

Sont exemptés pour le ~~proc.~~ es sciences
d'histoire M. Maystre, (Genevois),
M. Berthet (Genevois).

M. M. Papadakis et Dionisios Immatriculés
ne peuvent pour l'immatriculation que
des certificats insuffisants du Patriarcat
arménien de Constantinople (résumé
l'immatriculation refusée)

M. Constantinoff, qui a
subi les examens de sort de la VII^e
classe d'un gymnase bulgare, est
immatriculé. Sa demande d'exemption
de la 1^{re} partie du baccalauréat sc.
méd. est refusée.

M. Vasil Popoff présente
comme thèse un travail intitulé: l'outre
l'action à l'étude de l'albuminurie après
l'éthérisation (Renvoyé à une Commission
composée de MM. Zahn, Tulliard, et
Laschowski)

Thèses.

M. Prevost lit le rapport de
M. Rautlood sur la thèse de M. Sotkeloff,
(Syndrôme d'Erk). La thèse est
acceptée, conformément aux conclu-
sions du rapport.

M. Daniel Pasmanik
médecin diplômé fédéral, ayant eu
des notes suffisantes - l'examen professionnel
est admis à présenter sa thèse.

244
Son travail est intitulé: Contribution
à l'étude de la lésion thoracique
(Renvoyé à une Commission, composée
de Mm. Prevost, Sternod, d'Aschowski.)

Soutenance Beutner

M. le Doyen annonce que
la Soutenance de la thèse de privat
doent de M. le Dr Beutner est fixée
au Vendredi 13 courant à 5 heures

Heure de la séance

M. Julliard propose que la
séance de la Faculté n'ait pas lieu
le soir. Cette proposition est rejetée.
La Faculté décide qu'habituellement
les séances auront lieu le lundi à 8
heures.

Lettre de M. le Prof Brun

Le Doyen lit une lettre de M.
Brun, qui demande de reporter son
cours de matière médicale à 2 heures
par semaine, du semestre d'hiver au
semestre d'été. M. Brun s'excuse
à ce que le nombre de leçons reste
le même; c'est un cours à 1 heure par
semaine de toute l'année. Renvoyé au bureau
(Précis favorable)

Chaire de physiologie

La Commission nommée dans
la dernière séance pour s'occuper
de la nomination d'un professeur
de physiologie, s'est réunie en séance.
Mais M. le prof. Zaluski ^{et M. Julliard} ont insisté à
M. le Doyen pour lui donner la
chaise de physiologie. M. le Doyen est chargé

245
d'insister à M. Zaluski pour le faire ad-
resser son ^{travail} de thèse.

Séance privée

Prof. D'Espine
Secrétaire

Séance du Vendredi 13 novembre 96

à 5 heures à l'Ecole de médecine (sous la présidence
de M. Vacher, Doyen -

Mm. Présents: Mm. Vacher,
Sternod, d'Aschowski, Hultschoff,

M. le Dr Beutner défend
sa thèse de privatdoent sur
l'asepsie et l'antiseptique-obstétrique
et en gynécologie.

Après une argumentation des
divers professeurs présents, la thèse est
acceptée ~~et M. Beutner~~

et d'insister à M. Zaluski pour le faire ad-
resser son travail de thèse.

Séance privée
Prof. D'Espine
Secrétaire.

Seance du 16 novembre 1896 à 8h du soir.
Présents, Vancher, Laskowski, Vincent, A. Reverdin,
Zahn, Harwood, Goffe, P. Reverdin.

Le procès verbal est lu et adopté.
Lettre de M. Prevost déclarant qu'il se
résigne de se présenter à la chaire de
physiologie.

Lettre de M. Zahn

Lettre de M. Zahn, il maintient sa
candidature de la chaire pour la
chaire de physiologie.

Lettre de M. Tulliard

Lettre de M. Tulliard pour laquelle
il retire sa candidature de la chaire
de la chaire de physiologie.

Lettre de M. Binet

Lettre de M. Binet annonçant qu'il
est malade et ne peut faire son cours.
M. Vancher fera la suppléance.

Suppléance de M. Binet

Lettre de M. Richard annonçant que
M. Binet ayant donné sa démission
de prof de psychiatrie, il demande que
la faculté nomme un délégué pour
faire partie de la commission pour
proposer son remplacement.

M. Harwood Goffe est délégué pour
faire partie de cette commission.

Chaire de physiologie
M. Reverdin ?

M. Vancher propose M. A. Reverdin
pour faire partie de la commission
de la chaire de physiologie, adopté.
M. Laskowski demande à être reçu
membre de la commission de physiologie
adopté.

Examen Fédéral
de Maternité

Lettre du l'Etat concernant le

programme de l'examen fédéral de
maternité, il demande un rapport à la
Faculté.

M. Vancher propose que l'on reprenne
au moment d'Etat que nous maintenons
nos conclusions qui ont été ratées
précédemment et qui sont confirmées.
M. de Lagnieu expose de la forme
des cours les élèves qui assistent à ces cours.
il lui sera répondu qu'il n'en a pas
le droit.

M. Vancher expose que la commission
n'est pas nette et ne veut pas en
accepter la responsabilité, après discussion
dans la Faculté décide que M. Vancher
fera le rapport.

Seance du 17 novembre

Ad. Espine

Le Président

Seance du 30 novembre 1896

à 8h du soir sur la présidence de M. Vancher, doyen

Laskowski, Goffe, Vancher, Harwood, Prevost, M. le Président
Reverdin, Jacques, Reverdin, Tulliard, Auguste Reverdin,
d'Espine.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Doyen communique au
Sujet des demandes d'inscription
de M. Papadakis et Doenaglou,
que les informations fournies par le

Consul de Grèce démontrant que les
certificats de la grande Ecole de la nation
signés par le Patriarche de Constantinople
sont équivalents à la maturité. (maturation
accordée)

Le Doyen communique une
lettre au prof. Vincent qui est obligé
d'assister à Rome aux assemblées
fidérales. Il ne pourra donner son
cours jusqu'à la fin de l'année et s'arran-
gera à remplacer les leçons manquées.

Le Doyen propose de demander
au Dr. H. H. H. quelques leçons sur
la Sérothérapie, pour remplacer
Dr Binet relégué par la maladie.
(accordé).

Le Prof. Julliard lit le rapport sur
la thèse de M. Popoff (étude de l'albunin-
urie après l'éthérisation); la thèse est
acceptée.

La thèse de M. Pabmanik (contri-
bution à l'étude des canaux semi-circulaires)
est renvoyée à une Commission composée
de M. Lashowski, Prevost, Sternod.
(est acceptée).

La thèse de M. Alberti Rottschy: Re-
cherches sur le passage de quelques substances
médicamenteuses de la mère au fœtus
est acceptée. (après la lecture du rapport
de la Commission)

composé de M. L. Prof. Prevost, Vanche, Sternod.
Le Secrétaire Prof. D'Espina

Séance du 21 décembre 1896 à 8h du soir
sous la présidence du Prof. Vanche.

Prof: Lashowski, Vanche, mon Président.
Josse, Prevost, Zahn, Revilliod,
J. Revilliod, D'Espina -

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et accepté.

M. le Doyen présente ses
félicitations à M. le prof. Lashowski
pour la distinction qu'il a reçue
(Prix Monthyon) de l'Académie des Sciences.

Il communique 2 lettres, l'une de M. Debourg (Somme), l'autre d'un
employé du Ministère de l'Instruction, (Lefex), demandant
si les officiers de Santé français qui ne
sont pas docteurs pourraient
obtenir leur doctorat en médecine à
Genève si des conditions moins onéreuses
qu'en France.

Il est décidé que le Doyen demandera
des détails sur les grades d'officiers de Santé
et s'assurera si l'on peut par équivalence
accorder la licence de bachelier.

M. Prevost lit le rapport
sur la thèse de M. Rottschy (v. ci-dessus) Thèse.
La thèse est acceptée.

M. Rottschy présente comme
thèse inaugurale un travail intitulé:
Perforation de l'œsophage par un
sarcome mélanodermique. Présentation d'une

Commission composée de M. Zahn,
D'Espine et Vincent.

Etude de thérapeutique.

Le Doyen a reçu une lettre du
Département, demandant quelle mesure
la Faculté avait prise pour remplacer
~~M. Cuvier~~ et le Dr Binet, dont
la ~~présence~~ Le Doyen a répondu
que la Faculté y avait pourvu momentan-
tément en faisant faire 5 leçons sur
la sérothérapie par le Dr de Meignieu.

Il propose pour continuer le cours
jusqu'à la fin du semestre de s'adresser
au Dr Santia qui était disposé à le faire.

M. Zahn est d'accord qu'on
s'adresse au Dr Santia, comme remplaçant
provisoire. Mais il insiste sur la
nécessité de conserver à la chaire de
thérapeutique son caractère scientifique,
expérimental, quand il s'agira de
nommer un titulaire définitif.

M. Revilliod lit le rapport sur
les thèses présentées pour le prix de la
Faculté; il propose de décerner le prix
au Dr Batelli. Ses conclusions du
rapport sont adoptées.

Séance levée

Le secrétaire Prof. D'Espine

Séance du 11 janvier 1897
à St. Charles sous la présidence du prof. Vacher

M. M. Prof. Laszkowski, Tullard, Brun, M. M. Priant:
J. Prevost, Joannis Martin, Zahn,
Joffe, Aug. Prevost, Vacher, ~~D'Espine~~
Revilliod, D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Le Doyen souhaite la bienvenue
à notre nouveau collègue, le Prof. Joannis
Martin.

M. M. les Prof. Sternoth et J. Prevost
se sont fait excuser. Rapport du

Après lecture du Prof. Zahn, Théor. Rothschy.
Commission: Zahn, Vincent, D'Espine, accepté
le travail de M. Rothschy est accepté
comme thèse. M. M. Rothschy.

M. M. Joffe et Berg présentent comme Thèse (Soldberg) M. M. Rothschy.
Thèse, un travail intitulé: Recherches (Commission)
physiologiques sur l'acide phénylglyco-
cholique et des isomères. Revue de
une Commission (M. M. Joffe, Brun
et Prevost, rapporteurs).

M. William Selborough West Demande de sa
demande à passer son examen de D. West
doctorat à Genève; il fournit un
diplôme du College of Surgeons du 25
avril 1892 et un diplôme du College of
Physicians du 28 juillet 1892.
(accordé)

Lettre du Doyen de la
Faculté sur les officiers
de Santé.

Il résulte d'une lettre reçue
par le Doyen de M. le prof. Brouardel que
les officiers de Santé qui veulent obtenir
en France le titre de Docteur, ont
admis à passer les examens de
doctorat, pourvu qu'ils possèdent la
financière entière de toutes les inscriptions.

M. le prof. Labor proposa de
renvoyer la question d'admissibilité en
nos examens de doctorat des officiers
de Santé à la Commission d'examen
des Baccalariats et même, unanimité.
(adopté)

Rapport sur les
candidats à la chaire
de physiologie.

M. le prof. J. Reverdin lit
le rapport de la Commission nommé
pour examiner les titres des candidats
à la chaire de physiologie. La Commission
présente en première ligne M. le prof. Prevost,
tout en exprimant le vœu que vu
le décès de M. le D^r Binet, M. Prevost
conserve sa chaire de Rhéologie,
en seconde ligne, M. le D^r Ewald ^{professeur}
à Strasbourg; en 3^e ligne ^{et adjoint} M. Contejan,
assistant du prof. Chenu; en 4^e et
5^e ligne, M. le D^r Langlois, assistant de
M. le prof. Richer à Paris; ~~et en 6^e ligne~~
~~M. le prof. Brouardel et M. le D^r Binet.~~

La Faculté approuve le rapport
qui lui a été transmis à M. le Président
du Département.

Le Doyen
Jentgen

Le Doyen communique au

lettre du D^r Jentgen, qui lui a été
transmise par le Recteur. M. le D^r Jentgen
demande à faire à l'hôpital Cantonal
un cours de privat-docent de polyclinique
gynécologique avec l'aide de son
assistant le D^r de Seignat.

Il est décidé de répondre à M. le
D^r Jentgen que sa demande sera
examinée à l'ouverture du semestre
prochain.

En même temps, sur la proposition Commission de
de M. le prof. Reverdin, la Faculté nomme Polyclinique
une Commission chargée d'étudier la
question de la Polyclinique. Elle est
composée de MM. Vacher, Dullier,
J. Reverdin, Ad. Despine et Garreau
Martin.

Jeune le vie
à l'entaire
D^r Despine

23
Séance du 1 février 1895
sous la présidence du Prof Van den
a. Scherwin

M^{rs} Pr^sents: P. Prof: Laszkowski, Lahn, Van den,
Josse, J. Reverdin, Perost, A. Reverdin,
D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

Rapport sur le
programme de maturité
Le Doyen communique le rapport
au Conseil Fédéral des Universités Suisses
sur le programme de la Commission de maturité.
Toutes sont unanimes pour maintenir
la maturité classique.

Commission de la
Politique.

M^r Julliard, ayant donné sa
dimission, est remplacé par M^r Revilliod
dans la Commission sur la question de la
politique.

Lettre de M^r Lahn
sur la distribution des
cadavres

M^r le Doyen lit une lettre
qu'il a reçue de M^r le prof. Lahn en
réponse à une lettre qu'il lui avait écrite.
pour demander des crédits pour son cours
d'opérations obstétricales. M^{re} le prof. Lahn
qui avait été chargé depuis le 23 avril
1885 du contrôle des cadavres, déclare
qu'il ne peut plus continuer à remplir
ce rôle.

M^r Perost rappelle que pendant
son doyenat il a fait un long rapport
qu'on retrouvera dans les archives sur
les divers moyens de combattre l'indélicatesse

des cadavres.

La question de la réglementation
sur la distribution des sujets aux
divers professeurs est renvoyée à la
prochaine séance.

M^r Perost lit le rapport de
la Commission sur le thème de M^{re}
Gold Melittoff. Goldlung intitulé:
Recherches physiologiques sur l'acide
phényl glycocholique et des isomères; ce
travail remarquable a été fait sous
la direction du D^r Binet. La Société
conformément aux conclusions
du rapport accepte le travail
comme thèse inaugurale.

Thien Melittoff -
Goldlung.

Séance levée
à 10 heures
Secrétaire.

256
Séance du 15 Février 1897

Présidence du Dr Vanekur Doyen
Membres présents. MM. D. Reverdin,
Revorst, Laskowsky, J. Reverdin, Vincent
Martin, Zahr, Gofre Etienne.

Mmeur D'Espece se fait excuser.
M. Etienne veut bien tenir la plume.
Lecture du procès verbal. (adopté)

M. Zahr observe qu'il n'a pas été
chargé d'écarter de faire exécuter
le règlement du 1887 mais prie de
faire la distribution.

Le Doyen donne lecture d'une pièce
du à l'obligeance de M. le Professeur
Loret, donnant des renseignements sur
la valeur des diplômes Reveses fé-
minins.

Représentant M. R. Ewald demandent
de nommer un docteur pour la
commission chargée d'examiner la
candidature de M. Ewald.

Cet objet n'étant pas à l'ordre il
est renvoyé à une séance extraordi-
naire qui aura lieu Mercredi 17
à 8 h.

Mmeur Gofre demande le changement
de l'ordre du jour, adopté.

Le Doyen donne lecture d'une lettre
par laquelle M. Maynard demande
serait à être entendu sur

la faculté pour donner des explications
sur les cadavres qui sortent de la Mor-
gue, après différentes explications don-
nées par M. Laskowsky et Gofre
l'incident est clos.

Questions des cadavres non réclamés.
Il est décidé de rappeler à M. le
professeur de clinique d'avoir à obser-
ver les prescriptions faites en
Avril 1887. Ils devraient en outre
tenir un registre exact des cadavres
non réclamés envoyés au laboratoi-
re de pathologie et insérer les autopsies
des demandes.

M. Vanekur ayant réclamé aussi des
pièces pour son cours M. Reverdin
a dit qu'il n'y a rien à faire et qu'il
pauvre.

M. Zahr en donnera autant qu'il
pouva mais il lui en faut pour
les études et pour son propre enrichis-
sement.

La séance est levée

Diplôme Reveses.

Lettre du Doyen.

Séance du 17 février 1897
à 8 heures, sous la présidence de M. Vaucher, doyen.

M. m. présents: M. m. Vaucher, Eternod, Martin, Haltenhoff, Vincent, Laskowski, Brun, Julliard, J. Reverdin, Prevost, A. Reverdin, Zahn, D'Espine.

M. le Doyen annonce qu'il a reçu une lettre du Président du Département qui demande à la Faculté de nommer un Délégué pour la représentation à la Commission qui sera consultée sur la vocation de M. Ewald à la chaire de physiologie.

M. Laskowski fait remarquer que le rapport de la Commission adopté et transmis au Conseil d'Etat n'a tenu compte que des titres du candidat; qu'aujourd'hui le Département consultant précise un nom et que par conséquent la Faculté doit s'occuper aussi de la ~~personnalité~~ personnalité des candidats.

M. Zahn dit que la Commission l'avait chargé de prendre des renseignements sur la personne de M. Ewald; il s'est adressé à M. le prof. Goltz et à un de ses

anciens assistants, actuellement à Strasbourg, D. Siegel. Dans la Commission, dans la liste de présentation, s'est occupé non seulement des titres, mais des personnes.

M. J. Reverdin dit que depuis l'envoi du rapport, il s'est produit à propos des titres des candidats deux faits nouveaux; M. Contejan a passé sa thèse de doctorat en médecine et M. Langlois sa thèse de doctorat en sciences. Ces faits ~~se sont produits~~ ^{s'étant produits} après la dépôt du rapport, ^{il n'y a pas lieu d'en tenir compte}. ~~La nature n'a pas changé les conclusions du rapport qui a été adopté par la Faculté.~~ La Faculté aujourd'hui n'a qu'à se prononcer sur le choix d'un délégué. La Commission s'est occupée, outre la question des titres ^{scientifiques} de la question de la direction d'un laboratoire de physiologie et de l'enseignement ^{fait} par les candidats. Enfin la question de la langue a été également posée en condition et les renseignements parvenus à la Commission ont fait admettre qu'elle ne serait pas un obstacle pour M. Ewald.

M. Eternod, qui a été empêché par la maladie, d'assister à la dernière séance, ~~laquelle il~~ ^{tant plus qu'il a insisté sur} l'importance pour notre Faculté d'avoir un physiologiste de langue française.

260
M^r Laskowski propose que
la Faculté se prononce conjunctim
sur la vocation de M^r Ewald et que
cette vocation précède celle du délégué
de la Faculté.

La Faculté consultée sur
l'ordre de votation, décide de
nommer d'abord un délégué.

A un premier tour de
scrutin, auquel suivant la loi
les deux professeurs extraordinaires
ne prennent pas part, M^r
Eternod a 4 voix, M^r Prevost 4,
M^r J. Reverdin 1, plus 1 bulletin
blanc.

En second tour de scrutin, M^r
Prevost a 5 voix, M^r Eternod
4 voix, M^r Reverdin 1 voix.
En conséquence M^r Prevost est nommé
délégué.

Séance levée

le secrétaire

Ad. D'Espine

261
Séance du 19 janvier 1897
à 6 heures sous la présidence de

M^r Vaucher, doyen -

MM. Vaucher, A. Reverdin, *M^{rs} présents:*
Vincent, Josse, Laskowski, Prevost,
Lahn, Brun, J. Reverdin, D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Le Doyen lit une lettre du
Prof. Prevost qui fait observer que
soit M^r Eternod, soit lui ont
donné une voix dans la dernière
séance à M^r Reverdin et comme
le dépouillement du scrutin ne
donne qu'une voix à M^r Reverdin,
il faut qu'il y ait eu une erreur.

La convocation de la
Faculté n'ayant pu avoir lieu qu'un
jour et demi, ^{et comme} il est possible que
plusieurs membres absents ne l'aient
pas reçue encore, la Faculté décide
de renvoyer la vocation à demain
20 janvier à midi précises.

Séance levée

le secrétaire

D'Espine

Séance du 20 février 1897
à midi sous la présidence de M. Vanher, doyen

M. M. Priants Vanher, Gode, Lahn, J. Reverdin,
Prevost, Laskowski, Vincent, J. Martin,
Eternod, A. Reverdin, Brun, D'Espine

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Election d'un Délégué
pour la Commission d'Instruction
Patrice.
La faculté procède à la
volation par scrutin pour nommer
un délégué à la Commission qui est
convoquée pour le déplacement au sujet
de la vocation de M. Ewald.

- 9 Bulletins renoués
- 4 Prevost
- 5 Eternod

En conséquence, M. le prof. Eternod
est nommé délégué.

M. le prof. Lahn donne lecture
d'une lettre qui sera remise à
notre délégué M. le prof. Eternod pour
être lue à la Commission.

Séance levée.

Le secrétaire
D'Espine

Séance du 25 février 1897.

Présidence de M. Vanher Doyen.

M. M. Parents Vanher Gofre Julliard
Prevost J. Reverdin Buscarlet.

de Ligneux. ^{seul fait excuser,}
Le secrétaire ~~absent~~ M. Eternod
vient bien le remplacer.

M. M. les Professeurs donnent leurs heures d'été.
res pour leurs cours ainsi que M. M.

les Privat donnent. M. le Privat donne et retirent

Le procès verbal de la dernière séance Procès Verbal
est lu et adopté.

M. Gofre demande une modification
au procès verbal de la séance du 25
février courant au sujet des cadavres
et demande que l'on ajoute, M. Gofre
a fourni la preuve de ce qu'il
avait avancé.

Le département demande qu'on envoie le part.

bien lui indiquer les journaux de
médecine pour faire publier la va
cance de la chaire de physiologie
~~par~~ M. J. Reverdin ~~par~~ J. Reverdin.

propose de demander au département
le texte exact des conclusions de la
commission consultative pour la
vocation de M. Ewald à la chaire
de physiologie. Adopté.

Lecture d'une lettre de M. Agafonoff.
membre du comité chargé du monument.

Monument Vapt.

de M^r Vogt. qui demande une subside
pour terminer l'œuvre. On demandera
des renseignements sur la valeur de
l'œuvre et l'état des finances.

M^r Reverdin. Lecture d'une lettre de M^r J. Reverdin
déclarant qu'il ne veut pas prendre
directement la parole au sujet de
la part que voudrait prendre M^r
A. Reverdin à la discussion au
sujet de la vocation du professeur
de physiologie.

Le Doyen donne des indications sur
la loi et le règlement à ce sujet.

M^r J. Reverdin demande une inter-
prétation authentique de la loi.
On demandera le préavis du Bureau
sur la manière de faire.

La séance est levée.

Le Secrétaire

Ad. Depierre

Séance du 8 mars 1897

Sous la présidence du Prof. Vaucher - Doyen

M^m Josse, Lasbordes, Revilliod, M^m Riants
J. Martin, J. Reverdin, Prevost,
Vaucher, Ad. Depierre.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Le Doyen annonce qu'il a
signé du Département de l'Instruction Publique
une somme de 500, comme allocation à la Bibliothèque
Publique.

Allocation à la Bibliothèque

Une lettre demandant l'événement de la
Faculté sur la transformation de la chaire
et l'association d'ophtalmologie en
chaire ordinaire

Chaire d'ophtalmologie

M^r J. Reverdin dit qu'il a été
chargé oralement par M^r le Conseiller
d'Etat Richoud de parler à la Faculté
d'un projet de construction d'un
bâtiment pour la Polyclinique à la
rue Paul Bouchet, qui pourra servir
à l'enseignement pratique de l'ophtalmo-
logie et des maladies de la peau.

M^r Prevost fait observer que
la question de la chaire d'ophtalmologie
n'est fixée par l'ordre du jour,
il faut renvoyer la votation à ce
sujet à la prochaine séance (adopté)

Le Doyen communique à la Faculté une question du Département
Chaire de physiologie

relative à la chaire de physiologie.
Comme la nomination du professeur
de physiologie ne pourra pas avoir
lieu avant le semestre prochain, le
Département demande à la Faculté
d'assurer la continuation provisoire
du cours pour le second semestre.

M. Prevost déclare qu'il
n'est pas disposé à continuer le
cours, comme suppléant. Il a
renoncé à postuler la chaire, parce qu'il
ne se sentait suffisamment appuyé
par l'unanimité de ses collègues.

M. Revilliod fait remarquer
que M. Prevost est encore candidat,
puisque il ne s'est pas fait rayer de
la liste de présentation.

Il est entendu que le M. Doyen
ira voir le Président du Département
de l'Instruction Publique pour
s'entendre avec lui sur les diverses
questions.

M. le Doyen lit une pétition
d'étudiants en médecine qui
demandent à passer leur examen
de doctorat d'après l'ancien
règlement de 1893. C'est refusé,
le nouveau règlement étant en
vigueur depuis le mois d'octobre 1896.

M. le Doyen a écrit
à M. Reichen un précis favorable

de M. Kuntzer

sur la demande d'encouragement
prioritaire. M. de Lignemont
devra faire une demande séparée
pour son compte.

Séance levée

J. D. Espina

Séance du 15 mars 1897 à 8 h 10 min
sous la présidence de Prof. Vacher, doyen
Tulliard, Brun, Etienne
Gott, Karsinski, Revilliod, M. J. Martin,
J. Revolin, Prevost,
Vacher, D. Espina

de provisions bulabul et adopte.

Il est décidé que pour l'allocation à la
Bibliothèque, le Doyen demandera au
pour la Faculté de Médecine une
allocation égale à celle de la Faculté
des Sciences, soit 1500 francs par
an.

la Faculté décide de répondre ^{Chaire d'ophtalmologie}
par l'intermédiaire du Doyen ^{au Département}
et d'accorder sur la réorganisation
de la chaire de ^{ophtalmologie} ~~physiologie~~ en
chaire ordinaire et qu'elle prie
le Département de lui dire quels
~~sont les organismes de service~~
qu'il compte établir sera l'organi-
sation pratique prévue qui permettra

d'abandon le côté clinique de la chaire
d'ophtalmologie.

La Commission pour la
chaire de physiologie devant siéger
prochainement, dès que l'inscription
sera close, la Faculté confirme
par ^{vote} certains levis M^r le prof.
Etienne, comme son d'office à
la dite Commission.

Scène levis

le secrétaire

D'Espine

Séance du 19 mars 1897
à St. Antoine sous la présidence du prof. Vanher

MM. Priests

Etienne, Vanher, J. Reverdin,
Zahn, Josse, Brun, Galliard,
Kastkowski, Revilliod, D'Espine

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Instructions à donner
à M^r Etienne, d'office
de la Faculté, à la Commission
chargée de préparer sur
les candidats à la chaire
de physiologie.

La Faculté décide après
discussion de donner à son d'office
M^r le prof. Etienne les instructions
suivantes qu'il transmettra demain
à la Commission chargée de
préparer sur les candidats
à la chaire de physiologie:
1) la Faculté désireait que la

Commission Consultative ajourne
sa décision jusqu'au moment où les
titres des candidats nouvellement inscrits
aient pu être examinés.

Cette proposition est votée à
l'unanimité.

2) Dans le cas où la Commission
consultative déciderait de voter séance
tenante, la Faculté maintient les
conclusions du Rapport qu'elle a
transmis à M^r le Président du
Département.

Cette proposition est votée par
7 voix contre 3.

Scène levis

le secrétaire

D'Espine

Séance du 20 avril 1897
à St. Antoine sous la présidence du doyen le prof. Vanher.

MM. le Prof: Vincent, Kastkowski, M. M. Priests.
Brun, J. Martin, J. L. Puvost,
Zahn, Josse, Vanher, Revilliod,
Etienne, D'Espine, Halkinoff.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Le Doyen lit une lettre du

Président du Département, demandant
à la Faculté de nommer son délégué
pour la Commission chargée de présenter
sur la nomination d'un professeur de
thérapeutique. Les candidats qui le
sont inscrits et qui ont déposé leurs
titres au Département, sont MM. les
DD: Mayor, Cristiani, Gautier
et Thomas.

Sur la proposition de M. Lasbowski
qui est acceptée, il est ouvert un
tour de préconsultation sur les instruc-
tions à donner au délégué.

Ensuite la Faculté propose à
la nomination de son délégué.
Il est élu M. Vincent.

Il est élu aussi 11 bulletins dont
Vincent 9
Lasbowski 1
Bulletin blanc 1

En conséquence M. le prof. Vincent est
nommé délégué.

Le Doyen lit la lettre
du Département sur la polyclinique gynécologique
que le Président du Département lui
a répondu au sujet de la chaire
de polyclinique gynécologique. Le
Département examinera la question
plus tard, en même temps que la
question de la polyclinique en général.

Le Doyen communique
une lettre du Président du Départ.
sur le sujet de l'opportunité
de la nomination d'une chaire
de pathologie infantile.

ment, demandant l'avis de la Faculté
sur l'opportunité de créer une
chaire de pathologie infantile comme
cela existe dans plusieurs autres
Universités.

M. Revilliod répondant
qu'on répondit au Département que
la Faculté ne s'oppose pas à la
création d'une chaire de clinique
infantile, à la condition qu'elle ne
soit pas installée à l'Hôpital Central.

M. Revilliod tient absolument à
ne pas laisser diminuer le service
de clinique médicale qui lui a été
confié et s'oppose à laisser distancer
de ce service les enfants, de même
qu'il s'oppose à en laisser distancer
les vieillards, si l'on ^{voulait} créer une
chaire de pathologie de la vieillesse.

Sur la proposition de
M. Vincent, il est nommé une
Commission chargée d'étudier
la question avec le Département.
Le Doyen désigne pour un premier
partir MM. Revilliod, Vincent
et Tulliard.

Sur le sujet de la question
de la transformation de la chaire
d'ophtalmologie en chaire extraordi-
naire ou chaire ordinaire, la
Faculté s'en rapporte à la décision

Chaire d'ophtalmologie

prise par elle à ce sujet dans la
séance du 15 mars dernier, en
confirment la tenue des Réunions de
la Bibliothèque au Département.

Bibliothèque

Le Doyen a reçu de l'Etat
l'allocation de 500 francs pour le
compte de la Bibliothèque.

Exemptions.

L'exemption des droits
d'inscription est accordée à
Mlle Maystre. Elle est refusée
à M. Berthier.

Thèses reçues.

Le Doyen a reçu les
travaux suivants, comme thèses
de doctorat

1) M. Carlo Virone: Etude sur la
police sanitaire du lait:
(Commission: MM Vincent, Laszkowski,
Eternod)

2) M. Lewachoff: Etude sur l'hémipté-
rie diptérique (Commission: MM
Reveillod, Lahn, Martin)

3) M. Queirolo: Etude sur les Couleuvres
(Commission: MM Vanche, Josse, D'Espine)

La séance est levée

Le Secrétaire D. D'Espine

Séance du 10 mai 1897

Sous la présidence de M. le prof. Vanche, doyen

MM le Prof: Vanche, Eternod,
Mayor, Vincent, Brun, Laszkowski,
Josse, Lahn, J. Reverdin, D'Espine

Membres présents

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Le Doyen adresse quelques paroles
de bienvenue à M. le prof. Mayor, notre
nouveau collègue.

Bienvenue au prof. Mayor.

M. le prof. Vincent lit son
rapport sur la thèse de M. Carlo Virone
(Police Sanitaire du lait), qui est adoptée.

Thèse de doctorat.

M. le prof. Lahn lit le rapport de
M. le prof. Reveillod sur la thèse de M. ^{Pierre} Lewachoff
(Contribution à l'étude de l'hémiptérie diptérique),
qui est adoptée.

M. le prof. Vanche lit le rapport
sur la thèse de M. César Queirolo (Les
couleuvres et le garage), qui est adoptée.

Une demande d'exemption
de M. Marc Thiebaut est renvoyée
à M. le prof. Josse qui est chargé de
prendre des renseignements.

Le Doyen lit une lettre du
Comité d'étudiants constitué sous la
présidence du prof. Duparc pour le
monument de Carl Vogt.

La Faculté décidera dans une
prochaine séance la façon comment elle

224
Lettre de démission de
M^r le prof. Brun

compte contribuer à ce monument.
Le Département communique
à la Faculté que M^r le prof. Brun lui
a envoyé le 6 mai dernier sa démission
de professeur de matière médicale et
de pharmacologie et continue à
diriger le laboratoire de pharmacologie
et de pharmacognosie.

M^r le prof. Brun étant été
obligé pour raison de santé d'interrompre
son cours, a été autorisé provisoirement
par le Département à se faire remplacer
par son assistant.

Le Département demande à la
Faculté son avis sur le remplacement
de M^r le prof. Brun. (Article 1^{er} du
Règlement Intérieur)

M^r le prof. Brun donne des
explications sur les causes de sa
démission, l'état de sa santé ne lui
permettant plus de continuer le cours.

Le Doyen lit les décisions
prises par la Faculté sur le sujet de la
chaire de matière médicale et de
pharmacologie dans les séances du
8 et du 13 novembre 1895.

M^r le prof. Brun voudrait
qu'il fut ouvert une inscription
pour la chaire vacante et qu'il fut
institué un concours entre les candidats
inscrits.

225
La question du remplacement de
M^r le prof. Brun sera mise à l'ordre du jour
d'une prochaine séance. M^r le Doyen est
chargé d'ici là d'en confier avec le
Président du Département.

Séance tenue
le Samedi Prof. D'Espine

Séance du 17 ^{mai} ~~avril~~ 1897
sous la présidence du prof. Vanche, doyen

Prof: Mayor, Brun, Julliard, M^m. Présents.
Lahm, D'Espine, Vanche, Sternod,
J. L. Reverdin

L'ordre verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Le programme et l'horaire des
cours 1897 et 1898 est fixé
Programme des
cours.

A ce propos, le prof. J. L. Reverdin
compte modifier comme suit son programme
et soumet cette modification à la Faculté.

1) de remplacer le cours d'hiver théorique
de médecine opératoire par un cours de
pathologie chirurgicale ^(celui de l'année dernière) spéciale, le cours
de pathologie (trois heures par semaine)
étant consacré à la pathologie externe générale.

2) de consacrer le second semestre à la
médecine opératoire tout entière et
d'établir 4 séries d'hiver au lieu de 3,

tout en maintenant la finance des cours à 30 francs, comme précédemment, en la considérant comme finance de laboratoire.

La Faculté appuie la demande que M. Reverdin compte présenter au Département, sous la forme qui vient d'être formulée.

On a vu aux cours de privat-dorants, le prof. Zalen fait remarquer qu'il y a deux sortes de privat-dorants, les uns qui le sont par droit de doctorat genevois, les autres qui ont fait l'habilitation. Il serait injuste de laisser les cours de ces derniers, même s'il n'y a pas d'élèves inscrits.

M. le prof. J. L. Reverdin demande la décision de la loi au sujet des privat-dorants.

Cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

La demande d'exemption de M^r Thiebaud est refusée sur le rapport de M. le prof. Sosse (v. séance du 30 octobre et du 8 novembre 1895).

Le prof. Stumacher propose pour répondre à la demande du Comité pour le Monument du prof. Vogt, de voter une somme prise sur le Fonds de la Faculté et de faire en outre une collecte individuelle parmi les Professeurs.

Le prof. Zalen demande quelle est la somme nécessaire pour finir le socle qui manque encore.

Exemptions.

Fonds pour le Monument Vogt.

Le Doyen s'en informe auprès de M. Duparc, président de la Commission, et rapportera dans la prochaine séance.

Le Doyen a eu un entretien avec le Président du Département au sujet du remplacement de M. le prof. Brun. Il a prié M. le Président

d'insister auprès de M. Brun pour qu'il continue son enseignement jusqu'à la fin du semestre.

Le Doyen donne communication de deux pétitions: l'une demandant que M. Joegg ~~continue~~ remplace M. le prof. Brun jusqu'à la fin du semestre 2) l'autre proposant M. le prof. Chodet.

M. le prof. Sosse fait remarquer que tout cela est illégal et demande quelle sont les compétences des étudiants pour décider des qualités des personnes qu'on charge de l'enseignement.

M. le prof. Brun donne quelques explications tendant à montrer que son cours doit être donné par un pharmacien.

M. le prof. Mayor croit qu'il y a un malentendu au sujet de la destination du mot pharmacologie. Il s'agit en réalité d'une division de chaire, ce qui ne peut se faire au milieu d'un semestre. Il faudrait s'en tenir à la demande du remplacement provisoire en faisant les réserves sur la question de la division.

de la chaire.

M^r le prof. Lahn estime que la chaire est vacante et qu'il faut procéder à une nouvelle nomination.

Le Doyen prie instamment M^r Brun de donner environ les 5 ou 6 leçons qui restent à donner.

M^r Brun estime que son cours ~~théorétique~~ est beaucoup plus fatigant que le ~~précédent~~ précédent qu'il a déjà donné.

La Faculté ne peut donner son préavis, puisque M^r Brun nous déclare que M^r Sægg n'a été proposé que pour faire deux leçons.

Séance levée

Le Secrétaire

D^r Despine